



BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

67 ^e Liste des souscripteurs.....	417
Le Comité.....	418
Les Réformes dans l'Inde : les projets du vice-roi.....	418
La Réforme de l'enseignement en Indo-Chine..	421
La Presse populaire chinoise, par FERNAND FARJENEL.....	424
La Question de la piastre.....	420
Une Œuvre coloniale.....	432
La Discussion du budget des colonies.....	434
La Russie et la Grande-Bretagne en Asie Centrale, par le commandant H. DE LACOSTE.....	435
Asie Française : La situation financière de l'Indo-Chine au 30 juin 1907. — La nouvelle sapèque. — L'ouverture de l'Université d'Hanoï. — Le système métrique en Indo-Chine. — L'éducation agricole des indigènes. — L'élevage au Tonkin.....	465
Chine : La question des chemins de fer. — Le mouvement réformiste. — Les Japonais en Mandchourie.....	469
Japon : La question japonaise dans l'Amérique du Sud. — Le développement naval. — La marine marchande. — Les Japonais à Formose. — Les Japonais en Corée.....	470
Asie Russe : La ligne de l'Oussouri. — Projet de ports arctiques. — La navigation en Extrême Sibérie. — Explorations des rivières navigables en Sibérie. — Le service médical pour les émigrants. — Le naphte. — Les Kirghizes de l'Oural.....	472
Perse : La Perse et l'accord anglo-russe. — La situation intérieure.....	474
Asie Anglaise : L'agitation dans l'Inde. — Une grève de chemins de fer. — L'Afghanistan et le traité anglo-russe.....	475
Australasie : Un contrat postal.....	476
Philippines : Situation économique des îles Philippines en 1905.....	476
Nominations officielles.....	480
CARTES	
Carte de l'Asie Centrale.....	439

67^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1908. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1907 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits 19, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au nom du trésorier.

MM.

* De Lucy-Fossarieu, consul de France.....	25	»
Ed. Bapst, ministre de France en Chine.....	500	»
* V. Pacilly, à Paris.....	12	»
Pierre Levé, à Paris.....	25	»
L. Durozié, sous-offic. d'infant. coloniale (2 ^e semestre).....	12	»
Armand Descande, à Biarritz.....	12	»
Séraphin Mattis, à Paris.....	24	»
J. Proton, à Canton.....	25	»
* Le général de Trentinian.....	25	»
Robert de Caix.....	25	»
Messageries fluviales de Cochinchine.....	100	»
Henri Froidevaux.....	25	»
<i>A reporter.</i> . . .	810	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i>	810 »
* Guerlain aîné, à Paris.	100 »
Ottavi, consul de France.	25 »
Eug. Etienne, ancien ministre.	100 »
Bibliothèque de garnison de Ma- junga.	15 »
* J. Poirrier, à Paris.	40 »
G. Lecomte, consul de France.	12 »
Ulysse Pila, à Lyon.	25 »
* Bibliothèque Cardinal, à Paris.	15 »
* Lieutenant Gros, de la Légion étrangère.	15 »
Ch. Picot, ancien inspecteur des finances.	25 »
* Command. Bonifacy, de l'infant. coloniale.	39 »
Noetzlin, banquier à Paris.	100 »
Guillain, ancien ministre.	100 »
S. A. S. le prince de Monaco.	100 »
Souscriptions diverses	79 »
<hr/>	
Total.	1.600 »

LE COMITÉ

Un grand nombre de membres du Comité et de nos adhérents de Paris sont venus entendre la conférence faite le 20 novembre, sous la présidence de M. Emile Senart, président du Comité, par le lieutenant Barthélemy, sur le Laos et ses voies d'accès. L'abondance des matières nous oblige à ajourner au mois de décembre le compte rendu de cette très intéressante conférence.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

LES RÉFORMES DANS L'INDE

LES PROJETS DU VICE-ROI

Nous avons signalé dans l'avant-dernier numéro du Bulletin les modifications que M. Morley, le secrétaire d'Etat pour l'Inde, venait d'apporter à l'organisation du Conseil qui siège auprès de son département et nous avons essayé d'indiquer la portée des choix qu'il avait faits pour occuper les deux nouveaux postes de conseiller créés dans cette assemblée; presque en même temps une commission royale, composée d'un très petit nombre de membres, suivant l'usage anglais, qui paraît excellent, s'embarquait pour aller étudier sur place les réformes qu'il serait possible d'effectuer dans le système administratif de l'Inde. Le gouvernement local ne pouvait manquer de joindre ses efforts à ceux de la métropole pour essayer de donner une certaine satisfaction aux *nationalistes hindous*. Ceux-ci, d'accord en cela avec les Anglais qui connaissent le mieux l'Inde, ont toujours soutenu que l'un des vices capitaux du régime qu'ils attaquent consistait dans les difficultés qu'éprouvent les populations de l'Inde à faire connaître à l'Administration leurs vues et leurs besoins. Certains prétendent même que ces difficultés équivalent à une impossibilité absolue; mais sans aller jusque-là, car la presse indigène est sans cesse en éveil et toujours prête à signaler les abus, il est indéniable qu'un très large fossé isole le gouvernement de l'Inde de ses sujets. Chacune de ces deux parties de ce même tout vivent dans l'ignorance l'une de l'autre, et les causes de rencontre sont trop rares pour que les malentendus qui ne peuvent, même dans l'état le mieux administré, manquer de se produire entre gouvernants et gouvernés puissent être aisément dissipés. Pour remédier à cet inconvénient, le gouvernement du vice-roi a imaginé d'instituer auprès du gouverneur général d'une part, et auprès des gouverneurs de Madras et de Bombay d'autre part, des conseils consultatifs (*advisory councils*) qui compléteraient les conseils existant actuellement : Conseil exécutif et Conseils législatifs. Mais avant d'exposer en quoi consistent les réformes proposées — car il s'agit simplement de projets qui ont été soumis à l'examen des gouvernements provinciaux par une circulaire en date du 24 août dernier (1) — il convient de rappeler brièvement les principes d'après lesquels fonctionne le système actuel.

* * *

On sait que, en droit strict, sinon en fait, le vice-roi n'est que le président avec voix prépondérante d'un conseil de sept membres, d'où son titre officiel de « gouverneur général en Conseil » et ce n'est pas seulement une question de forme; car, si le gouverneur général a le droit de passer outre aux décisions de ce conseil — le Conseil

(1) Voir le *Livre Bleu*, Cd. 3710.

exécutif — dans certains cas où il juge que la sûreté, la tranquillité ou les intérêts de la domination britannique sont en jeu, deux des membres dissidents peuvent exiger que leurs avis motivés soient soumis au secrétaire d'Etat. C'est ainsi de même que toutes les dépêches au secrétaire d'Etat portent les signatures non seulement de vice-roi, mais encore de tous les membres du Conseil exécutif. Celui-ci se réunit en général une fois par semaine et ses séances sont secrètes. C'est une sorte de conseil des ministres, chacun de ses membres étant le chef d'un ou parfois de deux des sept départements entre lesquels est répartie la besogne des services du gouvernement général.

C'est là le pouvoir exécutif, l'organe d'action et d'autorité. Quand il s'agit de faire œuvre législative, d'édicter des règlements, le Conseil du vice-roi se transforme en *Conseil législatif* par l'adjonction d'un certain nombre de personnes — dix au moins et seize au plus, nommés par le gouverneur général pour une période de deux ans sous les conditions suivantes : six au plus peuvent être des fonctionnaires; sur les dix membres non fonctionnaires, cinq sont nommés sur la présentation respective des membres non fonctionnaires des législatures de Madras, de Bombay, du Bengale et des Provinces-Unies, dont nous allons indiquer le fonctionnement, et de la Chambre de Commerce de Calcutta; les cinq autres membres non fonctionnaires sont désignés par le gouverneur général lui-même qui les choisit généralement de façon qu'ils représentent aussi fidèlement que possible les diverses classes sociales de l'Inde. L'organisation actuelle de ce Conseil, dont les séances sont publiques, remonte à 1892; c'est à cette époque que fut augmenté le nombre des membres non fonctionnaires de l'assemblée, que le système de la *recommandation* fut adopté pour la moitié des membres non fonctionnaires et qu'il fut entendu que, dans le choix de l'autre moitié, le gouvernement se laisserait guider par le souci d'assurer aux grands intérêts de l'empire la représentation à laquelle ils ont droit. Dans la plupart des grandes divisions administratives de l'Inde anglaise, auprès des gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs de Bombay, de Madras, du Bengale, des Provinces-Unies, du Pendjab et de Birmanie fonctionnent des conseils analogues; toutefois il n'existe de conseil exécutif — réduit du reste à deux membres — qu'auprès des gouverneurs de Bombay et de Madras : dans ces deux « présidences », les conseils législatifs comprennent entre 10 et 20 membres; ils en comptent 20 au Bengale, 15 dans les Provinces-Unies, 9 dans le Pendjab et en Birmanie, mais dans ces deux dernières provinces, les membres non fonctionnaires ne sont pas « recommandés », tandis que dans les Provinces-Unies, au Bengale, à Bombay et à Madras, ils sont nommés par le gouverneur ou le lieutenant-gouverneur sur la recommandation de groupements divers, Universités, groupes de municipalités, classes de grands propriétaires, associations de commerçants, d'industriels, etc.

On a vu plus haut que ce sont ces membres non fonctionnaires des Conseils législatifs provinciaux qui, à leur tour, « recommandent » au gouverneur général les noms de cinq des membres non fonctionnaires du Conseil législatif du vice-roi.

* * *

Ce mécanisme, sous sa forme actuelle, remonte, disions-nous, à une quinzaine d'années, mais c'est en 1886 et 1887 que lord Dufferin, qui était alors vice-roi, inaugura la série des discussions qui aboutirent à la préparation et, quelques années plus tard, au vote de l'*Indian Councils Act* de 1892. Il y a vingt ans, on invoquait à l'appui des réformes aujourd'hui réalisées les progrès de l'enseignement, le nombre toujours croissant des indigènes possédant une instruction supérieure, le développement de la presse indigène, etc. Depuis lors, les choses ont marché, et ces arguments ont acquis une vigueur nouvelle; le nombre des jeunes gens étudiant l'anglais était de 298.000 il y a vingt ans; il a dépassé aujourd'hui un demi-million; les candidats aux examens des Universités étaient 4.286 en 1886; en 1905, il était 8.214, tandis que le nombre des *Bachelors of Arts* passait de 708 dans la première de ces années, à 1.570 il y a deux ans. Et que de progrès intellectuels se sont accomplis durant la même période qui ne peuvent s'évaluer en chiffres, s'il fallait, au surplus, chercher de bonnes raisons de fortifier une amélioration de l'état de choses actuel, on en trouverait tout un arsenal dans les délibérations ou résolutions des Congrès nationaux, et dans la collection des journaux réformistes même les plus modérés. Mais le principe d'une réforme admis, sur quelles bases le gouvernement du vice-roi se propose-t-il de la réaliser? La circulaire du 24 août 1907 fournit sur ce point les explications suivantes :

On se rend compte depuis longtemps qu'il pourrait résulter de grands avantages de toute réforme qui, sans gêner la libre action du pouvoir exécutif de l'Inde dans la conduite des affaires, associerait dans une certaine mesure les grands chefs indigènes et les grands propriétaires fonciers au gouverneur général par la sauvegarde en commun des intérêts de l'Empire... La création d'un corps déterminé de conseillers qui, sans posséder d'attributions législatives et sans avoir de droits d'initiative, seraient consultés individuellement par le gouverneur général et seraient occasionnellement réunis pour délibérer en commun, marquerait, de l'avis du gouvernement général, un progrès sensible dans l'ordre constitutionnel. Cette réforme maintiendrait intactes l'autorité et la responsabilité du pouvoir exécutif; elle serait en tous points conforme aux meilleures traditions de la politique orientale qui a toujours fait un devoir au souverain, quelque absolu qu'il soit, de solliciter l'avis de conseillers compétents et d'exercer son pouvoir en harmonie avec ce qui peut, après cette consultation, être considéré comme l'opinion de son peuple.

Pour répondre à cette tradition, le gouvernement de l'Inde propose la création, auprès du vice-roi et des gouverneurs de provinces, de Conseils consultatifs, dont l'un, celui destiné à assis-

ter le gouverneur général, porterait le nom de *Imperial advisory council*. Il se composerait d'une soixantaine de membres nommés par le vice-roi pour cinq ans, parmi lesquels une vingtaine de souverains indigènes et une proportion convenable — on ne dit pas laquelle — de grands propriétaires fonciers choisis dans les diverses régions de l'Inde où existent encore des *latifundia*. Ces soixante personnages porteraient le titre de *conseiller impérial*. Mais — et c'est ici que se retrouve bien le caractère essentiellement pratique de toutes les réformes administratives réalisées en pays anglais — le Conseil consultatif impérial ne doit pas être, en principe, une assemblée délibérante; ses membres seraient, le plus souvent, consultés à titre individuel sur telle ou telle réforme que le gouvernement se proposerait d'effectuer; quand il serait consulté à titre collectif, ses délibérations auraient un caractère privé et confidentiel, ce qui n'empêcherait pas le vice-roi de donner, dans certains cas, de la publicité aux avis émis par le Conseil, soit, par exemple, quand il s'agirait de donner plus de poids à une mesure nouvelle, soit pour éviter tout malentendu dans l'interprétation des actes du gouvernement vice-royal. Auprès des gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs chefs des grandes circonscriptions régionales, seraient institués des conseils analogues, *Provincial advisory councils*, qui comprendraient, avec les conseillers impériaux représentant la province au Conseil impérial, un certain nombre de membres désignés sur place par les autorités locales et choisis parmi les propriétaires fonciers, les négociants, industriels, etc.

Ces Conseils consultatifs, impérial et provinciaux, seraient, nous le répétons, des créations nouvelles et fonctionneraient à côté des Conseils législatifs actuels sans empiéter sur leurs attributions. Quant à ces derniers, que les projets du vice-roi visent également, ils recevraient dans leur composition et dans leur mode de recrutement certaines modifications importantes. Sans entrer dans le détail des changements que propose lord Minto, disons seulement que ces assemblées seraient sensiblement élargies; le nombre des membres non-fonctionnaires qu'elles renferment serait accru, mais dans des conditions de nature à assurer une représentation plus adéquate des catégories les plus diverses de la société indigène. Actuellement, par suite du système d'élection en vigueur pour la désignation de ces membres, les avocats et les hommes de loi occupent dans les Conseils provinciaux une place que le gouvernement du vice-roi juge hors de proportion avec leur importance sociale, et qu'il voudrait restreindre. Comme d'autre part il estime indispensable de réserver toujours, dans les Conseils législatifs, la majorité aux fonctionnaires, le problème qui consiste à concilier cette nécessité avec le souci d'assurer une représentation équitable des intérêts indigènes, sans toutefois accroître au delà d'une limite raisonnable le nombre des membres du Conseil, ce problème,

disons-nous, n'est pas d'une solution facile. Comme il fallait cependant en arriver à des chiffres précis, ne fût-ce que pour faciliter la discussion et provoquer des avis, la circulaire du 24 août s'est arrêtée à une combinaison aux termes de laquelle le Conseil législatif du vice-roi se composerait, en y comprenant ce dernier, de 54 membres, à savoir :

Huit membres de droit le lieutenant gouverneur du Bengale (ou quand le Conseil siégerait à Simla, le lieutenant gouverneur du Pendjab) le commandant en chef, les membres du Conseil exécutif; 20 fonctionnaires au plus, désignés par le gouverneur général; le souverain d'un État indigène, désigné par le gouverneur général; 2 membres élus par les Chambres de commerce de Calcutta et de Bombay; 7 membres élus par les membres non-fonctionnaires des Conseils provinciaux de Madras, Bombay, du Bengale, du Bengale oriental et Assam, des Provinces-Unies, du Pendjab et de Birmanie; 7 membres élus par les nobles et les grands propriétaires des provinces énumérées ci-dessus, la Birmanie exceptée; 2 membres élus par les musulmans; 4 membres non-fonctionnaires nommés par le vice-roi pour représenter des minorités ou certains intérêts particuliers et sur lesquels 2 devraient être musulmans; 2 spécialistes, experts désignés par le vice-roi, si cela était nécessaire, en vue d'objets déterminés. Ajoutons, pour terminer ces notes déjà bien longues, que les représentants des nobles et des grands propriétaires seraient élus par un collège électoral ne comprenant pas plus de 100 à 150 membres par province, et qu'il serait nécessaire de disposer d'un revenu de 10.000 roupies par an, au minimum, pour pouvoir être électeur.

*
*
*

Création de Conseils consultatifs nouveaux, élargissement des Conseils législatifs actuels, telles sont, avec une modification de la procédure actuellement suivie pour la discussion du budget devant le Conseil législatif, modification que nous ne pouvons que mentionner en passant, les réformes que le gouvernement de lord Minto propose d'apporter à l'organisation des diverses assemblées dont il est assisté pour l'administration du vaste empire dont il a la charge. A certains, elles pourront paraître timides et déjà le parti national a fait savoir qu'il les jugeait insuffisantes. Pour ceux qui connaissent la prudence traditionnelle du gouvernement anglo-indien, sa répugnance pour les changements brusques pouvant désorienter l'âme indigène et troubler la masse, toujours hostile aux innovations dans les pays d'Orient, elles seront l'indice d'un effort sincère de la part de lord Minto et de ses collaborateurs, en vue « d'aménager » le régime de despotisme éclairé qui doit vraisemblablement demeurer longtemps encore le régime politique de l'Inde. Au surplus, il s'agit de simples projets sur lesquels, comme nous l'avons indiqué, chacun des gouvernements provinciaux est appelé à

donner son avis. Il sera intéressant de connaître leurs réponses; mais comme ils ont jusqu'au 1^{er} mars 1908 pour les formuler, plusieurs mois se passeront encore avant que nous puissions faire connaître aux lecteurs du Bulletin l'accueil qui aura été réservé aux propositions du vice-roi actuel.

La Réforme de l'Enseignement EN INDOCHINE

En avril 1906 s'est tenue à Hanoï la première session du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène. Les débats et les résolutions de ce Conseil n'étaient connus jusqu'ici que par de secs procès-verbaux (1). C'est une bonne fortune que de posséder enfin sur ce texte trop concis un commentaire autorisé; il nous arrive sous la forme d'une conférence faite l'année dernière à Marseille par M. Cl.-E. Maitre, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient (2). On ne pouvait souhaiter un interprète mieux qualifié: M. Maitre n'a pas seulement pris une part importante aux délibérations du Conseil; il tient de la confiance de ses collègues les fonctions de rapporteur général. Il est donc en quelque sorte le dépositaire de leur pensée, et sa conférence a pratiquement le caractère d'un rapport officiel. C'est assez dire qu'elle est optimiste, mais d'un optimisme parfaitement justifié. Le Conseil de perfectionnement était en face d'une tâche ardue: à considérer l'ensemble de ses décisions, on peut dire qu'il s'en est acquitté avec succès. Il a su entraîner la timidité des uns, modérer la témérité des autres, et faisant la part de la tradition et du progrès, poser les fondements d'une œuvre d'avenir.

Ce n'est pas à dire que tout dans cette œuvre soit à l'abri de la critique. M. Maitre lui-même passe condamnation sur le projet de réforme du *quốc ngu* et reconnaît « que le mauvais accueil fait par l'opinion publique au projet du Conseil était fort justifié et que ce projet était très inférieur à celui qui avait été présenté par le Congrès des études d'Extrême-Orient tenu à Hanoï en 1902 (3) ».

Le *quốc ngu* n'est pas le seul point qui fasse difficulté; ce n'est même pas le plus grave. On nous permettra d'en signaler ici un ou deux autres qui réclament, semble-t-il, un nouvel examen. Peut-être n'est-il pas inutile que la discussion d'un problème qui implique d'aussi vastes conséquences que la réforme de l'enseignement

public s'étende hors de l'enceinte des commissions et au delà des limites de l'Indochine.

* * *

Rappelons tout d'abord quelle était, avant l'occupation française, l'organisation de l'enseignement.

L'instruction élémentaire était donnée dans les villages par des maîtres à la solde des familles ou des communes, sans aucune intervention de l'Etat. Son programme se bornait à la connaissance de l'écriture chinoise et des devoirs sociaux: elle avait surtout un rôle éducatif. L'enfant que sa famille ne destinait pas aux honneurs officiels entraînait dans la vie avec ce léger viatique.

L'enseignement du second degré s'adressait exclusivement aux futurs fonctionnaires: il avait pour but de les préparer aux concours qui donnent accès au mandarinate (4). Il était confié, dans toutes les préfectures (*phu*) et les sous-préfectures (*huyên*), à des professeurs rétribués par l'Etat (*giao tho* et *huân dao*), qui se bornaient à exercer les candidats aux quatre épreuves du concours triennal: amplification sur des textes classiques, versification, dissertation sur des questions d'administration et de morale, épreuve récapitulative. Dans chaque province, un recteur (*dóc hoc*) était chargé de surveiller les professeurs, de présider les jurys d'examen provinciaux et de diriger les candidats les plus avancés.

Cet enseignement avait des défauts évidents: il était purement chinois et purement littéraire; il ignorait la langue nationale, l'histoire d'Annam, toutes les disciplines pratiques. Réservé à ceux qui aspiraient aux fonctions publiques, il ne les préparait même pas à ces fonctions, mais seulement aux concours qui y conduisaient et dont le programme ne comprenait aucune des connaissances nécessaires à un administrateur. Ce programme, au lieu de s'élargir d'un concours à l'autre, était le même pour tous, du plus bas au plus élevé. En un mot, l'enseignement annamite, copie fidèle de l'enseignement chinois, ne répondait nullement aux besoins d'un Etat moderne.

L'annexion de la Cochinchine fit disparaître la haute administration indigène et, par suite, les concours ainsi que l'enseignement préparatoire à ces concours. Au-dessus de l'école de village, qui subsista, on créa des écoles cantonales, provinciales et complémentaires (2), qui enseignaient le français et l'annamite transcrit en lettres latines (*quốc ngu*); quant à l'instruction traditionnelle, elle en fut soigneusement bannie.

(1) Le système des concours comprend: 1° un concours provincial annuel (*khao khoa*), simple exercice préparatoire; 2° un examen éliminatoire (*hach*), qui a lieu tous les trois ans au chef-lieu de la province; 3° le concours triennal, qui confère les grades de licencié et de bachelier (*cù' nho'n, tu tai*) et qui a lieu à Nam-dinh pour le Tonkin, à Binh-dinh, Hué, Vinh et Thanh-hoa pour l'Annam; 4° le concours de la capitale (*hoi thi*), auquel prennent part tous les trois ans les licenciés qui aspirent au grade de docteur (*tân si*).

(2) Ces écoles complémentaires sont le collège de Mytho, le collège Chasseloup-Laubat à Saïgon et l'école normale de Gia-dinh.

(1) *Gouvernement général de l'Indochine. Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène. Première session, Hanoï, avril 1906.* — Hanoï, 1906.

(2) *L'Enseignement indigène dans l'Indochine annamite* par Cl. E. MAITRE. Hanoï, 1907. (Extrait de la *Revue indochinoise*, 30 août 1907.)

(3) Voir sur cette question de la réforme de l'orthographe la publication de la Direction générale de l'Instruction publique: *Textes et documents relatifs à la réforme du quốc ngu*. Hanoï, 1907, et *Quinzaine coloniale*, 10 juin 1907.

« Les premiers résultats furent déplorables. Les élèves de ces écoles, privés de toute instruction morale, ignorants de tout ce qui avait du prix aux yeux des Annamites, faisaient, comme l'a dit Luro, « le scandale de leurs familles ». Leur insuffisance desservit la cause même de la propagation de la langue française, dont la connaissance, bien imparfaite, resta longtemps confinée, en dehors de la classe spéciale des interprètes, « à nos domestiques et aux femmes de mauvaise vie ». Était-il possible, dans ces conditions, qu'elle apparût aux Annamites, comme le véhicule d'idées supérieures » (1) ?

Au Tonkin et en Annam, on suivit d'autres errements. D'abord on avait acquis, dans l'intervalle, des idées plus saines en matière de colonisation ; puis, on n'eut pas à compter, comme en Cochinchine, avec la grève des mandarins. L'administration indigène subsistant avec son appareil de concours, l'enseignement préparatoire à ces concours subsista de même ; mais il fut doublé par un autre. L'administration française, juxtaposée à la hiérarchie annamite, avait besoin d'auxiliaires indigènes (secrétaires, interprètes, etc.) : pour recruter ce personnel, elle créa à son tour des écoles spéciales dénommées *franco-annamites*. On y enseigna le français, le *quôc ngu'* et l'écriture chinoise. Ce dernier enseignement était toutefois très faible, si faible que la plupart des interprètes sortis de ces écoles sont incapables de traduire correctement un texte chinois, s'il ne leur a d'abord été expliqué en annamite par un lettré.

Comme on le voit, l'enseignement *franco-annamite* a le même but que l'enseignement *indigène*, à savoir : le recrutement du personnel administratif.

* *

Le Conseil de perfectionnement a prudemment conservé les cadres de l'enseignement indigène, qui comprendra, comme par le passé, trois degrés : l'enseignement primaire communal ; l'enseignement du second degré, organisé aux chefs-lieux des *huyên* et des *phu* ; enfin celui du troisième degré, donné au chef-lieu de chaque province sous la direction du *dôc hoc*. Mais dans chacune de ces trois classes d'heureuses innovations ont été introduites : l'enseignement primaire aura désormais pour sanction un examen de fin d'études qui seul permettra l'accès du degré supérieur ; les programmes, au lieu de rester identiques, s'élèveront avec le degré des concours ; ils comprendront des matières nouvelles : les sciences, la langue annamite, la langue française. Celle-ci n'est absente que de l'enseignement primaire, mais elle devient facultative au second degré et obligatoire au troisième. Les concours triennaux comporteront dorénavant une épreuve de français.

Toutes ces mesures sont très sages ; mais on a peine à comprendre qu'après les avoir votées, le

conseil ait cru devoir maintenir la coexistence des deux enseignements : *indigène* et *franco-annamite*. Tant que le premier restait strictement chinois, la distinction était toute naturelle ; maintenant qu'il s'est ouvert aux études jusqu'ici réservées à l'autre, elle est inexplicable. Nous craignons que le Conseil n'ait fait preuve en la circonstance d'une déférence un peu idolâtrique pour une simple survivance. Nous ne sommes plus au temps où l'instruction n'avait que la valeur d'une fourniture de bureau. Les Annamites commencent à se rendre compte qu'il existe d'autres carrières aussi honorables et plus avantageuses que le fonctionnarisme. On a pu lire dernièrement dans le *Bulletin* (septembre 1907, p. 344) le discours prononcé à l'inauguration de la Société d'enseignement mutuel de Thanh-hoa par son président annamite. Quel but assigne-t-il à la Société ? « Provoquer plus de goût pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, réagir contre notre manie du fonctionnarisme. » Parmi les membres d'une autre société d'instruction figure un ancien *an-sat*, directeur d'une société commerciale. Qu'on songe à la transformation mentale que révèle ce simple fait : un grand mandarin quittant une fonction honorée pour se faire commerçant ! Il est clair que l'administration passe au second plan dans l'estime des indigènes, que le rôle de l'école n'est plus seulement, à leurs yeux, d'alimenter la bureaucratie, mais de former des hommes utiles dans toutes les branches de l'activité humaine. Et alors que signifie ce vis-à-vis des administrations et des enseignements ? Il ne répond plus à rien. C'est un débris du passé qu'on fera bien de rejeter au plus tôt pour y substituer la seule organisation rationnelle : un enseignement unique pour tous les Annamites, complété par des cours spéciaux à l'entrée des diverses carrières.

* *

Une autre décision du Conseil a suscité, ou plutôt ranimé, une polémique qui n'est pas près de s'éteindre. Il s'agit de la brûlante question des « caractères chinois », comme on dit là-bas. Loin de supprimer l'étude du chinois, comme le lui demandaient quelques novateurs intempérants, le Conseil l'a maintenue et renforcée ? Pourquoi ? M. Maître nous l'explique en termes excellents :

« Les Annamites restent aussi attachés que par le passé à la morale traditionnelle, et nous serions fort mal venus à vouloir lui substituer brusquement nos idées philosophiques ou religieuses, nos conceptions occidentales du devoir et de la vie. Ce n'est pas que le système confucéen n'ait, à nos yeux, d'assez graves défauts... Mais voici vingt-cinq siècles qu'il suffit aux besoins de plusieurs grands peuples, et il est, en somme, l'un des plus efficaces que l'humanité ait conçus. Du reste, l'exemple de la Cochinchine est là pour nous montrer le danger qu'il y aurait à ébranler des conceptions sur lesquelles repose l'organisa-

(1) MAITRE, p. 6.

tion de la famille, de la société et de l'Etat. Personne, heureusement, n'y songe.

« D'autre part, on sait que les textes qui, aux yeux des Annamites, renferment toute sagesse, sont les classiques chinois, et que, par l'effet d'une accoutumance millénaire, les préceptes de cette sagesse sont liés d'une manière indissoluble aux formules qui les énoncent et à la langue même dans laquelle ils ont été d'abord exprimés. Le chinois doit donc rester la langue de la morale. Il restera aussi, et pendant longtemps encore, la langue des études historiques et de l'administration, car toutes les annales, tous les mémoires, tous les codes, tous les actes officiels, tous les contrats sont rédigés en langue chinoise. Abolir les études chinoises, ce serait risquer d'affaiblir, non seulement la tradition morale, mais encore la vie intellectuelle du peuple annamite. Le Conseil les a donc maintenues à tous les degrés, parallèlement aux études nouvelles qu'il a instituées; et, pour permettre de compenser par de meilleures méthodes la diminution du temps consacré à ces études, il a cherché à simplifier l'enseignement en prescrivant l'abandon de tous les exercices purement formels, discours en phrases parallèles, versification, en un mot de tout ce qui, dans les études chinoises, était pure chinoiserie. »

A ces raisons très solides j'en ajouterai une autre. Le chinois n'est pas seulement une langue philosophique et administrative, mais encore une langue commerciale. Les négociants qui le parlent et l'écrivent n'habitent pas à l'étranger, mais au cœur de l'Indochine; ce ne sont pas de petits boutiquiers, mais de puissants capitalistes, seigneurs du riz et du coton, arbitres du marché indochinois. L'Annamite n'est pas maître de son pays, il subit la domination économique du Chinois. Sa tâche de demain — et visiblement il s'y prépare — c'est de secouer ce joug étranger, c'est de joindre à la possession de la rizière celle de l'usine et du dock, c'est d'effectuer lui-même le traitement industriel de ses produits, de les exporter sans intermédiaires sur les marchés étrangers et notamment sur l'immense marché chinois qui est à ses portes.

Croit-on que c'est une circonstance indifférente, dans une lutte aussi difficile, que la possibilité de manier la langue des concurrents qu'on veut évincer et des clients qu'on prétend conquérir? Et lorsque cette langue a, comme le chinois, le privilège d'être comprise dans tout l'Extrême-Orient, n'est-elle pas un merveilleux instrument d'expansion économique? Le pinceau est, dans la guerre commerciale, une arme qu'on aurait tort de négliger. Aussi ne puis-je m'empêcher de regretter que le Conseil se soit arrêté à mi-chemin dans son œuvre réparatrice: « Nous n'avons rien fait sans doute, écrit M. Maître, pour restaurer en Cochinchine l'ancien enseignement: mais on peut bien douter qu'il soit sage de vouloir faire machine arrière après quarante ans écoulés, et que l'enseignement systématique des caractères soit réclamé aussi impérieusement par la population qu'au début de la conquête. » Qua-

rante ans d'erreur ne font pas une vérité. Si l'étude du chinois est utile, pourquoi ne pas la rétablir? La population, dit-on, ne la réclame pas: c'est qu'elle n'est pas encore éveillée au sentiment de ses véritables intérêts. Tout au moins, si on en croit un récent rapport du lieutenant-gouverneur de Cochinchine, l'accepterait-elle volontiers. Cela suffit. Il est plus que probable que si on veut bien, je ne dis pas imposer, mais seulement encourager cette étude, elle regagnera très vite le terrain que lui a fait perdre l'opiniâtre hostilité des missionnaires et des administrateurs.

Que reproche-t-on au chinois, maintenant que la guerre qu'on lui fait n'est plus — au moins en apparence — une guerre de religion?

On trouvera une énumération de ses méfaits dans une conférence d'un Annamite de Cochinchine, M. Lê-van-Phat, que le *Bulletin* a récemment publiée (septembre 1907). Les uns sont d'ordre psychologique, les autres d'ordre politique.

D'abord il « déprime les jeunes intelligences ». Ce serait ici le cas, en modifiant un peu la célèbre question de Guizot, de demander à ceux qui ont étudié le chinois: « Vous sentez-vous déprimés? » L'argument peut être dangereux pour ceux qui s'en servent: ils feront bien de n'y pas insister. En réalité, rien n'est plus propre que l'étude du chinois à développer chez l'enfant l'esprit d'analyse et le sens historique: si elle ne produit pas ordinairement ce résultat, c'est qu'elle est conduite d'après une méthode vicieuse; la faute en est à la pédagogie, non à la langue.

— Cette étude est longue, dit M. Phat; et il explique ce qu'il entend par là: cinq ou six ans! Que dirait-il donc de l'étude du latin?

— Les lettrés n'arrivent jamais à connaître tous les caractères! — Il est tout à fait inutile qu'ils y arrivent. Nous ignorons la moitié des mots de notre langue et nous nous passons fort bien de les savoir. Cette érudition lexicographique était obligatoire pour les lettrés sous l'ancien régime des concours, mais on leur demande aujourd'hui d'écrire dans la langue usuelle, et ils peuvent y réussir en peu de temps.

Si donc on considère l'éducation morale et intellectuelle, l'étude du chinois n'a que des avantages. Mais n'offre-t-elle pas de dangers politiques? Quelques-uns le pensent: ils craignent que la communauté de culture ne fraie la route à l'association des forces; la fédération des peuples jaunes est un cauchemar qui hante certains esprits. Il n'est pas impossible, sans doute, que cette coalition se réalise un jour, mais on peut affirmer, que, dans ce cas, le rapprochement s'opérera sous des influences tout autres que la langue et la littérature.

On redoute l'action des journaux et des pamphlets xénophobes chinois sur l'esprit des Annamites. Mais on oublie que la propagande chinoise peut disposer en Indochine d'une armée d'agents: marchands, courtiers, compradors, coulis, domestiques, hôteliers, bateliers, etc., qui pénètrent

partout, parlent à chacun son langage et excellent à faire circuler un mot d'ordre avec plus d'efficacité et de promptitude que ne le pourrait faire un ballot de journaux clandestins. D'ailleurs, si on craint l'esprit de révolte et d'anarchie, ce n'est pas l'étude du chinois, c'est celle du français qu'il faudrait interdire, car les feuilles chinoises ne sauraient rivaliser avec quelques-unes des nôtres pour l'abondance des outrages, l'impudence des mensonges et l'ingéniosité des sophismes. En réalité, l'ignorance est une protection illusoire contre la pénétration des idées. Notre meilleur gage de sécurité, c'est le bon sens de la population indigène. Plus favorisés que les Anglais dans l'Inde, nous avons affaire, en Indochine, à une race calme et avisée, exempte de tout fanatisme et consciente de son intérêt. Cet intérêt, elle comprendra sans peine qu'il est solidaire du nôtre.

L'Annamite a besoin, pour progresser, de trois choses que nous sommes seuls en mesure de lui apporter : la science, l'expérience et l'argent. La logique des faits commande une association loyale des deux races. Sans doute, leur situation relative ne peut manquer de se modifier à la longue. A mesure que les indigènes deviendront plus riches et plus instruits, ils réclameront une participation plus étendue à la gestion de leurs affaires. Ils prendront graduellement en main les détails de l'administration, ne laissant à l'autorité française que le contrôle général de la politique. Nous reviendrons ainsi, par un long détour, à la vraie pratique du protectorat. Ce sont là les conséquences prévues de la politique d'association. Il n'y a pas lieu de les déplorer, d'abord parce qu'elles sont inévitables, ensuite parce qu'elles impliquent de larges compensations. Nous exporterons là-bas moins de fonctionnaires et plus de marchandises ; nous y aurons moins de personnel et plus de capitaux ; ce que nous perdrons en soumission, nous le gagnerons en fidélité. Notre situation dans le monde n'en sera pas diminuée.

Les Annamites veulent travailler à leur avenir. Notre devoir est de les y aider en leur offrant sans marchander toutes les connaissances utiles à leur développement : la culture occidentale, qui leur fournira les éléments du progrès scientifique et industriel ; et la culture chinoise qui leur vaudra l'unité morale, le bon ordre de la société et l'extension de leur puissance économique. Nous exercerons ainsi notre tutelle au mieux de leurs intérêts et des nôtres.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LA PRESSE POPULAIRE CHINOISE

On a pu voir, par la lecture assidue du Bulletin, combien les esprits sont, en Chine, dans un véritable état d'ébullition. Le désir des réformes est devenu une véritable fièvre qui a gagné toutes les classes instruites. Les victoires du Japon ont produit ce résultat en faisant naître au cœur de tout Chinois qui veut la grandeur de son pays l'espérance de voir bientôt se réaliser son rêve. Tous les moyens sont proposés pour faire de la Chine, dans un délai le plus court possible, la première puissance du monde. L'évolution pacifique par une lente transformation des intelligences mieux instruites a ses partisans ; la révolution violente, la bombe, l'assassinat, comme moyens de rénovation sociale ont également, tout comme chez nous, leurs fanatiques, ainsi que l'a prouvé la mort tragique du gouverneur du Nganhoei, en juillet dernier.

Il va de soi qu'un si curieux mouvement des esprits ne se développe point, chez ce peuple, naïgère encore si paisible et soumis, si respectueux de toutes ses traditions, dans la même atmosphère intellectuelle qui l'enveloppait jusqu'ici.

Le besoin qui crée l'organe a fait naître le plus puissant des instruments de transformation sociale : une presse populaire.

Certes, les Chinois disposaient déjà de journaux, sans parler de l'antique *Kingpao* ou Gazette de Péking ; ils avaient de grands organes édités dans les grands ports ouverts, organes dont les noms ne diffèrent point des nôtres : le *Cheupao*, c'est le « Temps », le *Chennpao*, le « Matin », le *Nansangjeupao*, le « Courrier du Midi », le *Tchongwaijeupao*, le « Courrier de la Chine et de l'étranger », et bien d'autres ; mais tous ces organes ont un inconvénient grave. Ils sont écrits en style et dès lors la lecture en devient fort pénible aux petites gens, souvent il leur est impossible de suivre les articles.

La presse chinoise existante était donc, il y a peu d'années encore, un instrument fort imparfait de propagande politique puisqu'elle ne pouvait pas pénétrer dans les couches profondes de la société.

Des lettrés s'en rendirent compte et ils résolurent de créer une presse nouvelle qui fût à la portée de tous. Pour cela, ils durent braver l'opinion de tous les gens de bonne compagnie, puisqu'ils entreprirent d'écrire comme on parle.

En Chine, en effet, il n'en est point ainsi ; l'écriture chinoise n'est autre chose qu'une notation d'idées sans analogie avec les représentations phonétiques de la pensée qui remplissent en Occident les livres et les journaux.

Chaque mot chinois est une petite image, résultant aujourd'hui de la longue évolution d'un dessin primitif par lequel les créateurs lointains de cette écriture représentaient naïvement les choses ; quelques-uns ont conservé d'une façon assez reconnaissable quelque chose de leur caractère ancien. Les idées abstraites sont bien entendues représentées par des signes conventionnels.

D'autre part, tous ces signes sont jetés sur le papier, sans qu'il soit fait usage pour ainsi dire, des conjonctions et des prépositions qui dans nos langues servent à relier les propositions entre elles. Sans doute, on est bien forcé d'en employer quelques-unes dans le style sous peine d'être tout à fait incompréhensible; mais le nombre en est fort petit. Un bon lettré chinois dédaigne ces artifices, il trouve de meilleur ton d'être obligé de deviner les rapports des idées entre elles, dût la précision du style en souffrir.

De tout cela, il résulte que les livres et les journaux chinois ne présentent point aux yeux du lecteur une langue naturelle et vivante, reproduite sur le papier; ils ne leur montrent qu'un système artificiel de reproduction de la pensée, une sorte de sténographie particulière qui s'efforce d'exprimer les idées de la façon la plus concise possible.

Pour posséder l'art de lire et d'écrire ce grimoire, il faut faire un long effort de mémoire, car aucun procédé rationnel, aucune méthode d'analyse ne peut dispenser l'étudiant de fixer dans son cerveau un par un les six ou sept mille images qui sont usités dans les livres, sans compter qu'une quarantaine de mille d'un usage plus rare sont à sa disposition dans les dictionnaires.

Bien que la langue parlée contienne un nombre considérable de mots monosyllabiques qui sont tous représentés par un caractère d'écriture, la pratique du langage n'est pour l'étudiant en belles-lettres que d'un faible secours mnémorique pour apprendre à lire.

Une idée nouvelle vient-elle à faire son apparition, il faut, pour la représenter, fabriquer artificiellement un caractère nouveau en combinant quelques éléments des caractères existants déjà fort compliqués, et la lecture auditive de ce nouveau monosyllabe ne dira rien du tout à l'esprit; il faudra, pour en comprendre le sens, avoir, à tout prix, fixé l'image dans sa mémoire par la lecture visuelle. On comprendra mieux la nécessité de ce procédé, lorsqu'on saura qu'il y a dans les dictionnaires plus de onze cents caractères qui tous se prononcent *i* et qui tous ont un sens différent.

Telle est, en bref, la langue chinoise écrite avec ses difficultés.

*
*
*

Il n'en est point de même de la langue parlée; celle-ci est, comme toutes les choses naturelles et vivantes, le produit d'une longue évolution qui en a fait un instrument intellectuel très souple, très propre à exprimer toutes les nuances de la pensée, très riche aussi et parfaitement apte à recevoir et à exprimer les idées nouvelles que le contact de l'étranger fait pénétrer actuellement en Chine.

Sans doute, la Chine, si grande, possède plusieurs dialectes; mais il y a une langue parlée commune: la langue dite mandarine ou officielle qui, bien que moins riche que les dialectes, est cependant très propre à satisfaire à tous les besoins

intellectuels d'aujourd'hui. Cette langue s'écrit avec les caractères d'écriture ordinaires, mais ceux-ci, tout en conservant leur valeur idéographique, sont, en l'espèce, des représentations de syllabes des mots de la langue parlée.

C'est cette langue que les lettrés progressistes résolurent d'écrire, allant ainsi à l'encontre des vieux préjugés; car écrire comme on parle était considéré dans leur milieu comme un exercice très inférieur, un travail d'ignorant.

Sans doute, on avait déjà écrit des romans et des pièces en langue parlée; mais cette littérature inférieure ne jouissait d'aucune considération. Il fallait donc pour en imposer la forme remonter le courant des coutumes millénaires.

Ce fut dans l'ancienne capitale de la Chine, à Hangtchéou, aujourd'hui capitale de la province du Tchékiang, ville célèbre pour l'éclat de ses lettres, que parut, vers 1901, le premier périodique du genre, revue trimestrielle, imprimée sur papier jaune au moyen de planches gravées selon le vieux procédé.

Cette revue, dont l'ordre et la variété des articles sont à peu près semblables à ceux des revues européennes, eut des imitatrices qui usèrent des procédés nouveaux, mais elle revendique pour elle l'honneur d'avoir été l'initiatrice de la presse populaire nouvelle. Voici d'ailleurs ce qu'elle dit elle-même dans son premier numéro de la troisième année :

L'aspect de notre journal, dit le rédacteur, est quelque peu fruste, le papier en est jaune et nous n'avons point de caractères d'imprimerie en plomb, ni de pierres lithographiques; nous observons à cet égard le vieux procédé; nous nous servons de planches de bois gravées, qui ne sont pas toujours exemptes de maculatures, et si nous le comparons aux journaux en langue parlée récemment parus à Changhaï, à Ningpo, à Tchaohing, au Kiangsou, au Nganhoei, nous voyons que ceux-ci ont de belles feuilles blanches et des caractères très nets.

Certes, notre journal n'est point ainsi (1). Mais, Messieurs les lecteurs, n'en riez point, et dites-vous que nous sommes le plus ancien journal en langue parlée. A ce propos, disons quelques mots de notre journal.

Quelle intention avons-nous eue, nous autres, gens de Hangtchéou, quand nous l'avons fondé?

Nous l'avons fait, parce que nous estimions que les vieilles coutumes de notre pays n'étaient point bonnes, et qu'il fallait songer à lui en donner de nouvelles, parce que l'instruction qu'on y distribuait était inférieure, parce que la pratique des choses intellectuelles était mauvaise, en un mot, parce que la vieille Chine était mauvaise, nous avons voulu travailler à faire une Chine nouvelle.

Nous avons pensé que, pour atteindre ce résultat, il fallait commencer par relever le peuple, et pour cela, d'abord ouvrir l'intelligence des classes inférieures, des agriculteurs, des ouvriers, des commerçants et même des femmes et des enfants.

D'où pouvait venir cette rénovation intellectuelle?

De journaux en langue parlée.

Aussi, depuis deux ans passés que notre journal existe, nous nous sommes adressés dans ses pages aux gens de toutes catégories, hommes, femmes, enfants, en un lan-

(1) Cette humilité de la Revue mère est très exagérée; en réalité, elle est très bien imprimée, d'une façon bien plus lisible que ne le sont souvent les journaux imprimés en caractères mobiles sur papier blanc.

**

gage aussi simple que possible; nous avons développé les systèmes les plus nouveaux, en nos articles.

Nous considérons que si l'on ne procède pas ainsi, la Chine ne pourra pas progresser; une grande diffusion de journaux de ce genre lui est nécessaire.

Si vous en doutez, Messieurs les lecteurs, regardez ce qui se passe en Europe, en Amérique, au Japon. La prospérité de ces peuples vient de ce que ces gens instruits traduisent (*sic*) en des livres en langue parlée les connaissances morales, historiques et autres; ces livres sont répandus partout, ils peuvent alors inciter l'esprit du peuple à rénover l'Etat.

Actuellement, quoique dans notre Chine nous soyons loin d'en être là, nous nous dirigeons pas à pas vers une situation semblable. Grâce à une grande concordance dans les volontés, nous progressons à cet égard de plus en plus.

Ainsi, en l'année sinnieou (1901), il n'y avait que notre journal en langue parlée de Hangtchéou; en l'année kœimaou (1903) sont apparus: le journal en langue parlée de la Chine, ceux de Tchaohing, de Ningpo, et cette année même, le troisième mois n'étant pas encore terminé, que sont déjà parus le journal en dialecte du Nganhoei, le journal en langue parlée du Kiangsou et celui du Foukien. Tous viennent les uns après les autres; si cela continue de la sorte, on peut affirmer que d'ici trois ou quatre ans, il y aura un véritable monde de journaux en langue parlée. Les journaux se multipliant, les lecteurs seront, par suite, de plus en plus nombreux.

Nous ne disons pas cela pour nous vanter; mais nous pouvons bien constater que la rénovation des coutumes, des études, de la science, de l'intelligence, que l'on constatera alors, viendra de l'effort que nous accomplissons aujourd'hui; notre journal nourrit cet espoir de rénovation. A cause de ceci, Messieurs, nous désirons vivement du fond du cœur, nous entretenir avec vous. Ah! Messieurs les lecteurs, si notre manière de faire ne vous semblait pas bonne, notre journal se modifierait bien volontiers; mais s'il nous apparaissait que vous désiriez revenir vers le passé, nous ne pourrions prendre sur nous de vous suivre dans cette voie.

Nous avons tenu à donner presque *in extenso* (1) cet article parce que le sujet qu'il traite marquera une date dans l'histoire du mouvement intellectuel chinois. Depuis quatre ans que ces lignes furent écrites, la prévision du rédacteur s'est en grande partie réalisée; des journaux du même genre ont été créés et se créent tous les jours un peu partout, leur nombre ne permet plus guère que d'en connaître le titre seulement lorsque leur apparition est annoncée dans les feuilles similaires et dans les autres journaux. La Mandchourie elle-même a ses périodiques qui informent la population des événements du monde entier.

Ce qui caractérise surtout maintenant les journaux chinois de toute espèce, c'est le souci d'informer leurs lecteurs de ce qui se passe partout au dehors. On sait que les rédacteurs de ces feuilles trouvent, avec raison, que le meilleur moyen de réformer le peuple chinois est de lui

(1) Nous n'avons pas donné les huit premières lignes de cet article parce qu'elles ne sont que le développement d'un proverbe vulgaire qui eût paru fastidieux aux lecteurs. La plupart des articles de ce genre commencent par un proverbe qui sert comme de thème au rédacteur, lequel n'aborde son sujet qu'après avoir développé quelques banalités sur un proverbe qui, en l'espèce, est le suivant: « En fait d'hommes, ce sont les vieux qui sont bons; en fait d'habits, ce sont les neufs. »

mettre constamment sous les yeux les exemples de l'étranger.

La vieille *Gazette de Pékin* elle-même, qui s'est considérablement développée, s'attache à donner des informations objectives sur le monde occidental et on y trouve même quelquefois des traductions d'articles importants des journaux d'Europe, d'Amérique ou du Japon.

* * *

Le sentiment qui domine dans toutes ces publications chinoises actuelles est un ardent patriotisme qui n'est ordinairement ni exclusif ni étroit. Ce sentiment circule dans tous les sujets; si l'on engage le lecteur à s'adonner à la gymnastique, c'est parce qu'il en deviendra plus habile et plus fort le jour où il faudra prendre les armes pour son pays; si on traduit avec soin, comme l'a fait la publication dont nous parlons ci-dessus, toutes les lois prohibitives du travail chinois en Amérique et si, comme il est naturel on en prend texte pour faire des comparaisons désobligeantes, on ne trouve pas néanmoins dans ces publications trace de ces sentiments de xénophobie qui animaient les esprits bornés du monde conservateur chinois. Quelques chansons peut-être peuvent donner lieu sur ce point matière à critique; mais il faut faire la part de l'hyperbole poétique.

Nous regrettons que la place nous manque pour exposer en détail la facture des publications chinoises de cette espèce et donner des extraits de nombreux articles, qui montreraient que tout, jusqu'au roman, véhicule à travers la Chine des sentiments nouveaux.

Parmi toutes les nouveautés intellectuelles et morales qui agitent les esprits dans le royaume des fleurs, les journaux féminins et féministes n'en sont pas une des moindres.

Dans ce pays où règne un droit patriarcal si ancien, où la femme peut, en certains cas, être vendue avec la permission du Code; où le pouvoir domestique est si fort qu'il absorbe tout pour ainsi dire et ne laisse subsister, en dehors du père, que des mineurs, la femme, cette esclave millénaire, demande à s'émanciper, et bien des hommes des nouvelles générations lui font écho.

On signale l'apparition de journaux pour les femmes également un peu partout; nous citerons particulièrement le *Peking Niupao*, ou journal des femmes de Péking, qui est, dit-on, lu par les impératrices.

Cette publication est écrite dans sa plus grande partie en langue parlée, à la nouvelle mode; elle paraît quotidiennement. Elle donne à ses lectrices un leader article, des nouvelles concernant les femmes du monde entier; les événements sensationnels du jour; les nouvelles de la capitale, les édits impériaux. On y trouve aussi une correspondance et quelques annonces et enfin une partie qui a rapport à la science occidentale et où l'on s'efforce de donner des notions justes sur une foule de sujets scientifiques qui étaient jusqu'ici lettre morte pour les femmes chinoises.

Ce journal a publié dans ses numéros du 18 avril et jours suivants une série d'articles empruntés à un ouvrage chinois : *Les Annales de la femme chinoise renouvelée*, et qui nous fixent immédiatement sur les idées qui animent les rédactrices et rédacteurs de cette feuille. Les articles figurent sous la rubrique : *Raisons de l'égalité des deux sexes*, et ils battent ouvertement en brèche les principes de la morale sociale qui se trouve contenue dans les livres sacrés.

Le premier de ces articles commence ainsi sur le mode lyrique : « Eh ! ya ! » O vous, deux cents millions de Chinoises nos sœurs, écoutez-nous toutes ! Ce qui se trouve dans le présent ouvrage a pour but de vous faire connaître les raisons de l'égalité de l'homme et de la femme, afin que vous agissiez en conséquence !...

La rédactrice, continuant ses apostrophes préliminaires, en arrive à dire : « Nous devons dire d'abord que l'homme et la femme étant enfantés par le Ciel sont égaux en principe. » Les Anciens disaient : « Le Ciel, la Terre et l'Homme constituent les trois puissances intelligentes », ce qui revient à dire que l'homme est, dans le monde, l'être qui est doué de volonté.

Puisque l'être humain est ainsi un vivant volontaire, cette essence de sa vie possède nécessairement les attributs de l'être humain. Ces attributs, où sont-ils ? Ils résident dans le pouvoir d'agir librement...

L'auteur, après avoir développé cette idée, continue :

En Chine, on dit généralement que l'homme est supérieur, la femme inférieure ; que l'homme est noble, la femme vile, que la femme doit subir la loi de l'homme. D'où viennent ces discours qui sont si peu conformes au droit ? Ils viennent des lettrés dont l'intelligence est corrompue et qui ont expliqué faussement les livres des anciens, et notamment les trois grandes lois humaines entre le prince et le sujet, le père et le fils et les époux entre eux.

Il a semblé à ces lettrés qu'on ne pouvait aller à l'encontre de ces lois inexorables, et voici comment ils les expliquent. Si le prince, disent-ils, veut que le sujet meure, celui-ci doit mourir ; si le père veut que son fils périsse, celui-ci doit périr, si l'époux veut que l'épouse soit voleuse avec lui, elle le doit.

Si l'on en croit ces savants, dans l'aberration, si l'empereur voulait dissiper le patrimoine du peuple, s'il voulait, selon son bon plaisir, le faire mourir dans la guerre civile, le peuple devrait, sans murmurer, subir la ruine et la mort. De même, ils nous disent que si le père ne veut pas permettre à son fils de jouir de la liberté d'un homme, celui-ci doit obéir passivement comme le cheval ou le bœuf ; de même encore, si le mari ne veut pas permettre à sa femme d'avoir la joie d'agir comme une personne humaine et libre ; s'il ne veut pas permettre que de la bouche de l'épouse s'exhalent quelques plaintes, celle-ci doit rester silencieuse. Hélas ! hélas !

Ces docteurs de l'erreur ne savent donc pas que ces lois des trois relations sont des choses du passé, des mots seulement qui n'atteignent que la surface des choses. Lorsqu'on veut raisonner sérieusement, on ne peut se servir de termes aussi confus.

Un exemple. Si, du côté de l'Est, était un chemin sûr, et qu'un tigre se trouvât du côté de l'Ouest, un fils n'a-t-il pas le droit de se diriger vers l'Est, et un père a-t-il le

droit de dire à son fils : En vertu de la loi des trois relations, tu me dois obéissance ; donc, s'il me plaît, tu dois aller te jeter dans la gueule du tigre ?

Aussi, nous disons que ces lois ne sont que des mots et qu'on ne doit pas s'en prévaloir pour que les supérieurs fassent peser leur volonté sur les inférieurs et les dépouillent du droit qui, en tous les humains, est supérieur aux faits.

Dans les articles suivants, ces prémisses sont abondamment et habilement développées par quelqu'un qui est évidemment très au courant des subtilités des doctrines philosophiques chinoises des huit derniers siècles.

Jusqu'à présent, ces doctrines ont servi à expliquer les livres sacrés qui consacrent le droit absolu du prince, du père et du mari ; mais on peut, avec un peu de souplesse, les accommoder à des sentiments nouveaux.

Les modernistes de la religion chinoise peuvent, sans grands efforts, faire tourner leur philosophie en explication des droits de l'homme et justifier même toute la théorie de Rousseau, dont bien des Chinois d'aujourd'hui sont férés.

Ils traduisent, en effet, les livres des encyclopédistes ; mais le sens des mots qui servent dans les deux langues pour exprimer des idées subtiles telles que celle de l'être et de la nature ne se correspondent point exactement ; bien des Chinois sont convaincus que la justification des droits de l'homme, entendus comme nous les entendons en Europe, se trouve dans la doctrine chinoise elle-même, dans les livres sacrés.

Quoi qu'il en soit, voici un curieux exemple de cet effort d'adaptation qu'on trouve maintenant un peu partout dans les publications chinoises :

Il y a encore des gens qui disent que la nature de l'homme et de la femme n'est pas identique ; qu'en général, la femme est faible, d'une intelligence sans profondeur, que dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux ses forces faiblissent souvent et que, donc, c'est naturellement qu'elle est sous l'autorité de l'homme.

Ceci n'est pas tout à fait vrai. Lorsque le genre humain vint pour la première fois à la vie, les corps de l'homme et de la femme étaient différents, mais leur nature ne différait pas du tout...

D'où vient donc cette identité de nature ? Elle vient du Ciel.

La nature de l'homme et de la femme est la Raison universelle du Ciel ; ce principe céleste est une chose qui n'a ni forme ni figure ; c'est pourquoi on ne peut pas faire de distinction et dire : La nature de l'homme est de cette sorte, celle de la femme est de telle autre.

Lorsque cette Raison universelle immanente s'anime à la vie, tous ses sentiments se manifestent et, prenant contact par la sensation avec les objets externes, toutes ses facultés entrent en acte.

A ce moment, le cerveau de l'homme que traverse l'Esprit divin est tout spirituel ; c'est alors que se divisent les sexes, que se forment toutes les choses.

Avant que cette Raison universelle céleste se soit mise en mouvement, qui est-ce qui pourrait mettre l'homme et la femme dans une balance et dire : l'un pèse plus que l'autre ? qui est-ce qui, prenant un fouet ou un bâton, pourrait dire : l'homme est plus important, poussons-le en avant ; la femme est négligeable, comprimons-la et faisons-la reculer.

Aussi, je dis, la Raison céleste avant qu'elle ne se soit

mise en mouvement constitue la nature en elle-même; après qu'elle s'est mise en mouvement, sans avoir encore fait les êtres, elle est l'amour en soi; et après qu'elle a agi toutes les choses existent. C'est pourquoi les Anciens disaient: « Le naturel se rapproche de la perfection tandis que l'usage de la vie en éloigne. »

Nous concluons donc que c'est la misère de la condition de la femme qui devenant chez elle une habitude comme une seconde nature la rend inférieure à l'homme. Cette infériorité est acquise; mais, si nous considérons la Raison céleste productrice de la vie, il est tout à fait impossible de dire avec quelque raison que la femme est inférieure à l'homme.

Ces idées philosophiques sont parfaitement conformes aux doctrines chinoises en faveur chez les commentateurs modernes des classiques; mais jusqu'ici, on ne s'était point avisé d'en tirer tout ce qu'y peuvent découvrir des regards éclairés par les doctrines occidentales sur l'égalité des hommes.

Il en va tout autrement aujourd'hui et non seulement ces théories sur l'égalité naturelle des êtres humains fondée sur les conceptions ontologiques servent à revendiquer la liberté pour la femme; mais elles sont, comme il fallait s'y attendre, lancées comme un bélier contre ce qui, dans l'ordre politique, est contraire à l'égalité. On s'en sert pour nier le pouvoir absolu du prince, l'autorité impériale. La Revue que nous avons citée plus haut développe avec une rigueur à la Rousseau, toutes les conséquences de ces principes; elle conclut que le souverain, n'étant qu'un homme comme les autres, n'est qu'un commis qui administre l'Etat pour le compte du peuple et elle laisse clairement entendre que si ce commis devient gênant, il est légitime de s'en débarrasser, même en le tuant.

*
*
*

Mais notre journal féministe ne se tient qu'exceptionnellement dans les hauteurs de l'abstraction philosophique, peu accessibles évidemment à la masse de ses lectrices. Il agit sur elles avec plus de simplicité. Il a même dans son ensemble un grand caractère de bonhomie terre-à-terre qui le met très certainement à la portée des femmes et des jeunes filles qui s'en délectent. Jetons-y donc çà et là quelques regards.

Voici les nouvelles concernant les femmes de tous pays. Nous y lisons que le ministre de l'Instruction vient d'engager des dames missionnaires américaines pour enseigner, dans les écoles de filles de Pékin, la littérature anglaise, le dessin et la gymnastique — la gymnastique! aux jeunes filles chinoises. — Cette nouvelle, toute simple, nous en dit plus long sur l'évolution des mœurs qu'une longue dissertation.

Dans un autre numéro du même journal, nous relevons sous la même rubrique le compte rendu de la réunion de la Société pour la réforme de la famille, de Changhaï, et nous y pouvons lire le bref résumé des discours prononcés par des dames; c'est d'abord Mme Sou Pennki qui engage ses auditeurs à donner le plus grand développement possible à l'instruction de la femme; puis Mme Yang Yutchenn fait une conférence sur les

méfais de l'alcool et finalement Mme Tcheng King emploie son éloquence en faveur des malheureux affamés du Kiangsi.

Des discours en un club féminin, voilà encore des faits qui recèlent la profondeur du changement qui s'accomplit présentement!

Il est toujours très intéressant de lire les faits-divers des journaux dont on étudie le pays. Ils sont pleins d'enseignements. Dans ceux de notre journal, on y peut lire le même lot de crimes, vols, incendies, accidents dont se délectent chez nous les concierges, et bien d'autres; ils sont cependant souvent accompagnés d'une petite réflexion qui en tire la moralité, ce qui est bien chinois. En voici un dont le titre attire nos regards: *Accroissement de la puissance de la femme*. Le 6, vers midi, au Sud de la rue des Parfums qui est près du grand canal en dehors de la porte Hiuen-ou, une nommée Tchong se trouvait avec son voisin M. Tchenn, employé dans une librairie. On ne sait comment cela se fit; mais celui-ci provoqua la dame, ils en vinrent bientôt à s'injurier en pleine rue. Le bonhomme voyant qu'il avait le dessous se mit à taper sur la dame. Il ne s'attendait pas à ce qui allait lui arriver. Celle-ci se précipita sur lui et le renversa d'un coup de tête à la façon des moutons. (Elle était joliment forte, la dame!) Puis elle sauta à califourchon sur le bonhomme étendu, et criant, injuriant, elle lui tapa dessus à tour de bras un bon moment. Les voisins accoururent pour les séparer; la dame tapait toujours, les coups pleuvaient comme grêle; le bonhomme avalait tout avec patience et ne soufflait mot. Il fut la risée de tout le voisinage. »

C'est ici la note gaie qui illustre bien les prétentions de ces dames; quand on prend de la supériorité, on n'en saurait trop prendre. Un journal bien fait doit, lui aussi, unir le plaisant au sérieux.

La note attendrie n'y manque pas non plus. On la trouve dans la correspondance.

« Monsieur le directeur, écrit une lectrice, votre journal a été fondé pour développer la conscience du peuple et il est à la tête de toutes les bonnes œuvres; vraiment, il incite les gens à l'admiration et à la compassion! Il accroît sans cesse nos sentiments charitables. Les femmes qui ont le cœur plus naturellement sensible à la misère d'autrui ne peuvent point ne pas être émues. Tout en regrettant bien vivement de ne pas vous connaître *de visu*, je vous prie, par la présente, d'accepter deux piastres sur mes modestes ressources. Vous pourrez, Monsieur le directeur, en faire l'usage qui vous conviendra; en outre, afin d'aider les malheureux, j'y ajoute deux autres piastres que je vous prie de transmettre pour moi à la Société de secours des inondés du Kiangpé; je vous envoie donc un billet de quatre piastres. Je vous prie de vouloir prendre la peine de vous occuper de cette affaire, et je vous salue respectueusement. »

Et elle signe: « Une femme qui, actuellement courbée sous l'injustice, attend la lumière d'une civilisation nouvelle. »

Telles sont les choses caractéristiques que l'on peut lire maintenant dans les journaux chinois. Certes, l'action de la presse populaire qui n'en est qu'à ses premiers essais ne peut avoir la puissance de la nôtre, et il lui faudra encore bien des efforts pour faire pénétrer les idées nouvelles dans l'énorme masse du peuple ; on en voit pourtant déjà les effets. Ces temps derniers, nous apprenions que des dames chinoises avaient fait une réception solennelle aux délégués américains venus pour apporter des secours aux affamés. Les vieilles mœurs, la claustration féminine, l'effacement de la femme sont donc en voie de disparition.

Il en est de même pour bien d'autres choses qui semblaient immuables. On annonce le fonctionnement prochain du nouveau Sénat, composé en partie de notables élus par leurs pairs. Cette réponse ne se réalisera peut être pas aussi vite que le souhaitent les Chinois réformateurs et progressistes, car chez eux la pratique ne suit guère les belles théories que d'un pied boiteux.

Quoi qu'il en soit, la Chine est désormais lancée sur la pente savonnée qui conduit les peuples vers la démocratie à l'intérieur, vers l'expansion à l'extérieur. Ce fait considérable rend la lecture des journaux chinois plus intéressante que jamais.

FERNAND FARJENEL.

LA QUESTION DE LA PIASTRE

La question de la piastre est toujours discutée. On ne saurait dédaigner un sujet qui, ainsi que le montre de façon si nette la note suivante du *Courrier de Haïphong*, touche de si près à ce qu'il y a de plus délicat dans le régime économique d'un pays :

Une date à enregistrer, c'est celle du 24 juillet 1907. C'est, en effet, la première fois, depuis quarante-cinq ans, que le taux de la piastre est fixé à 2 fr. 90.

Chaque fois, en effet, que la piastre a approché ce chiffre, elle a fait le saut et cotait 2 fr. 85 ou 2 fr. 95.

Voici quelques remarques, en outre, au sujet des variations du taux de la piastre : pendant près de vingt années (10 avril 1862 au 31 décembre 1881), le taux de la piastre fut supérieur à 5 francs (5 fr. 55 et fr. 35).

Du 1^{er} janvier 1882 au 30 juin 1887, le taux varie de 4 fr. 60 à 4 francs.

Du 1^{er} juillet 1887 au 30 novembre 1891, la valeur de la piastre oscille entre 3 fr. 85 et 4 francs, avec quelques sauts au-dessus de ce dernier taux (4 fr. 05 à 4 fr. 45 en 1890).

A partir du 1^{er} décembre 1891, le taux décroît constamment jusqu'au 31 mars 1895, où il est de 2 fr. 60. Au cours de l'année 1895, la piastre flote entre 2 fr. 65 et 2 fr. 80 ; elle revient à 2 fr. 60 en septembre 1896, remonte en 1897 pour tomber à 2 fr. 30 le 1^{er} mars 1898.

Jusqu'au commencement de 1902, le taux se maintient entre 2 fr. 30 et 2 fr. 65. A partir de cette date, il va décroissant jusqu'à 2 francs (27 novembre 1902) et reste pendant quatre mois à ce chiffre (31 mars 1903). La piastre

remonte ensuite péniblement jusqu'à 2 fr. 40 (1^{er} septembre 1903), descend à nouveau jusqu'à 2 fr. 20 (13 avril 1904), puis reprend son cours ascensionnel, qui s'est continué jusqu'à ce jour, avec de légères variantes.

Celui qui aurait acheté, par exemple, 20.000 piastres au moment où la piastre tombait à 2 francs eût fait une bonne affaire.

Le placement de cette somme dans le commerce ou l'industrie, à 10 0/0, taux habituel, lui eût rapporté en intérêt environ 8.666 piastres, et la différence de taux 18 000 francs ou, à 2 fr. 20, environ 6.206 piastres, soit un bénéfice total de 14.866 piastres, produit en quatre ans et quatre mois par un capital de 20.000 piastres.

Dans l'espèce envisagée, il est quelqu'un qui eût fait une bonne opération, mais de telles variations ne sont pas sans entraîner des perturbations considérables et des conséquences fâcheuses. Nous avons trop souvent indiqué et les unes et les autres pour les énumérer de nouveau ici. Nous dirons seulement qu'il n'est pas étonnant qu'en pareille occurrence on ait pensé que la stabilisation de la piastre serait une excellente chose. Cette solution a été préconisée ; mais elle a rencontré des objections tant dans la colonie que dans la métropole et elle a été repoussée, au moins pour le moment, par la commission d'étude du régime monétaire de l'Indo-Chine dont les résolutions ont été publiées au *Journal officiel* de la métropole du 11 août 1907. Le résumé du *Journal officiel* a une importance documentaire trop considérable pour ne pas être reproduit ici *in extenso*. Le voici donc :

La commission d'étude du régime monétaire de l'Indo-Chine vient de clôturer les travaux de sa deuxième session. Cette commission, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, était composée de : MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France, vice-président ; de Liron d'Airoles, ancien directeur du mouvement général des fonds, sous-gouverneur de la Banque de France ; Charles Laurent, premier président de la Cour des comptes ; Delatour, ancien directeur du mouvement général des fonds, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ; Guernaut, directeur du mouvement général des fonds ; Arnauné, directeur de l'administration des monnaies et médailles, rapporteur ; Maurice Bloch, directeur de la comptabilité au ministère des Colonies, Vasselle, directeur des affaires d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, au ministère des Colonies ; Picquie, inspecteur général des colonies, directeur du contrôle ; Sergent, sous-directeur du mouvement général des fonds ; Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ; Demartial, commissaire du Gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine ; Fetterer, chef du service commercial à la direction de l'agriculture, des forêts et du commerce de l'Indo-Chine ; Colin, chef de bureau au ministère des Colonies, secrétaire.

Instituée par arrêté ministériel du 3 décembre 1902, en vue de rechercher les dispositions qu'il convient de prendre pour remédier à la crise qui menaçait nos possessions d'Extrême-Orient, à la suite de l'affaissement des cours de l'argent, la commission avait, à cette époque, préconisé l'adoption de diverses mesures destinées à faciliter l'épuration de la circulation monétaire en Indo-Chine. Le gouvernement décida d'appliquer le programme qui lui était proposé, et le plan de réforme élaboré par la commission fut progressivement mis à exécution.

Par un premier décret du 3 juin 1903, le droit de

douane de 3 0/0 perçu dans la colonie à la sortie sur les monnaies d'argent a été supprimé, afin de favoriser l'exode des piastres mexicaines; une deuxième décision présidentielle du même jour prohibait, d'autre part, l'importation du numéraire argent, en vue d'empêcher l'augmentation du stock des espèces étrangères.

L'administration des monnaies et médailles procédait, pendant ce temps, à la frappe des piastres françaises, dites « piastres du commerce », qui devaient remplacer dans la circulation les piastres mexicaines; une entente intervenue avec la Banque de l'Indo-Chine permettrait, d'autre part, de parer à toutes les difficultés qui auraient pu surgir pendant la période de transition.

Enfin, les piastres mexicaines ayant été peu à peu retirées de la circulation, un arrêté du gouverneur général, en date du 3 octobre 1905, a supprimé le cours légal de la piastre mexicaine à compter du 1^{er} janvier 1906.

Les mesures prises ont, à l'heure actuelle, abouti au résultat désiré, et, aujourd'hui, la piastre française a seule cours dans nos possessions d'Extrême-Orient.

La baisse constante de la piastre, dont le taux officiel était, de 1864 à 1902, tombé de 5 fr. 55 à 2 francs, s'est arrêtée et une reprise qu'on peut espérer durable s'est produite au cours de ces dernières années : en effet, ainsi qu'on le sait, la valeur de cette unité monétaire suit nécessairement le cours de l'argent et subit, en outre, l'influence des événements d'ordre économique, voire même politique. L'augmentation dans les demandes de métal argent, résultant de la guerre russo-japonaise et du développement de la consommation industrielle, a provoqué un relèvement des cours de l'argent, et, par contre-coup, de ceux de la piastre; en octobre 1906, celle-ci était cotée à 2 fr. 75, puis 2 fr. 85 (taux officiel), 2 fr. 73, puis 2 fr. 88 (valeur en banque).

Pendant que ce mouvement de hausse se dessinait, l'idée de fixer la piastre à un taux invariable, qui avait été antérieurement lancée dans la colonie, y était reprise. L'administration fut amenée à penser que la question méritait un examen spécial : par arrêté du 8 octobre 1905, le gouverneur général réunit à Hanoi une commission locale, qui se prononça en faveur de la possibilité et de l'opportunité de la stabilisation de la piastre.

Le ministre des Colonies estima que cette mesure ne pouvait être appliquée sans délai, et, désireux de s'entourer des avis les plus autorisés, résolut de soumettre la proposition à la commission d'étude du régime monétaire de l'Indo-Chine.

Celle-ci s'est livrée depuis quatre mois à une enquête approfondie et vient de terminer ses travaux. Elle a examiné notamment les questions suivantes : convient-il de faire de la piastre un jeton d'échange soustrait à l'influence du cours de l'argent? Faut-il lui donner un rapport fixe? Y aurait-il intérêt à établir en francs le budget général de l'Indo-Chine? Le remède aux difficultés résultant de la situation monétaire ne doit-il pas être cherché moins dans la stabilisation que dans la paréquation de la valeur de la piastre au Trésor et dans le commerce? La commission a, en outre, entendu diverses personnalités à qui la pratique des affaires commerciales de l'Extrême-Orient donnait une compétence spéciale; elle s'est préoccupée enfin de savoir si les résultats obtenus déjà répondaient au but que l'on s'était proposé d'atteindre.

Le soin de résumer les délibérations de la commission dans un rapport détaillé a été confié à M. Arnauné, directeur de l'administration des monnaies et médailles, qu'un récent décret vient d'appeler aux fonctions de conseiller maître à la Cour des comptes.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission a, dans sa dernière séance, émis, à l'unanimité, l'avis :

Que les circonstances ne se prêtent pas à un essai de stabilisation de la piastre;

Qu'une réduction de la quantité des espèces monnayées au-dessous de la circulation intérieure, à supposer qu'elle pût fixer le change extérieur, ce qui n'est pas démontré, présenterait pour les affaires en général les plus graves inconvénients.

Qu'en vue de réduire les pertes qui peuvent résulter, soit pour le commerce, soit pour le Trésor, du défaut de concordance entre le taux officiel et le taux commercial de la piastre, l'écart maximum autorisé entre les deux taux devrait être fixé, par un décret, à trois centimes.

La commission a formulé, enfin, le vœu « que, sauf dérogation temporaire, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles l'exportation des piastres ne soit ni entravée, ni facilitée par des mesures gouvernementales, et que les mouvements de numéraire soient laissés sous l'influence unique du jeu normal de la balance des comptes internationaux.

En conséquence, le ministre des Colonies a fait connaître au gouverneur général, en lui transmettant les conclusions de la commission, qu'il n'y avait pas lieu de fixer la valeur de la piastre à un taux invariable, quant à présent, et l'a invité à mettre à l'étude les dispositions subsidiaires préconisées par la commission.

*
*
*

La note que nous venons de reproduire résume excellentement les vicissitudes de la question monétaire en Indo-Chine durant les deux dernières années et en la lisant, nos lecteurs se souviendront que la plupart des faits qu'elle relate ont été ici notés au jour le jour. La suppression du droit de sortie de 3 0/0 perçu en Indo-Chine sur les monnaies d'argent, la prohibition de l'introduction du numéraire argent, le cours légal donné à la seule piastre française dite « piastre du commerce »; les débats et conclusions de la Commission nommée par le gouverneur général, tendant à la stabilisation de la piastre, ont été ici notés avec soin, comme se rattachant à l'une des questions les plus graves qui puissent se poser au sujet de l'avenir économique de l'Indo-Chine. Il n'est pas jusqu'à l'entente intervenue avec la Banque de l'Indo-Chine pour parer aux difficultés de la période de transition, entente à laquelle la note fait allusion, dont il n'ait été question ici, car nous avons, en juin, publié le passage du rapport de la Banque de l'Indo-Chine, qui en traitait. La difficulté principale soulevée par l'opération, qui a eu pour résultat de laisser en Indo-Chine le champ libre à la piastre française, a été le manque de monnaie. Bien que la Monnaie de Paris, chargée de l'approvisionnement de l'Indo-Chine en piastres, ait frappé, en 1906, 10.194.000 piastres, le vide occasionné par l'exode de la piastre mexicaine n'a pas été comblé. Les indigènes employés à la construction du chemin de fer du Yunnan n'acceptant plus que la piastre française, il y eut, de ce seul chef, pour cette monnaie, un débouché de 5 à 6 millions. D'autre part, cette piastre a été accaparée par les établissements monétaires chinois de Yunnan-fou et de Mongtseu, qui la fondaient et la transformaient en lingots. Pour parer à ces besoins de piastres de commerce, il

a fallu hâter la fabrication de la piastre à la Monnaie de Paris. De son côté, la Banque de l'Indo-Chine a fait des achats importants d'argent fin pour le transformer en piastres et grossir les encaisses appauvries des succursales de Saïgon et d'Haï-phong. La Banque de l'Indo-Chine, en rendant compte de ces faits à ses actionnaires, expliquait que, jusqu'à l'achèvement du chemin de fer du Yunnan, il serait nécessaire d'introduire régulièrement en Indo-Chine des quantités de numéraire supérieures à celles qu'exigeraient les besoins normaux du commerce de la colonie, et elle fixait cette introduction à un minimum de 15 millions de piastres par an.

Quand nous aurons le rapport détaillé de M. Arnauné, rapport sur la valeur duquel nous n'avons aucun doute, sachant la grande compétence de l'auteur, hier encore directeur de la Monnaie de Paris, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet; mais, dès aujourd'hui, il nous faut dire un mot des avis émis et des vœux formulés par la Commission et que le ministre des Colonies a adoptés.

Le vœu que, « sauf dérogation temporaire, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, l'exportation des piastres ne soit ni entravée, ni facilitée par des mesures gouvernementales et que les mouvements de numéraire soient laissés sous l'influence unique du jeu normal de la balance des comptes internationaux », est trop libéral pour que nous n'y souscrivions pas. Cependant, le gouvernement doit veiller à ce que le pays soit toujours suffisamment approvisionné de monnaie et s'arranger de façon à combler les vides qui proviennent de certaines fuites comme celles que nous avons signalées plus haut. Le manque de numéraire gêne considérablement l'essor d'un pays. La Commission, au reste, ne l'a pas oublié, puisqu'elle a émis l'avis « qu'une réduction de la quantité des espèces monnayées au-dessous de la circulation intérieure, — à supposer qu'elle pût fixer le change, ce qui n'est pas démontré — présenterait pour les affaires en général les plus grands inconvénients ». Sur ce point, donc, on ne peut qu'approuver le laisser faire, s'il se double d'une sollicitude éclairée du gouvernement à l'égard des besoins monétaires du pays.

A ce sujet, le *Courrier d'Haïphong* du 30 septembre 1907, qui approuve dans leur ensemble les décisions de la commission, fait ces réflexions :

Le retrait de l'interdiction d'exportation des piastres nous paraît être, également, une bonne mesure.

Cette réglementation restrictive avait sa raison d'être au moment où, par une singulière anomalie, le Ministère faisait procéder à la frappe de piastres indo-chinoises, au poids de 27 gr. 215, sensiblement supérieur au dollar mexicain. Cette erreur, qui persista de 1885 au 8 juillet 1895 (1), fit jeter sur le marché indo-chinois 13.170.471

(1) Aux termes du décret du 8 juillet 1895, le poids des pièces en argent de l'Indo-Chine a été réduit, savoir : piastre de 27 gr. 215 à 27 gr. 50/100 de piastre, de 13 gr. 607 à 13 gr. 5; 20/100 de piastre, de 5 gr. 443 à 5 gr. 4; 10/100 de piastre, de 2 gr. 721 à 2 gr. 7. Le titre de toutes ces pièces restait fixé à 900 millièmes. Un décret du 14 avril 1898 a baissé le titre des pièces de 20/100

piastres frappées à ce poids, qui ont toutes disparu de la circulation et ont été exportées, pour la fonte, en Chine où, naturellement, elles faisaient prime.

Cette erreur réparée par la frappe de nouvelles piastres au poids de 27 grammes, le gouvernement de l'Indo-Chine chercha le moyen de faciliter l'exode des piastres mexicaines qu'un droit de sortie de 3 0/0 maintenait dans la colonie. On voulut encore prohiber l'importation de nouvelles piastres mexicaines, de manière que la circulation fût progressivement composée de piastres françaises de commerce exclusivement.

Dès 1903, deux décrets, datés du 3 juin, modifiant le tarif douanier de l'Indo-Chine en ce qui concernait l'importation et l'exportation des monnaies d'argent de la colonie.

Aux termes du premier décret, l'importation de ces monnaies est prohibée.

Par le second décret, le droit de sortie de 3 0/0 *ad valorem* qui frappait les monnaies d'argent est supprimé.

Cette réforme ne résolvait par la question monétaire d'Indo-Chine; elle tendait à la substitution des piastres françaises aux piastres mexicaines. En somme, la suppression du droit de sortie de 3 0/0 faisait sortir de la colonie les piastres mexicaines qui ne pouvaient plus être importées.

De ce fait, on allait avoir une monnaie nationale non exportable, dont on pourrait, croyait-on, assurer la fixité, lorsque le taux de la valeur serait déterminé à la suite des mesures douanières qui venaient d'être prises.

C'était là, comme l'expérience l'a démontré, une erreur économique que le gouvernement vient de reconnaître.

Tout est bien qui finit bien.

* * *

Le même journal dit que la troisième conclusion adoptée par la Commission « de la piastre » et par le gouvernement recevra, en Indo-Chine, le meilleur accueil. « Trop souvent, en effet, dit-il, nous avons eu à nous plaindre de l'écart considérable qui existait entre le taux officiel et le taux commercial; cet écart a été, quelquefois, de plus de six centièmes. On conçoit aisément les pertes considérables que faisait subir aux commerçants et aux particuliers pareil état de choses. L'écart, désormais seul légal, de trois centièmes nous paraît résoudre les plus sérieuses difficultés de la question. »

D'aucuns ont voulu dénier au gouvernement le droit de fixer le taux de la piastre, soutenant que ce taux dépend uniquement de la hausse ou de la baisse qui peut se produire sur le marché de l'argent. « Il faut, disent les partisans de ce système, qu'à toute heure un commerçant qui vient de recevoir une piastre de la caisse du Protectorat, puisse la repasser dans le commerce pour la même valeur. »

Cette théorie est spécieuse, séduisante, mais elle a l'inconvénient de ne pouvoir être appliquée.

La fixation du taux officiel de la piastre dépend étroitement du taux commercial, c'est-à-dire des fluctuations du marché de l'argent.

Tout ce qu'on pourrait faire, dans cet ordre d'idées ce serait de supprimer le taux officiel.

et 10/100 de piastres, de 900 à 835 millièmes. C'est à ce titre qu'ont été fabriquées les pièces de cette nature, émises à partir de 1898.

Mais qui ne voit, déjà, toutes les difficultés que cette suppression ferait surgir? Les comptabilités publiques et privées ne seraient plus « tenables » et les transactions deviendraient impossibles.

Voilà pourquoi le taux officiel est nécessaire; mais, comme on vient de le faire, il était équitable de fixer exactement sa relation avec le taux commercial.

*
*
*

Quand la Commission de la piastre, contrairement à celle qui dernièrement fonctionnait en Indo-Chine, déclare que les circonstances ne se prêtent pas à un essai de stabilisation de la piastre, elle a pour elle beaucoup d'Indo-Chinois. On ne peut nier que plusieurs raisons ne sont pas sans militer très fort contre un essai de stabilisation de la piastre et notamment celle qui résulte des rapports nombreux de l'Indo-Chine avec des pays à monnaie d'argent; mais, et la Commission l'a parfaitement vu, ces raisons peuvent ne pas être éternelles, aussi ce n'est pas par principe qu'elle s'est prononcée contre la stabilisation de la piastre. C'est une question qui demeure posée, car les variations de la piastre, aussi bien dans le sens de la hausse que dans celui de la baisse, ne sont pas terminées, et les inconvénients qu'elles entraînent feront qu'on se demandera encore si la stabilisation ne serait pas préférable. La Commission a noté qu'une reprise s'était produite au cours de ces dernières années et elle a ajouté qu'on pouvait l'espérer durable; or, cet espoir pourrait bien être déçu, les cours de l'argent sur le marché de Londres étant déjà moins fermes que durant les mois écoulés, et le taux officiel de la piastre, qui est mentionné maintenant au *Journal officiel* n'était plus que de 2 fr. 70 le 16 octobre, alors qu'antérieurement il avait été de 2 fr. 85.

Sur cette question de la stabilisation de la piastre, nous ne saurions mieux terminer qu'en citant cette réflexion du dernier rapport de l'administration des douanes chinoises au sujet du taël qui, lui aussi, subit des variations fort préjudiciables aux affaires en Chine. « Trente ans de baisse du taël, dit ce rapport, avaient montré combien serait précieux un change à peu près fixe; quatre ans de hausse du taël viennent de confirmer cette démonstration. » C'est fort judicieusement dit. La stabilisation de la piastre est, comme celle du taël, quoique cependant à un degré peut-être moindre, une question très difficile, mais dont la solution ne doit pas être perdue de vue.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Une œuvre coloniale

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de M. Eug. Etienne dans la vie parlementaire, la *Dépêche Coloniale* a eu l'heureuse idée de réunir ses discours et écrits (1) dans deux volumes qui présentent un grand intérêt pour tous ceux qui désirent avoir présente l'histoire de notre politique coloniale ces vingt-cinq dernières années. Nous n'avons pas besoin de dire qu'une grande partie de ces volumes est consacrée, en dehors des discours et écrits de politique intérieure de M. Eug. Etienne, à son œuvre algérienne et africaine en général. Néanmoins, les questions d'Asie qui intéressent ce Comité qu'il a fondé et dont il a été le premier Président, ont tenu une grande place dans ses préoccupations, en particulier à l'époque où, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, à deux reprises différentes, il eut à régler les grandes lignes de l'organisation de l'Indo-Chine et décida, en 1887, de créer l'Union Indo-Chinoise, détruite d'ailleurs immédiatement après son passage au pouvoir, pour ne plus être reconstituée que par M. Doumer.

C'est le 30 mai 1887 que M. Eug. Etienne fut chargé, pour la première fois, du sous-secrétariat d'Etat au ministère de la Marine et des Colonies. Déjà nous étions en pleine période de renaissance coloniale, et les colonies allaient devenir pour la Marine une annexe de plus en plus importante, si importante même qu'elle ne devait pas tarder à s'en détacher pour vivre de sa vie propre, et qu'elle exigeait, dès ce moment, une grande autonomie et la direction d'un personnage particulièrement autorisé. C'est par les décrets du 17 et du 20 octobre 1887 que l'Annam et le Tonkin étaient réunis à la Cochinchine et au Cambodge, sous un gouverneur général. Chacun des pays de cette Union conservait son budget particulier, mais le budget général devait couvrir les dépenses des troupes de terre et de mer, de la flottille, des postes et télégraphes, des contributions indirectes et des douanes. Ce budget général, en dehors des recettes des postes et télégraphes, devait être constitué, non pas par des contributions indirectes, comme cela a eu lieu depuis, mais par des contributions versées par chacun des budgets particuliers. A notre sens, cette organisation instituée par M. Eug. Etienne valait mieux que celle qui fut arrêtée dix ans plus tard, car elle respectait davantage l'autonomie des administrations locales et ne superposait pas dans le même pays les agents du gouvernement général à ceux des gouvernements et protectorats particuliers. Malheureusement, dès le commencement de 1888, cette tentative d'organisation d'ensemble de l'Indo-Chine cessait, et le budget général était supprimé. Le 13 février 1887, M. Eug. Etienne avait l'occasion, dans le premier des discours qui ont été recueillis dans les deux volumes dont nous nous occupons, de défendre son œuvre.

Il est malheureusement impossible de reproduire de longs extraits des discours qui ont été prononcés pour répondre à des objections de circonstance, et pour faire face au jour le jour aux nécessités qui se présentaient en ce qui concerne l'organisation et les méthodes de notre œuvre coloniale. Néanmoins leur lecture est d'un grand intérêt: on était alors presque encore à l'âge héroïque où les coloniaux comme M. Eug. Etienne devaient défendre le principe même de notre établissement en Indo-Chine et dans d'autres pays d'outre-mer que nous venions d'acquérir. Il fallait du courage pour se déclarer partisan de la politique coloniale, et les objections auxquelles on était obligé de répondre montrent à quel point les Cham-

(1) Eugène Etienne. *Son œuvre coloniale, algérienne et politique (1881-1906)*. Paris, Ernest Flammarion, éditeur. Deux volumes in-8°. Prix : 15 fr.

bres étaient peu faites à l'idée de notre expansion et surtout aux méthodes et à l'organisation qu'elle exigeait. Ce discours du 13 février 1888 est une réponse continuelle à des objections de cette nature; et nous y relevons en particulier ce fait que M. Etienne avait reconnu que c'est en puisant dans le budget de la Cochinchine, pays riche appelé à nourrir sur des finances prospères une petite population de fonctionnaires français qu'il convenait de puiser pour assurer des ressources à l'ensemble de notre domaine d'Extrême-Orient. Malgré des criaileries qui auraient pu faire reculer des coloniaux moins convaincus, dans l'organisation de 1887, M. Eug. Etienne avait demandé à la Cochinchine 10 millions pour le budget général.

Le deuxième sous-secrétariat des colonies de M. Eug. Etienne commença le 14 mars 1889 pour finir le 8 mars 1892. Pendant ces trois années, M. Etienne, sans pouvoir revenir à l'Union indo-chinoise qui avait été détruite immédiatement après son premier passage au pouvoir, créa un certain nombre d'organismes nécessaires à la vie de l'Indo-Chine, et détermina avec beaucoup de sens politique un certain nombre de principes selon lesquels cette colonie devait être organisée. Les discours principaux qu'il lui consacrait furent prononcés les 27 et 29 novembre 1890, en réponse à un rapport assez agressif de M. Le Myre de Vilers. Ne reproduisant aucun des passages du rapport de M. Le Myre de Vilers, nous ne saurions donner les réponses de M. Eug. Etienne. D'ailleurs, elles présentent surtout un intérêt de circonstance, mais il est bon de noter en passant un certain nombre d'idées générales ou de justifications données par M. Eug. Etienne, pour expliquer telle ou telle création qu'il avait décidée. C'est ainsi que c'est à lui que l'on doit l'institution de la garde civile qui a si fort contribué à décharger les troupes métropolitaines du soin minutieux et fatigant de maintenir l'ordre alors si précaire et même si troublé dans certaines régions de la colonie.

Nous avons pensé, disait M. Eug. Etienne, que nous pouvions substituer à l'action de nos troupes une organisation nouvelle dont nous trouverions les éléments dans le pays lui-même; nous avons pensé qu'en nous servant des Annamites qui se mobilisent avec une rapidité égale à celle des pirates, qu'ils n'ont pas à traîner des impedimenta qui embarrassent les mouvements de nos troupes en campagne, qu'ils n'ont pas besoin de recourir à des coulis pour porter leurs vivres, qu'ils connaissent les milieux où opèrent les pirates aussi bien que ces pirates eux-mêmes, nous avons pensé, dis-je, qu'en plaçant ces troupes annamites sous la direction d'agents spéciaux bien recrutés, nous pourrions triompher de la piraterie. C'est pourquoi nous avons organisé la garde civile annamite.

Quel est le résultat que nous avons obtenu? En quelques mois les chefs des pirates les plus redoutés qui agissaient pour le compte de l'ancien régent d'Annam exilé en Chine, se sont soumis, et notre nouvelle troupe a pu rétablir l'ordre dans les provinces de Bacninh, de Haidzuong et de Sontay. Je ne dis pas que la pacification était définitivement assurée; je ne dis pas qu'elle soit complète encore à l'heure actuelle. Nous aurons pendant de longues années encore certainement à déplorer les actes des bandes de pirates. C'est le temps seul et les travaux publics que nous entreprendrons au Tonkin qui pourront amener la pacification définitive.

Et voici comment M. Eug. Etienne parlait de l'effet pacificateur des travaux publics à propos de la demande d'emprunt pour le Tonkin où il désirait en faire commencer:

Pourquoi cette demande d'emprunt? D'un côté pour développer les richesses naturelles du pays, de l'autre pour assurer sa complète pacification. Nous avons à cet effet le sentiment très net que le jour où nous aurons effectué les travaux publics, la pacification s'achèvera d'une façon normale. J'en ai la preuve dans ce qui s'est passé depuis que nous exploitons les mines de Ké-Bao qui étaient, on peut le dire, un des points de concentration

des pirates. Le jour où ces mines ont été mises en exploitation, les pirates eux-mêmes sont venus demander du travail, et aujourd'hui la région dont je parle est entièrement pacifiée. Dans ce pays que va traverser le chemin de fer de Langson, nous étions également dans une région fréquentée par des bandes de pirates. Ceux-ci se sont soumis depuis que nous avons commencé les travaux, et ils se sont offerts comme ouvriers pour la pose des rails et des terrassements. Je crois donc pouvoir dire que les travaux publics seront un élément de pacification.

Dans ces discours de novembre 1890, il est intéressant de noter l'indication des réductions que l'on arrivait rapidement à apporter aux contributions de la métropole du budget de l'Indo-Chine. Elles tombent de 62 millions en 1887, à 49 millions en 1889, à 45 millions en 1890 et à 36 millions en 1891. Et cependant, si l'on pense à l'état actuel des choses, c'est-à-dire à l'énorme progression des budgets locaux et du budget général de l'Indo-Chine et à la réduction parallèle de la subvention métropolitaine, on ne peut s'empêcher de rendre hommage aux prévisions de M. Eug. Etienne qui annonçait la diminution constante des sacrifices que la France devrait faire par des Colonies appelées à se suffire de plus en plus à elles-mêmes.

Dans ce même discours de novembre 1890, nous trouvons un passage dans lequel M. Etienne a eu le courage de définir avec une grande netteté les abus qui se produisaient et qui se produisent encore en très grande partie en Cochinchine. Il est malheureux que la netteté de ce langage n'ait pas inspiré à nos réformateurs coloniaux, dans les années qui suivirent, l'idée de remédier à une situation qui offrait si ample matière à leur zèle.

Pourquoi pas un mot sur la Cochinchine dans le rapport de M. Le Myre de Vilers? Vous dites que nous l'écrasons. Oui, c'est moi qui, en 1887, ai demandé que cette colonie supportât la lourde charge de 10 millions. Je ne suis pas allé assez loin, non pas dans la somme que nous avons réclamée, mais dans l'organisation de la Cochinchine elle-même.

Disons un mot de ce pays. Quelle est sa population? Elle est de 1.800.000 habitants, il y a une population française de 1.600 fonctionnaires, dont 1.200 fonctionnaires. Comment est-elle administrée? Elle a un conseil colonial élu par qui? Par les 1.200 fonctionnaires, qui ont également un député. Et vous voulez que la confusion et le désordre ne règnent pas dans ce pays!

Comment voulez-vous, en effet, qu'une administration puisse régulièrement fonctionner lorsque, grâce à cette organisation, tout ce monde de fonctionnaires se jette dans l'arène électorale, se divise en deux, trois ou quatre camps, soutenant l'un le président du Conseil colonial actuel, l'autre le maire de Saïgon, l'autre le député, l'autre les candidats députés? Comment voulez-vous qu'il puisse y régner l'esprit d'ordre et de discipline? Savez-vous ce que produit un système pareil? C'est que votre budget réduit à 22 millions, comme dit M. Le Myre de Vilers, est absorbé jusqu'à concurrence de 9 millions par les dépenses de fonctionnaires. En 1887, j'ai tenté de réduire les fonctionnaires. Je les ai réduits pour 3.500.000 francs sur 9 millions. J'ai pris cette mesure en octobre, et, au mois de décembre suivant, le cabinet dont je faisais partie disparaissait. Six mois après, les fonctionnaires que j'avais licenciés avaient tous reparu en Cochinchine.

Vous pourrez me dire avec raison: Mais pourquoi n'avez-vous pas recommencé? Pourquoi n'avez-vous pas refait ce que vous aviez accompli en 1887? Pour refaire ce que j'ai fait en 1887, il faudrait avoir le courage d'exécuter une mesure plus radicale, il faudrait avoir le courage de faire disparaître le Conseil électif de la colonie, qui ne répond à rien, qui n'est élu absolument que par des fonctionnaires. Le Conseil colonial demande que le nombre des fonctionnaires augmente, puisqu'il trouve là la base de sa nomination, de son élection. Mais avouez que je suis peu encouragé à recommencer, car j'ai l'expérience du passé; j'ai tenté de faire une partie de cette besogne en 1887, et six mois après, elle était absolument détruite.

Enfin, en terminant son discours du 29 novembre 1890, M. Etienne formulait dans les lignes suivantes l'esprit qui devait présider à notre gouvernement de l'Indo-Chine:

Ce que j'ai à dire, c'est que dans l'Indo-Chine nous faisons à l'heure actuelle une politique d'économie, une politique qui n'a

rien d'agressif à l'égard des indigènes, comme certains paraissent le croire. Nous ne voulons que continuer l'œuvre de Paul Bert, le premier gouverneur civil de l'Annam et du Tonkin.

Nous nommons auprès de chaque gouverneur de province un résident pour contrôler sa gestion afin de l'amener petit à petit à ne plus pressurer les indigènes...

Il est bien malheureux que, à tant de reprises, l'esprit président à l'administration de l'Indo-Chine ait changé et se soit écarté de ces grandes lignes du contrôle et du protectorat.

Le 20 avril 1891, M. Eug. Etienne faisait rendre un décret qui fixait de la manière la plus libérale, la plus décentralisatrice, les attributions du gouverneur général de l'Indo-Chine. Mais un an après, malheureusement, comme nous l'avons dit, M. Eug. Etienne devait cesser d'être sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Depuis lors, et ces époques sont assez récentes pour qu'il soit inutile d'y insister, M. Eug. Etienne ne s'est jamais désintéressé de la politique coloniale : on sait le rôle qu'il a joué en particulier dans les comités coloniaux, comme le nôtre qu'il a créé. Les deux volumes qui ont pour objet de réunir les documents qui résument son œuvre contiennent bien des discours qui ont été prononcés à une époque plus récente. C'est ainsi que le 21 janvier 1902, à propos de la discussion du budget des affaires étrangères, M. Eug. Etienne passait rapidement en revue toutes les questions coloniales qui étaient alors posées. A propos du chemin de fer d'Ethiopie, et en affirmant l'intérêt qu'il y avait « au maintien de la ligne entre des mains exclusivement françaises », M. Eug. Etienne exprimait, en ce qui concerne les chemins de fer d'Asie, un vœu analogue à celui que l'on a vu bien fréquemment exprimer dans les colonnes de ce Bulletin, celui que nous ayons dans la gestion de ces grandes entreprises une part proportionnée au capital que l'inépuisable marché de Paris est toujours en fin de compte appelé à fournir.

Nous participons à la construction de tous les chemins de fer de l'Europe et du monde entier ; ce sont nos capitaux qui vont en Chine, qui font le chemin de fer de Pékin à Hankéou, qui peut-être demain vont également faire le chemin de fer de Hankéou à Canton... J'espère que quand il s'agira de faire encore appel aux capitaux français pour avoir la manne nécessaire, on prendra des dispositions pour qu'au moins, dans le conseil de direction et d'administration de ces chemins de fer, l'influence française soit représentée proportionnellement aux capitaux que la France aura engagée dans leur construction. J'espère que nous ne trouverons pas assez singulier qu'alors que la proportion du capital français au capital total dans le chemin de fer de Pékin à Hankéou est de 80 0/0 contre 20 0/0 du capital belge, les Français sont en minorité dans le conseil d'administration. C'est inadmissible ; et si demain nous donnons encore pour le chemin de fer de Hankéou à Canton, cette grande ligne centrale qui traverse la Chine du Nord au Sud, nos capitaux dans la même proportion, il est inadmissible que cette fois les capitaux français soient représentés dans la proportion de 80 0/0 et détiennent la minorité dans le conseil d'administration. Il est très probable que nous allons nous engager également dans une autre entreprise de chemins de fer. Ce n'est pas que je sois réfractaire à l'engagement des capitaux français dans des entreprises de ce genre ; c'est une extension de l'influence française, à la condition bien entendu que l'influence française suive réellement nos capitaux. On va faire la grande ligne de chemins de fer qui doit traverser l'Anatolie, la Mésopotamie pour arriver jusqu'au golfe Persique ; c'est une ligne de près de 2.500 kilomètres. Là encore c'est une convention allemande qui vient d'intervenir... Il est incontestable que l'Allemagne n'est pas en état, financièrement parlant, de fournir le capital total, qu'elle n'a pas un marché suffisamment fort pour absorber toute l'émission qui va être nécessaire pour la construction de ce chemin de fer : c'est l'épargne française qui va intervenir prochainement. On dit que nous aurons à fournir 40 0/0 du capital ; je suis convaincu que ce sera encore 80 ou 20 0/0. J'espère que si nous apportons nos capitaux dans d'aussi fortes proportions, les intérêts français seront également représentés dans le conseil qui administrera ces chemins de fer.

Le même jour, M. Eug. Etienne, passant en revue les autres questions coloniales qui nous intéressent, invitait le gouvernement à rompre avec son habitude de suivre la politique du « pas d'affaires » pour régler la question des Nouvelles-Hébrides avant que l'Australie grandissante, exerçant une pression trop forte sur le gouvernement britannique, rendit la seule solution acceptable pour nous, impossible. On ne peut que regretter que le gouvernement ne l'ait pas écouté lorsqu'il disait : « Si nous laissons le temps s'écouler, l'Australie grandir, prendre de plus en plus d'influence sur la métropole, nous verrions la question des Nouvelles-Hébrides devenir un sujet de tracas et de péril. » Nous ne savons pas quelle est l'opinion de M. Eug. Etienne sur la dernière convention relative aux Nouvelles-Hébrides, mais nous n'estimons pas qu'elle ait été réglée d'une façon aussi complète et définitive qu'il en exprimait alors le vœu. M. Eug. Etienne parlant encore du Siam et du golfe Persique où l'Angleterre venait de nous traiter d'une manière si cavalière dans l'affaire du dépôt de charbon de Mascate, disait au gouvernement de prendre les décisions nécessaires à la défense des intérêts français.

Partout dans ces deux volumes se révèle la foi de M. Eug. Etienne dans l'expansion de la France outre-mer. On retrouve à chaque instant dans ses discours des phrases qui font plaisir à relire par le temps qui court. C'est ainsi qu'il déclarait en 1890 « que les coups de canon de Sontay et de Bac-Ninh ont peut-être déchiré le voile qui pesait si lourdement sur nous ». Ailleurs il dit : « Evacuer, je ne m'y sers jamais de ce mot ! » Il est bien malheureux que la même aversion ne se soit pas manifestée dans les discours que la Chambre a consacrés récemment aux affaires du Maroc et qui rappellent de la façon la plus désobligeante le fatras anti-tonkinois auquel M. Eug. Etienne était encore obligé de répondre en 1887, et même en 1890, à une époque où il était déjà au premier rang des hommes de bonne volonté qui, continuant et sauvant l'œuvre de Jules Ferry, convertissaient bon gré mal gré ce pays à la politique coloniale.

LA DISCUSSION DU BUDGET DES COLONIES

La Chambre a discuté le budget des Colonies le 19 novembre. Il est impossible de tirer de cette discussion aucune idée générale, surtout en ce qui concerne l'Indo-Chine. Les principes du gouvernement de cette colonie n'ont guère été examinés que par M. J. Chailley établissant quelques comparaisons entre elle et l'Inde anglaise et insistant sur l'utilité que pourrait présenter l'institution auprès du ministre des Colonies d'un Conseil analogue au Conseil de l'Inde qui siège à Londres. Pour le reste, il n'a guère été question de l'Indo-Chine dans cette discussion décousue qu'à propos du relèvement de la solde des agents des postes que M. Théodore Reinach voudrait voir partir de « la double sèche » au triple colonial, c'est-à-dire au triple du salaire métropolitain — M. Milliès-Lacroix a répondu par une promesse dans ce sens — et à propos de la répression de l'usage de l'opium. M. Jacques Chaumié a demandé quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour « poursuivre la diminution d'abord, la disparition ensuite, de la consommation de l'alcool en Indo-Chine » et a déclaré que les mesures annoncées par le gouvernement général de l'Indo-Chine lui paraissaient insuffisantes. M. Milliès-Lacroix a répondu :

Aux observations de l'honorable M. Chaumié en ce qui concerne l'opium, je répondrai que le gouvernement n'a pas attendu qu'il fût questionné ou interpellé pour se préoccuper de cette question si intéressante à laquelle est lié, je puis le dire, l'état moral, politique et économique de nos colonies.

Quand je suis arrivé au ministère des Colonies, j'ai trouvé cette question pendante. Mon attention a été appelée par des gouvernements étrangers qui, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs et de M. le ministre des Affaires étrangères, m'ont demandé de vouloir bien participer à une conférence internationale en vue de la suppression totale de l'usage de l'opium dans le monde entier.

Cette initiative a été prise par le gouvernement américain. Immédiatement, j'ai donné mon assentiment.

Bien plus, j'ai donné des instructions dans le même sens à M. le gouverneur général de l'Indo-Chine. Sans doute, ces instructions n'ont pas satisfait entièrement l'honorable M. Chaumié ; cependant, il me permettra de le lui dire, c'est la première fois qu'un ministre prend des mesures aussi formelles.

J'ai interdit d'une manière absolue aux fonctionnaires métropolitains en résidence en Indo-Chine l'usage de l'opium. Evidemment il m'était impossible d'employer à leur égard des moyens coercitifs, mais j'ai ordonné, comme première mesure pour arriver à mes fins, d'arrêter systématiquement l'avancement des fonctionnaires qui ne voudraient pas se conformer aux instructions données et j'ai prié le gouverneur général de donner des ordres identiques aux fonctionnaires annamites.

Enfin, la question étant tout à la fois d'ordre moral et d'ordre fiscal, j'ai prié M. le gouverneur général de rechercher les moyens de remplacer les ressources énormes que fournit le monopole de l'opium au budget général de l'Indo-Chine. M. Chaumié rappelait en effet ce matin que sur un budget d'environ 30 millions de piastres, l'opium, à lui seul en donnait 7 millions. Il est difficile de trouver du jour au lendemain le remplacement d'une pareille ressource, et c'est pourquoi j'estime que nous devons procéder avec une certaine prudence ; mais je n'ai pas manqué de donner en outre à la mission d'inspection partie il y a environ un mois pour l'Indo-Chine des instructions spéciales en vue de prêter à M. le gouverneur général son concours pour l'étude approfondie de la question.

Je ne doute pas que dans quelques mois le ministre des colonies ne soit à même de soumettre à la Chambre les mesures qui auront été prises en vue de donner satisfaction aux légitimes revendications qui ont été exposées à cette tribune et qui ont l'assentiment de la majorité de la Chambre.

La Russie et la Grande-Bretagne EN ASIE CENTRALE

Nous donnons ci-dessous le rapport rédigé par le commandant de Lacoste à la suite de son voyage autour de l'Afghanistan. Nous n'aurions pu fournir à nos lecteurs une étude plus complète des régions du contact entre l'Angleterre et la Russie au moment où se négociait l'accord anglo-russe. Il convient, en effet, de faire observer que ce rapport a été rédigé avant la conclusion du dernier traité : le commandant de Lacoste a opéré son voyage autour de l'Afghanistan, au cours duquel il nous a adressé quelques lettres publiées dans ce *Bulletin*, de mars 1906 à mars 1907.

I. — INTRODUCTION (1).

La rivalité de la Russie et de l'Angleterre en Asie centrale est de date récente. Même pendant la première moitié du XIX^e siècle, la question d'Orient avait toujours son centre à Constantinople : le Sud-Est de l'Europe et les régions Sud-Ouest de l'Asie parais-

(1) Pour la rédaction de la partie historique de ce rapport, je me suis inspiré des études si complètes et si intéressantes publiées par MM. R. DE CAIX, CH. MOUREY, E. JADOT, dans le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*; par M. V. BÉRARD dans la *Revue de Paris* (n° du 15 déc. 1902); par M. A. CHÉRADAME dans le *Correspondant* (n° du 25 août 1905).

saient en constituer seules l'enjeu et l'influence anglaise était prédominante partout ailleurs.

C'est de la conquête du Turkestan par les Russes que date en réalité le conflit de ces deux empires. Depuis lors, les sujets du Tsar ne se firent pas faute d'affirmer que la politique russe n'avait pas seulement pour but l'occupation de l'Asie centrale, mais que son objectif final était les Indes. La presse d'Occident continua à soutenir cette thèse chaque jour davantage, de telle sorte qu'un choc paraissait à peu près inévitable quand éclata la guerre contre le Japon.

Les résultats de cette guerre ont-ils modifié la donnée du problème de la rivalité anglo-russe en Asie ? La question est-elle actuellement ce qu'elle était il y a dix ans ? Voilà ce qu'au point de vue de la politique générale il peut être intéressant d'examiner.

Le voyage que je viens de faire autour de l'Afghanistan et qui avait précisément pour but l'étude de la situation actuelle, a modifié sur bien des points ma façon de penser. J'avais quitté Paris pénétré des idées régnant en France sur une lutte fatale, inévitable entre la baleine et l'éléphant. En Perse, au Turkestan, en Kachgarie, aux Indes, j'ai recueilli bien des renseignements qui m'ont amené à des conclusions d'ensemble toutes différentes de celles que j'attendais de mon enquête.

Ce sont les résultats de cette enquête que je vais tenter d'exposer ici, en m'efforçant de montrer sous son jour réel la situation respective des Russes et des Anglais en Asie. Pour rester claire et précise, l'étude que j'entreprends doit comprendre un développement méthodique. Il faut d'abord voir quelles sont les origines et les phases historiques des contacts et, par suite, de l'hostilité des deux empires voisins, puis étudier les moyens politiques, économiques et militaires dont ils disposent. Examinant après cela les nouveaux facteurs qui sont intervenus depuis la campagne de Mandchourie, et qui ont modifié les données du problème, nous verrons s'il y a lieu de persévérer dans l'opinion que la guerre est inévitable entre l'Angleterre et la Russie ou si, tout au contraire, l'intérêt des deux nations doit les pousser à une entente sérieuse et durable.

II. — SITUATION POLITIQUE DES RUSSES.

Principes directeurs de la politique russe en Asie Centrale. — Consequences de la poussée moscovite. — En Perse : création de voies commerciales (1890), opérations financières (1899), pénétration de l'influence russe au Séistan (1899). — En Afghanistan : convention de 1873 avec la Grande-Bretagne, mission du général Stolietoff à Kaboul (1878), incident de frontière vers Kouchk (1884), expédition du colonel Yonov au Pamir (1892), tentatives pour reprendre les relations diplomatiques avec l'Emir (1899). — En Kachgarie et au Tibet.

Principes directeurs de la politique russe en Asie centrale. — « Il n'existe qu'un héritier de l'Asie centrale, peut-on lire dans le testament de Pierre I^{er}, c'est le Tsar, et nulle puissance dans l'univers ne saurait l'empêcher de prendre possession de son héritage. »

De fait, le principe directeur de la politique russe a toujours été, surtout depuis le règne de Nicolas I^{er}, la marche en avant par étapes successives vers la Chine et vers l'Afghanistan. Dans cette poussée vers l'Orient, il y eut à vrai dire des incidents divers et des

insuccès partiels comme dans toute entreprise humaine, mais la diplomatie des tsars, avec une suite remarquable dans ses desseins et une continuité persistante dans son effort, parvint toujours, jusqu'à ces derniers temps du moins, à étendre le cercle de ses conquêtes.

Que faut-il penser de cette politique sans cesse en éveil, qui dans l'espace d'un siècle a reculé les bornes de l'empire de la mer d'Aral à l'Hindou-Kouch, du Baikal à l'Océan Pacifique? Était-ce le désir seul d'accroître le territoire, comme on l'a dit souvent, qui poussait ainsi les armées du Tsar vers un au-delà jamais atteint? Il faut plutôt admettre qu'à Pétersbourg on fut constamment guidé non par un principe unique, mais plutôt par un ensemble de principes qui tous tendaient vers le même but et qui peuvent se résumer ainsi :

a) *Besoin immodéré d'étendre le territoire de l'empire* : Ce fut sans doute ce principe qui, à l'origine du mouvement d'expansion, au temps de Pierre le Grand, de Catherine II, de Nicolas I^{er} même, dut être le seul à diriger la politique des Tsars.

b) *Désir de se créer une sortie sur la mer libre* : Cette idée ne dut prendre naissance qu'au milieu du siècle dernier, alors que l'occupation des rives de l'Amour était chose faite et que la marine se développait en même temps que les voies de communication.

c) *Nécessité de neutraliser la politique anglaise* : On voyait à Pétersbourg l'Angleterre s'annexer le Belouchistan et le Kachmir, prendre pied chaque jour davantage à Kaboul et à Téhéran. Rester stationnaire eût été fatal; il fallait coûte que coûte aller de l'avant.

d) *Préoccupation pour la Russie de fournir de nouveaux débouchés à son commerce sans cesse grandissant.*

Telles sont, à n'en pas douter, les directives qui, poussant les Russes vers les rives du Peï-ho et de l'Indus, leur auraient donné sans doute un jour la toute-puissance en Asie si le peuple japonais, luttant lui aussi pour son existence, ne s'était trouvé sur leur route.

Conséquences de la poussée moscovite. — Quelles ont été, au cours des dernières années, les conséquences de ce mouvement continu vers l'Orient? Comment les diplomates russes ont-ils résolu ce problème que les événements rendaient chaque jour plus complexe? C'est ce que nous allons examiner.

Politique des Russes en Perse. — La Russie essaya tout d'abord de pénétrer en Perse les armes à la main; mais les difficultés qu'elle rencontra en Arménie (1877) lui firent comprendre son erreur et, la force vive ayant échoué, elle essaya de la patience et du travail méthodique. Il lui fallait trouver le moyen de gagner à sa cause la cour de Téhéran et d'introduire son influence parmi le peuple. Aussitôt ses diplomates se mirent à l'œuvre et, sans recourir aux vaines menaces ni aux démonstrations hostiles, ils cherchèrent à s'ouvrir le pays, non par le canon, mais par les routes, à s'attacher le gouvernement, non par la crainte, mais par les emprunts, et à préparer enfin la réalisation d'un projet cher entre tous, la construction d'une ligne persane qui conduirait la Russie jusqu'aux portes du golfe, à la mer libre.

Création de voies commerciales. — On commença par la route carrossable de Téhéran à Recht qui fut construite en 1890 par des ingénieurs russes, avec des capitaux russes : elle coûta plus de 7 millions et le tracé qui traverse les montagnes de l'Elbourz à une altitude de 2.300 mètres présenta de grosses difficultés d'exécution. Cette voie continue sur la terre persane le sillage russe qui, d'Astrakan ou de Bakou, traverse la mer Caspienne; c'est par elle que le pétrole et le sucre russes font aujourd'hui leur invasion, c'est par elle qu'un jour peut-être passeront les Cosaques venant à Téhéran dicter les lois de leur souverain.

Peu après, les mêmes ingénieurs construisirent la route qui, d'Erivan, alors terminus des chemins de fer du Caucase, passait à Tauris et venait rejoindre la précédente à Kazvin. Actuellement le terminus des lignes russes est à Djoulfa, sur la frontière même, et la route a été améliorée de telle sorte qu'on affirme que les rails pourraient être posés jusqu'à Tauris en moins d'un mois.

Les Russes ne restaient pas inactifs non plus dans le Nord-Est de la Perse et leurs ingénieurs y traçaient vers la même époque, d'Askabad à Mesched, une bonne route qui mettait les marchandises et les Cosaques russes à six jours de la ville la plus importante de la Perse orientale.

La Russie avait donc en quelques années relié au territoire de l'empire par d'excellentes voies de communication les trois grandes cités persanes du Nord et, grâce à l'énergique impulsion de M. de Witte, décidé à expulser la concurrence anglaise, les produits des manufactures de Moscou devaient affluer désormais sur les marchés de Téhéran, de Tauris et de Mesched.

En créant ce mouvement commercial intense, la politique du Tsar avait à la fois développé le commerce et l'influence russes au détriment du commerce et de l'influence britanniques.

Il restait à circonvier le Schah et à s'attacher le gouvernement de façon efficace; c'est alors que les opérations financières entrèrent en jeu.

Opérations financières. — Les Russes aiment à citer cet axiome : « Toute nation qui nous emprunte de l'argent est une nation conquise. » On va voir comment ils en firent l'application à la Perse.

Quand Mouzaffer ed Din monta sur le trône, il trouva le trésor assez dégarni et eut vite fait de le vider complètement. En 1898, il engagea avec la Banque Impériale (anglaise) des négociations que les Russes parvinrent à faire échouer et, deux ans plus tard, il s'adressait à la Banque des Prêts (russe) qui lui offrit aussitôt 22 millions et demi de roubles au taux de 6 0/0; l'emprunt, garanti par les deux gouvernements, était gagé sur le revenu des douanes persanes. Il ne fut consenti qu'à la condition expresse qu'il servirait à rembourser l'emprunt anglais de 1892 et à payer les dettes du Trésor envers les deux autres banques étrangères de Téhéran : la Banque Impériale et la Banque de commerce de Moscou. La Banque anglaise était ainsi écartée du maniement des affaires persanes et, tous les créanciers du Schah étant remboursés, le souverain ne devait plus avoir d'autre prêteur que

la Russie. D'autre part, la Perse s'engageait à n'emprunter à aucune autre puissance pendant une période de dix ans sans le consentement de Pétersbourg.

Quand, avec l'argent de cet emprunt de liquidation, on eut remboursé toutes les dettes antérieures, il ne resta plus guère au Trésor que 25 millions de francs qui furent vite épuisés. D'où, en 1901, un nouvel emprunt russe de 12 millions de roubles gagé également sur les douanes de l'Empire; pour la seconde fois, la Perse s'engageait à ne contracter aucun emprunt auprès d'une autre puissance avant 1912.

Ces millions furent dissipés comme les premiers au cours d'un voyage en Europe et, à la fin de 1902, Mouzaffer ed Din se voyait dans l'obligation de solliciter un troisième emprunt de 20 millions de roubles qui lui fut d'ailleurs immédiatement consenti par la Banque russe des Prêts, devenue Banque d'Escompte de Perse.

Nul doute qu'un quatrième aurait suivi si les Anglais, décidés à arrêter coûte que coûte cette étreinte russe de plus en plus menaçante, n'avaient préparé le mouvement national qui éclata peu de mois avant la mort de Mouzaffer ed Din et qui eut pour premiers effets d'enrayer les dépenses exagérées de la cour, de provoquer le départ du ministre belge des douanes et de décider la création d'une banque nationale.

Bref, le péril moscovite était conjuré, pour quelque temps du moins, et l'on peut dire que les Anglais étaient intervenus à temps, car le bruit courait à Téhéran, lors de mon passage dans cette ville (avril 1906), que pour obtenir un quatrième emprunt, Mouzaffer ed Din allait accorder au gouvernement de Pétersbourg la concession d'un chemin de fer transpersien qui, partant de Djoulfa, le terminus actuel des lignes du Caucase, amènerait les locomotives russes jusqu'à Bender-Abbas, sur le golfe Persique. Il est certain d'ailleurs qu'un traité secret signé en 1890 et renouvelé en 1900 avait donné à la Russie l'assurance que, durant dix années, le Schah n'accorderait aucune concession et n'entreprendrait lui-même aucune construction de voies ferrées.

Pendant que la politique russe luttait avec tant d'énergie et tant de succès dans le Nord de la Perse, qu'elle y installait des consuls, qu'elle y créait des routes, elle ne restait pas inactive non plus sur la frontière persio-afghane.

Pénétration de l'influence russe au Séistan. — Depuis 1889, date à laquelle fut nommé un consul général à Mesched, les Russes firent des progrès chaque jour plus marqués dans le Korassan, et, leur influence s'étendant jusqu'au Sud de la province, ils se trouvèrent en face du Séistan où ils tentèrent aussitôt de pénétrer. Ils y envoyèrent d'abord des missions dites scientifiques, puis des agents officiels. En 1899, un vice-consulat fut créé à Nasretabad, la capitale, et confié à la direction d'un homme remarquable, M. Miller. En même temps, le ministre de Russie à Téhéran obtenait la création dans le Séistan de deux postes de douane, l'un à Nasretabad, l'autre, plus au Sud, à Koh-i-Malek-Siah, dont les directeurs, MM. Molitor et Spinella, se mettaient aussitôt en campagne pour contre-battre la politique anglaise, sous l'œil vigilant de M. Miller.

Il est aisé de se rendre compte combien réelle est l'importance du Séistan. Cette province est en effet à peu près à mi-distance entre Zulfikar, le point de jonction des frontières russe, persane et afghane, et Gwattar, sur le golfe Persique, le terminus, pour ainsi dire, de la frontière anglo-persane. A l'Est, elle touche à l'Afghanistan et au Beloutchistan et, flanking la route de Hérat à Kandahar, elle commande la voie commerciale installée en 1896 par les Anglais entre Nouchki et Mesched. Enfin Nasretabad est considéré comme un centre d'informations de premier ordre par les Russes qui ne peuvent avoir d'agents officiels ni à Kaboul, ni à Kandahar, ni à Kélat.

D'autre part, le Séistan, déjà très riche en céréales, est susceptible de devenir un des greniers de l'Asie centrale si l'on y développe un système d'irrigation pour lequel les eaux du Helمند offrent toutes facilités.

L'occupation du Séistan présenterait donc de gros avantages, non seulement d'ordre stratégique, mais aussi d'ordre économique à la puissance qui en aurait le protectorat effectif; aussi, nulle part en Perse comme en ce coin de terre, la lutte n'a été plus vive entre les deux influences rivales. On dit même dans les milieux bien informés que la question du Séistan a seule empêché jusqu'à présent la ratification de l'accord anglo-russe.

Politique des Russes en Afghanistan. — Pendant que le gouvernement de Pétersbourg travaillait comme nous venons de le voir à faire pénétrer l'influence russe dans le Nord et dans l'Est de la Perse, sa diplomatie ne restait pas inactive du côté de l'Afghanistan et s'efforçait, malgré les difficultés rencontrées dans cette voie, d'entrer en relations avec l'Emir de Kaboul.

Convention de 1873. — On sait que, par une convention avec l'Angleterre qui remonte à 1873, la Russie s'est engagée à considérer l'Afghanistan comme en dehors de sa sphère d'influence. Depuis lors, officiellement tout au moins, les rapports entre l'Empire du Tsar et les domaines de l'Emir ont été pour ainsi dire nuls: la Russie ne possède en Afghanistan aucun agent diplomatique ou consulaire et, comme toutes les autres puissances du reste, elle ne communique avec Kaboul que par l'intermédiaire de Londres.

Mais ce serait mal connaître les procédés de la diplomatie moscovite que de supposer qu'en acceptant cet arrangement, la Russie ait eu l'intention de signer une abdication définitive. Au fur et à mesure que grandissaient les territoires russes de l'Asie centrale, au fur et à mesure que l'influence russe approchait de l'Afghanistan, les clauses de renoncement de la convention de 1873 paraissaient plus lourdes à Pétersbourg; aussi voyons-nous à différentes reprises, dans l'histoire de ces dernières années, la Russie faire des tentatives pour reprendre soit de vive force, soit pacifiquement, le contact avec ses voisins du Sud et s'efforcer d'entrer en relations plus immédiates avec eux.

Mission du général Stolietoff à Kaboul. — En 1878, on put croire que les Russes allaient mettre leurs pro-

jets à exécution et que, jetant le masque, ils allaient pénétrer en Afghanistan. C'était pendant les pourparlers qui précédèrent le congrès de Berlin; le cabinet de Pétersbourg, énérvé de l'attitude hostile prise par l'Angleterre, résolut de préparer une expédition militaire dans le Turkestan. Trois colonnes commandées par les généraux Grotengelm, Kaufman et Abramof se réunirent à Tchardjoui, à Samarkand et à Margilan et commencèrent leur mouvement vers le Sud. En même temps, le général Stolietoff, à la tête d'une importante mission, quittait Tachkent pour la capitale de l'Afghanistan.

Les délibérations du congrès de Berlin arrêtrèrent à son début la marche des colonnes d'opérations, mais la mission Stolietoff continua sa route vers Kaboul, où elle fit une entrée solennelle le 22 juillet 1878.

On peut dire toutefois que cette première tentative des Russes ne fut guère favorable à leur politique : elle provoqua la campagne anglo-afghane de 1878-1879 à la suite de laquelle les Afghans durent signer le traité de Gandamak (26 mai 1879).

Or, les conclusions de cette convention portaient, semble-t-il, un coup fatal aux ambitions et aux projets de la Russie. L'Emir y déclarait qu'il plaçait désormais ses relations extérieures sous le contrôle de la Grande-Bretagne et qu'il consentait à admettre à Kaboul un résident anglais dont il assurerait la sécurité (1).

Incident de frontière vers Kouchk. — Quelques années après, en 1884, les Russes eurent une nouvelle occasion d'intervenir en Afghanistan. L'annexion de Merv venait de soulever une tempête générale dans les sphères anglaises de l'Inde; les Anglais déterminèrent l'Emir à renforcer considérablement sa frontière Nord et à s'emparer de la vallée du Pende, point stratégique important. Mais un détachement russe bouscula, le 48 mars 1885, sur les bords de la rivière Kouchk, les troupes afghanes, leur enleva toute leur artillerie et les mit en fuite. Cette victoire calma l'ardeur des Anglais, qui conseillèrent dès lors à l'émir de se tenir tranquille et de consentir à la délimitation de frontière réclamée par Pétersbourg.

C'était là un assez gros échec pour l'Angleterre et, pour les Russes, une revanche, en somme satisfaisante, du traité de Gandamak.

Expédition du colonel Yonov au Pamir. — Dans les territoires pamiriens, les agissements de missions anglaises, de 1885 à 1890, mirent la Russie dans l'obligation d'intervenir. En 1892, un détachement placé sous les ordres du colonel Yonov pénétra jusqu'à l'Hindou-Kouch et atteignit la passe Baroghil, région qui, même d'après la conception russe de la ligne frontière, était sans conteste sur le territoire afghan. Les soldats de l'Emir s'opposèrent à la marche en avant des troupes de Yonov, mais ils furent défaits, le 12 juin 1892, à Somatasch.

La Russie démontrait ainsi par une leçon de choses, au Pamir comme sur les rives du Kouchk, qu'elle était fermement résolue à se faire accorder les droits qu'elle

revendiquait, et l'on voyait pour la seconde fois l'Angleterre reculer devant les prétentions de sa rivale.

Depuis lors, c'est-à-dire à la fin de l'année 1895, la frontière russo-afghane a été complètement abornée de Zulfikar (Perse) jusqu'au col du Beik (Chine), et les démêlés entre Pétersbourg et Kaboul se sont bornés à des incidents de frontière sans importance.

Tentative de la Russie pour reprendre les relations diplomatiques avec l'Emir. — Cependant, la Russie n'avait pas abandonné tout espoir de reprendre avec l'Emir les relations diplomatiques. En 1899, en effet, le cabinet de Pétersbourg fit des ouvertures au gouvernement britannique afin d'obtenir son assentiment pour l'établissement de relations directes entre la Russie et l'Afghanistan, en ce qui concerne le règlement des questions de frontière qui pourraient surgir entre les deux Etats. Ces relations n'auraient aucun caractère politique, le gouvernement du tsar étant bien décidé, disait-il, à observer ses engagements antérieurs et à considérer à l'avenir, ainsi que précédemment, l'Afghanistan comme en dehors de sa sphère d'influence.

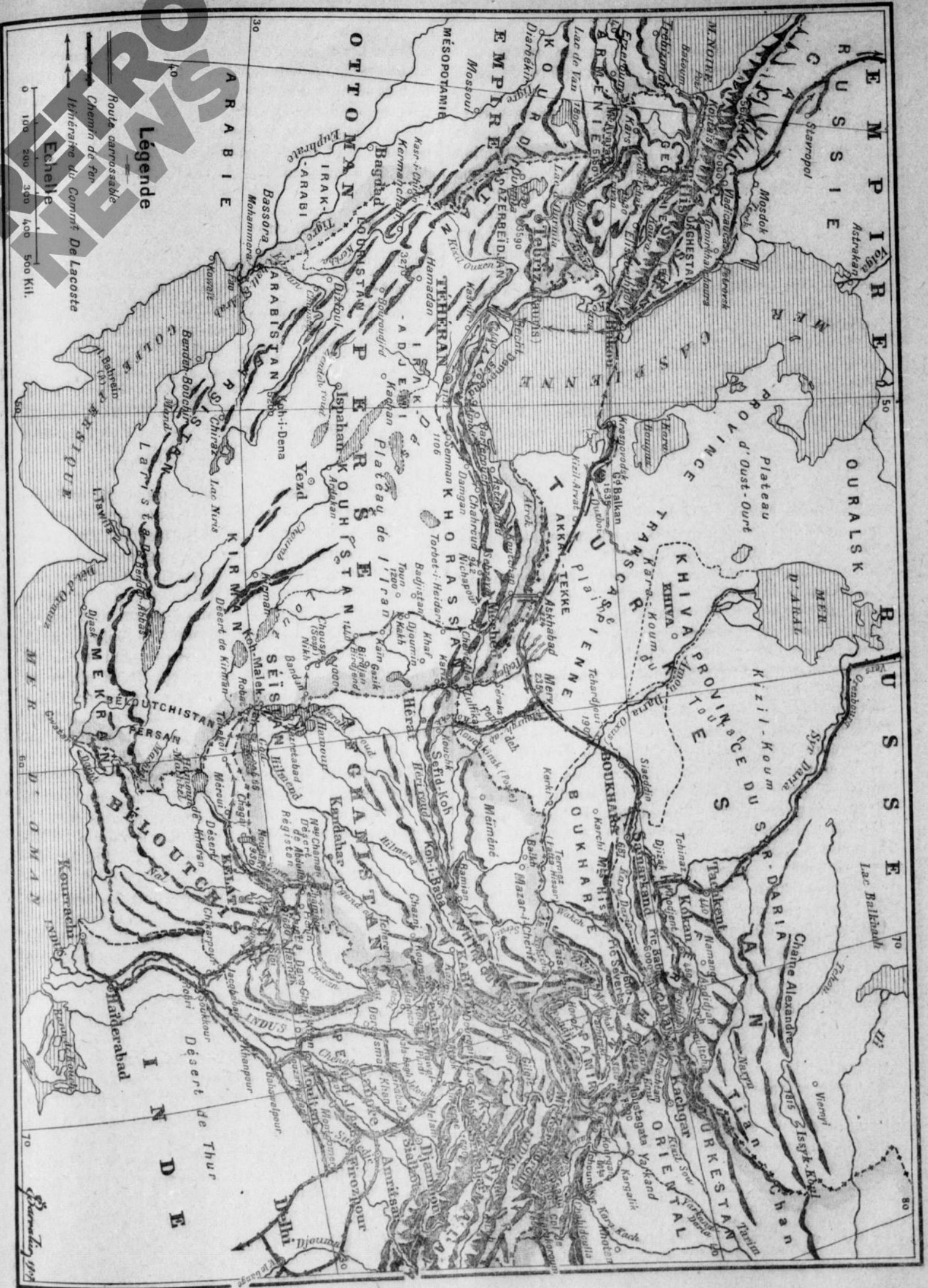
Il va sans dire que le cabinet de Londres ne fit à cette proposition qu'un accueil assez froid et plein de réserve. Il répondit qu'en raison même de l'accord de 1873, il lui serait impossible de prendre en considération tout projet modifiant l'état de choses actuel ou de présenter lui-même un contre-projet quelconque avant d'avoir reçu des éclaircissements : 1° sur la méthode que le gouvernement russe aurait l'intention d'adopter pour l'établissement et le maintien des relations entre ses agents et les agents de l'Emir; 2° sur les précautions qu'il entendait prendre pour que ces relations demeurassent strictement limitées à des objets particuliers.

La note russe était du 6 février 1900; la réponse de l'Angleterre dut être adressée à Pétersbourg peu après : elle est demeurée sans réponse.

Depuis lors, la situation semble ne pas avoir été modifiée; le successeur d'Abdurhaman, Habibullah, s'est enfermé dans son palais de Kaboul, où il a su résister pendant longtemps aux sollicitations des deux grandes nations voisines. Cette année seulement, en acceptant l'invitation du vice-roi des Indes, et en accomplissant à travers l'Empire indien un voyage vraiment triomphal, il a paru se départir de la réserve qu'il s'était imposée. Les Anglais ont eu là un très réel succès; reste à savoir ce que les diplomates russes leur réservent dans l'avenir.

Politique russe en Kachgarie. — Par l'occupation du Ferganah et du Pamir en 1876, les Russes devinrent les voisins des Chinois et purent contempler du haut des murailles rocheuses qui bordent le « Toit du Monde » les riches oasis de la Kachgarie occidentale. En 1880, à propos de la possession du territoire de Kouldja sur l'Ill, la Chine et la Russie faillirent en venir aux mains; le général Kaufman avait déjà reçu l'ordre de marcher sur Kachgar quand on se rendit compte à Pétersbourg qu'une guerre contre l'Empire du Milieu allait créer des complications dangereuses et qu'on risquait beaucoup pour un profit bien peu certain. Bref, les Russes préférèrent arrêter leurs

(1) Après le meurtre du premier résident, sir Cavagnari, cette clause ne fut pas maintenue et il fut décidé entre le gouvernement des Indes et Abdurhaman, le 14 juin 1880, que la Grande-Bretagne se contenterait d'entretenir à Kaboul un agent musulman.



Légende

Route carrossable
 Chemin de fer
 Itinéraire du Comte De Lacoste

Echelle
 0 100 200 300 400 500 Kil.

Chambray 1907

Cosaques et, le 3 mars 1881, un arrangement était conclu avec la Chine, qui fixait la frontière de façon définitive.

Quoique, depuis lors, les voyageurs anglais aient dénoncé à maintes reprises les visées russes sur la Kachgarie, il est certain que, jusqu'à présent, l'action de la Russie s'est montrée toujours fort discrète dans cette portion du territoire chinois. Tout au plus, les diplomates du Tsar expriment-ils l'espoir de s'annexer un jour les quelques oasis appartenant jadis au khan de Kokand, dont ils se disent les héritiers. Pour l'instant, ils se bornent d'une part à faire surveiller le pays par les agents consulaires de Kachgar et de Tach-Kourgan, d'autre part à développer leur influence commerciale par tous les moyens possibles (1).

On peut penser toutefois que les Russes observent avec la plus grande vigilance les agissements de l'Angleterre dans la région et que, si les troupes du Kachmir venaient à occuper les hautes vallées du Raskem-Darya et du Kara-Kasch, on verrait tout aussitôt les Cosaques dégringoler les pentes du « Toit du Monde » pour s'emparer des oasis de Kachgar.

Politique russe au Tibet. — La nécessité dans laquelle se sont toujours trouvés les Russes de neutraliser les effets de la politique anglaise en Asie, jointe au souci de maintenir leur influence parmi les peuples bouddhistes de la Sibérie, leur a fait une obligation de s'occuper de ce qui se passait au Tibet. Ne voulant pas permettre à l'influence rivale de se développer à Lhassa, ils ont voulu y développer la leur. Aussi voyons-nous le gouvernement de Pétersbourg faire tous ses efforts pour nouer de bonnes relations avec le Dalaï-Lama et ses ministres.

C'est d'abord, en 1900, puis en 1901, un bouriate russe nommé Agoan Dordjief qui, venu à Pétersbourg, est reçu officiellement par le Tsar. Après cela, c'est la mission confiée par les Russes à un autre bouriate, Tsybikof, qui se rend à Lhassa comme envoyé extraordinaire et séjourne pendant toute l'année 1901 dans la capitale tibétaine.

A la faveur de ces conversations diplomatiques, le courant commercial s'établissait et les marchandises de Moscou commençaient à prendre la route de Lhassa. Mais, de l'autre côté de l'Himalaya, les Anglais veillaient; s'apercevant que le Tibet était sur le point d'être gagné à l'influence et au commerce russes, ils prirent le parti de brusquer les choses et décidèrent d'intervenir. Or il est possible que l'expédition Younghusband (1903-1904), qui aboutit à la signature du traité de Lhassa, n'ait pas eu les résultats politiques que les Anglais en attendaient. Ils sont entrés à Lhassa en vainqueurs, il est vrai; ils y ont même conclu un traité de commerce avantageux, mais le Dalaï-Lama leur a échappé et, passant à travers leurs lignes, il est venu se réfugier dans les bras des Russes à Ourga.

(1) On parle depuis quelques années d'un projet de chemin de fer qui aurait pour but de fortifier l'influence russe en Kachgarie. La ligne, qui aurait plus de 2.000 kilomètres de longueur, relierait Andijan à Lang-tcheou-fou, sur le fleuve Jaune. Il est probable que ce projet ne verra jamais le jour, mais les Russes ont un autre projet beaucoup plus réalisable, celui d'une voie ferrée qui, longeant la frontière chinoise, relierait Tachkent au Transsibérien par la province de Semiretchensk.

On a beau dire que l'influence de l'homme-dieu créée par les pouvoirs civils peut être par eux détruite ou transférée à d'autres incarnations de Bouddha, il n'en reste pas moins établi que la Russie, ayant chez elle le Dalaï-Lama, conserve le contact avec les Tibétains et qu'à l'heure actuelle, elle peut encore lutter dans de bonnes conditions contre l'influence de sa rivale.

III. — SITUATION POLITIQUE DES ANGLAIS.

Principes directeurs de la politique anglo-indienne en Asie centrale. — Conséquences. — En Afghanistan : première guerre afghane (1839-43), traité d'alliance (1855), seconde guerre afghane (1878-79), assassinat du Résident anglais à Kaboul (1879), pourparler avec Abdurrahman (1880), voyage aux Indes de l'Emir (février 1907). — Au Kachmir : Conquête du royaume de Lahore (1845), établissement du protectorat indien (1846), politique actuelle sur la frontière chinoise. — Au Beloutchistan : prise de Kélat (1839), établissement du protectorat indien (1877). — En Perse : nécessité de réagir contre l'activité des Russes (1890), mission Mac-Mahon au Séisitan (1903-04), menées anglaises pour provoquer le mouvement libéral persan (1905-06), résultats possibles de ce mouvement. — Au Tibet : expédition Younghusband, traité de Lhassa (1904). — Prédominance actuelle de l'influence britannique en Asie centrale.

Principes directeurs de la politique anglo-indienne en Asie centrale. — Défendue au Nord et au Nord-Est contre les envahisseurs par la chaîne de l'Himalaya, — la plus puissante barrière montagneuse du globe, — l'Inde se trouve au Nord-Ouest en contact avec une région qui, bien que très accidentée, n'offre pas à une armée d'obstacle infranchissable. De tout temps, l'Afghanistan, le Kachmir et même le Beloutchistan ont servi de lieu de passage aux peuples qui se ruèrent à la conquête des riches territoires de la plaine du Gange : c'est par les cols qui s'ouvrent à travers l'Hindoukousch, c'est par les plaines du Mekran beloutche que les grands conquérants de l'antiquité pénétrèrent dans l'Inde.

Ce qu'avaient fait Alexandre, Tamerlan, Nadir-Shah, d'autres pouvaient le faire; il fallait donc, en présence de l'action chaque jour plus énergique des Russes, organiser une barrière qui, du golfe Persique à l'Himalaya, pût arrêter leur marche vers l'Indus. On décida donc à Londres, vers 1840, de créer ou de maintenir, à proximité de la frontière menacée, une série d'Etats puissants et amis de l'Angleterre, ayant avec l'Inde des intérêts communs, et prêts à agir, le cas échéant, contre les agressions ou les intrigues de l'étranger.

A la politique offensive des Russes, on opposait ainsi une politique non moins énergique, mais d'un caractère différent. « En Asie, nous sommes sur la défensive », écrivait au *Times* en 1901 le major Young-husband : ce mot résume admirablement la méthode suivie en Asie centrale au cours du XIX^e siècle par les divers gouvernements de Londres et de Calcutta qui, poussés par la crainte du péril russe et par la perspective d'une invasion possible de l'Inde, se laissèrent toujours guider par un ensemble de principes qu'on peut, semble-t-il, formuler de la façon suivante :

- a) *Nécessité de conserver l'Inde et de la protéger contre une attaque possible des Russes;*
- b) *Obligation d'en tenir les abords et de neutraliser dans les pays limitrophes la politique adverse;*
- c) *Préoccupation de soutenir et de développer le commerce anglo-indien en Asie centrale.*

Conséquences. — Il nous faut envisager maintenant la nature et l'étendue des conséquences qui résultèrent de l'application de ces principes au développement de la puissance britannique et voir quels procédés mirent en œuvre les diplomates anglais pour tenter de résoudre à leur avantage les différents problèmes de la politique asiatique.

Politique des Anglais en Afghanistan. — De tous ces problèmes, le plus important est sans contredit celui qui a trait aux relations de l'Angleterre avec l'Afghanistan; il a, depuis de longues années, toujours figuré au premier rang des préoccupations qu'inspire aux Anglais le soin d'assurer contre les périls extérieurs la défense de leur grand empire asiatique.

C'est en 1837, au moment de l'expédition entreprise par le Schah de Perse contre Hérat, que l'opinion anglaise s'émut pour la première fois à l'idée d'une conquête de l'Inde par les Russes. On pensait en Angleterre, que le comte Simonitch, ministre du Tsar à Téhéran, était l'instigateur de cette expédition, que l'or russe en faisait les frais, et il parut indispensable, à Londres comme à Calcutta, de relever en Asie centrale le prestige britannique compromis par les progrès de l'influence russe.

Lord Auckland, qui était alors gouverneur de l'Inde, ne vit, pour obtenir ce résultat, d'autre moyen que d'imposer par la force à l'Afghanistan un souverain dévoué par avance aux intérêts de l'Angleterre. Il résolut donc d'aider l'émir Shah-Shuja qui, depuis qu'il avait été chassé de Kaboul en 1809 à la suite d'une révolution de palais, vivait en territoire anglais, à recouvrer sa couronne, et il ne craignit pas d'engager dans cette aventure toutes les forces de la Compagnie. La première guerre afghane allait commencer.

Première guerre afghane. — Au début tout marcha à souhait: une armée anglaise pénétra sur le territoire afghan par Quetta, s'empara de Kandahar le 25 avril 1839 et, remontant vers Kaboul par Ghazni, occupa la capitale du pays le 7 août. Peu après, elle y était rejointe par une autre colonne qui avait emprunté la passe de Khaïber et la vallée de la rivière de Kaboul. Une fois Shah-Shuja réinstallé sur le trône de ses ancêtres, la guerre parut terminée; Dost Mohamed, l'ancien Émir, était en fuite, et la facilité relative avec laquelle avaient pu être conduites les opérations était de nature à faire illusion sur la suite de la campagne. Toutefois, les mouvements insurrectionnels qui éclatèrent au printemps de 1840 montrèrent bientôt qu'il ne fallait pas compter sur la résignation des Afghans. Après une série d'incidents dont il serait trop long de retracer ici l'historique, une révolte éclata à Kaboul le 2 novembre, au cours de laquelle le Résident et plusieurs officiers étaient massacrés. La situation devenait même si grave que l'armée anglaise se décidait à reprendre le chemin des Indes; mais, attaquée pendant sa marche en retraite, elle était complètement anéantie avant d'avoir atteint la frontière.

Le gouvernement de Calcutta ne pouvait évidemment, sous peine de voir son prestige irrémédiablement compromis aux yeux des États indigènes de l'Inde, demeurer sur un pareil échec. Une nouvelle armée pénétra donc en Afghanistan par la passe de

Khaïber, reprit Kaboul, puis le 12 octobre 1842, après avoir châtié les principaux coupables et brûlé les bazars de la capitale, elle regagna l'Inde, ne laissant pas un seul homme sur le territoire afghan.

Comme, d'autre part, on ne pouvait pas laisser l'Afghanistan sans chef sous peine de le voir livré à la pire anarchie, on mit en liberté Dost Mohamed qui était interné dans l'Inde depuis deux ans et on le remplaça sur le trône en février 1843.

Ainsi se termina cette première guerre afghane qui, par l'impression pénible qu'elle laissa sur tous les esprits, conduisit le gouvernement de Calcutta à adopter vis-à-vis de l'Afghanistan une politique d'inaction et d'indifférence qui, trop longtemps prolongée, risqua de mettre en péril l'avenir de l'influence anglaise au delà de l'Indus.

Traité de 1855. — Pendant près de treize ans, l'Inde et l'Afghanistan demeurèrent complètement étrangers l'une à l'autre. Vers 1853 seulement, inquiet des agissements de la Perse sur ses frontières, Dost Mohamed se rapprocha de l'Angleterre, et de ce rapprochement sortit le traité de 1855 dont voici le texte :

Article premier. — Entre l'honorable Compagnie des Indes orientales et Sa Hautesse l'Emir Dost Mohamed Khan, vali de Kaboul, etc..., et les héritiers dudit Émir il y aura paix et amitié perpétuelles.

Art. 2. — L'honorable Compagnie des Indes orientales s'engage à respecter les territoires de l'Afghanistan actuellement en la possession de Sa Hautesse et à n'y jamais intervenir.

Art. 3. — Sa Hautesse l'Emir Dost Mohamed, etc..., s'engage pour lui-même et pour ses héritiers à respecter les territoires de la Compagnie, à n'y jamais intervenir et à être l'ami des amis et l'ennemi des ennemis de ladite Compagnie.

Fait à Peschawer, le 30 mars 1855.

Ce traité fut complété par une convention signée en 1857, par laquelle la Grande-Bretagne consentait à donner son appui à Dost Mohamed dans ses démêlés avec la Perse.

Cependant, avec la disparition de la Compagnie des Indes et l'établissement de l'Administration par la Couronne, la question afghane prenait une importance particulière pour le gouvernement anglais auquel la fin de la guerre de Crimée allait, d'autre part, en laissant à la Russie les mains libres en Asie, imposer une vigilance nouvelle. A ces causes de préoccupations vinrent se joindre bientôt les soucis provoqués par les troubles qui éclatèrent en Afghanistan à la mort de Dost Mohamed et qui, livrant le pays à la guerre civile, maintinrent jusqu'au moment où Shere Ali, le fils de Mohamed, réussit en 1868 à terrasser ses adversaires, des éléments d'agitation et de désordre à proximité des frontières de l'Inde.

A Calcutta, on observa, durant toute cette crise, la plus stricte neutralité, non sans qu'il en soit résulté de sérieux inconvénients, dont le moindre fut d'indisposer Shere Ali et de lui inspirer vis-à-vis de l'Angleterre des sentiments de défiance qui contribuèrent à provoquer la série de malentendus, dont le développement normal devait aboutir au conflit de 1878.

Seconde guerre afghane. — C'est lord Salisbury, alors secrétaire d'Etat pour l'Inde, qui, dans une dé-

pêche en date du 22 janvier 1875, fit le premier pas vers la seconde guerre afghane. Semblant oublier la répugnance que n'avaient cessé de témoigner les Emirs de Kaboul à admettre sur leur territoire des agents permanents de la Grande-Bretagne, le ministre anglais pria le Gouverneur général, alors lord Northbrook, de demander à Shere Ali qu'il voulût bien consentir à l'établissement à Hérat d'abord, puis à Kandahar, d'agents politiques de race européenne.

Dans le monde officiel de l'Inde, cette dépêche produisit une vive émotion, et les hauts fonctionnaires furent à peu près unanimes à signaler l'imprudance qu'il y aurait à poursuivre la réalisation de pareils projets. Cependant, le 19 novembre 1875, une nouvelle dépêche de Lord Salisbury, où perçaient les préoccupations que causaient au ministère Disraëli les progrès incessants des Russes, donna l'ordre au vice-roi de saisir la première occasion pour envoyer au moins une mission temporaire à Kaboul, afin de traiter directement avec l'Emir la question des agents britanniques. Nouvelles objections de Lord Northbrook, qui fut alors rappelé à Londres et remplacé à Calcutta par Lord Lytton.

Un prétexte s'offrait pour l'envoi d'une mission à Kaboul; le nouveau vice-roi annonça à l'Emir qu'il se proposait de lui faire notifier par un envoyé spécial l'adoption par la reine Victoria du titre d'Impératrice des Indes; mais Shere Ali déclina l'honneur qu'on voulait ainsi lui faire, en déclarant qu'il ne se sentait pas en mesure d'assurer la sécurité de la mission anglaise. En réalité, l'Emir voulait faire traîner les choses en longueur. Voyant se dessiner le conflit qui fut sur le point de mettre aux prises la Russie et l'Angleterre et qui fit craindre un instant que la guerre russo-turque ne dégénérât en une lutte plus générale, il était désireux de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre des adversaires en présence, tous deux ses voisins.

La brusque arrivée d'une mission russe à Kaboul, pendant l'été de 1878, précipita les événements; ce fut le 22 juillet 1878 que le général Stolietoff fit son entrée dans la capitale de l'Afghanistan. Le 31 juillet, Lord Lytton en était informé et, considérant avec raison que s'il demeurait spectateur timide des pourparlers engagés entre Stolietoff et Shere Ali, il courait le risque de voir celui-ci céder à la pression de l'influence russe, il prenait la résolution, avec l'assentiment de Londres, d'envoyer, lui aussi, une mission à Kaboul. Cette mission, commandée par le général Neville Chamberlain, se mit en route le 16 septembre, mais elle ne put franchir la frontière, dont les troupes de l'Emir lui refusèrent le passage. La crise qui devait provoquer la seconde guerre afghane parut alors inévitable à Lord Lytton et à ses conseillers.

Cette nouvelle campagne — 1878-1879 — fut très rapide: en quelques jours, les généraux anglais arrivaient sous les murs de Kandahar et de Kaboul, qu'ils occupèrent presque sans coup férir. D'ailleurs, Shere Ali, qui avait vainement fait appel aux Russes, prit la fuite aux premiers revers de son armée et se réfugia à Balkh, où il mourut bientôt. Son fils, Yakoub-Khan, se trouvant hors d'état de résister aux armées anglaises, pensa que le meilleur moyen de sauver sa couronne était de traiter avec les vainqueurs; mais il

n'était pas en mesure de discuter les conditions et il fut obligé de consentir à tout ce que ses adversaires exigèrent de lui.

Le traité de Gandamak (26 mai 1879), qui sortit de ces négociations, est la convention la plus complète que la Grande-Bretagne ait jamais conclue avec l'Afghanistan: l'Emir consentait à placer ses relations extérieures sous le contrôle de l'Angleterre qui, en retour, s'engageait à l'assister, dans le cas d'une agression étrangère, avec de l'argent, des troupes et des munitions; il céda, en outre, à ses voisins quelques territoires de la région frontière et admettait à titre permanent à Kaboul un résident anglais dont il promettait d'assurer la sécurité.

Une fois les ratifications du traité de Gandamak échangées, tout parut terminé et la paix sembla définitivement rétablie; mais la période de calme ne fut pas, encore cette fois, de longue durée, et l'on vit au bout de peu de temps apparaître des sujets nouveaux de préoccupations.

Assassinat du résident anglais à Kaboul. — Sir Louis Cavagnari, désigné pour le poste de résident à Kaboul, avait fait son entrée dans la capitale le 24 juillet 1879, et, le 3 septembre, au cours d'une révolte militaire, il était massacré avec tous les membres de la mission. Aussitôt, le général Roberts se dirigea sur Kaboul à la tête d'une colonne importante et s'empara sans difficulté de la ville, où il reçut l'abdication volontaire de l'Emir Yacoub. Donc, une fois de plus, l'Angleterre se trouvait maîtresse presque absolue de l'Afghanistan; mais elle l'était, cette fois encore, d'un Afghanistan sans chef, sans souverain, déjà livré au morcellement féodal et à l'anarchie. Comment le gouvernement britannique allait-il sortir de ces difficultés?

Lord Lytton proposa de maintenir le territoire afghan dans l'état fragmentaire où les troubles qui accompagnèrent l'expédition de 1878-1880 l'avaient placé: Kandahar formerait un Etat indépendant, la région de Kaboul demeurerait sous l'administration militaire des Indes et la province de Hérat serait occupée provisoirement par les troupes persanes. Ce plan présentait de nombreux inconvénients, dont le moindre était d'être en opposition directe avec le principe directeur de la politique anglaise qui, comme nous l'avons vu, réclamait la création d'un Etat afghan *fort et uni, capable de jouer par lui-même le rôle d'aide pour la défense de la frontière Nord-Ouest de l'Inde*. Il ne put, du reste, recevoir qu'un commencement d'exécution, l'entrée en scène d'un candidat au trône de Kaboul et un changement de ministère à Londres étant venus apporter à la solution du problème afghan le concours de facteurs nouveaux.

Pourparlers avec Abdurrahman. — Au début de 1880, un petit-fils de Dost Mohamed, nommé Abdurrahman, qui vivait depuis de longues années dans le Turkestan russe, pénétra en Afghanistan par la province de Balkh pour faire valoir ses droits à l'émirat de Kaboul. Le gouvernement de l'Inde, comprenant la nécessité qu'il y avait à résoudre le plus rapidement possible la question afghane, s'empressa de profiter de l'occasion et entra en pourparlers avec le préten-

dant. Cette « conversation » entre Abdurrhman et sir Lepel Griffin — attaché comme agent politique à l'état-major du général Roberts — dura quelque temps : commencée le 15 mars 1880, on peut dire qu'elle prit fin le 14 juin, sur une lettre de l'agent anglais, lettre qui constitue le seul document officiel où aient été déterminées la nature et l'étendue des relations futures des deux gouvernements. Sir Lepel Griffin s'y exprimait ainsi :

« ... En ce qui concerne la situation de l'Émir de Kaboul à l'égard des puissances étrangères, puisque le Gouvernement anglais n'admet aucun droit d'intervention de ces puissances en Afghanistan et puisque la Russie et la Perse se sont engagées à s'abstenir de toute intervention politique dans les affaires de ce pays, il est évident que l'Emir ne peut avoir de relations politiques avec aucune puissance autre que l'Angleterre; si un Etat quelconque essayait d'intervenir en Afghanistan et si cette intervention se traduisait par une agression non provoquée contre l'Emir de Kaboul, dans ce cas, le Gouvernement anglais serait prêt à aider l'Emir, si cela était nécessaire, à repousser cette agression. »

Le message se terminait ainsi :

« ... Le Gouvernement britannique ne désire exercer aucune influence sur les territoires afghans et ne vous demandera pas d'y admettre de résident anglais; cependant, pour la facilité des relations courantes qui doivent exister entre deux Etats amis et limitrophes, il peut être opportun d'établir à Kaboul, après accord, un agent musulman du gouvernement britannique. »

On remarquera la modération des conditions énumérées dans cette lettre qui règle sans doute encore aujourd'hui, dans leurs traits essentiels, les relations de l'Angleterre et de l'Afghanistan. Si le plénipotentiaire anglais insistait sur la question des relations extérieures de l'Afghanistan, il renonçait en termes formels à la prétention d'installer à Kaboul un représentant européen et déclarait se contenter d'un simple agent musulman (1).

Abdurrhman répondit qu'il acceptait les propositions du gouvernement britannique et, le 22 juillet, dans un durbar solennel tenu à Kaboul, il fut officiellement et publiquement reconnu, au nom du Vice-Roi des Indes, en qualité d'Emir d'Afghanistan. Peu après, les troupes anglaises commençaient l'évacuation du pays, laissant pleine latitude au nouveau souverain d'organiser son territoire avec ses seules forces. C'est ainsi que sortit de la crise de 1878-1880 le système politique qui règle actuellement les relations anglo-afghanes.

Durant tout le règne d'Abdurrhman, ces relations ont été cordiales, bien qu'elles n'aient pas toujours été sans nuages. Fidèle à ses engagements, l'Emir est toujours demeuré pour l'Inde un allié loyal et s'il n'a pas hésité parfois à manifester un certain mécontentement pour l'attitude du gouvernement britannique à son égard, dans l'ensemble il a toujours observé vis-à-vis de ses voisins une attitude correcte et franche.

En 1883, afin de lui permettre de compléter les défenses de celles des frontières de son empire qui avoi-

sinent les possessions russes et pour lui donner les moyens de réorganiser son armée, le gouvernement de l'Inde lui alloua une subvention annuelle de 12 lakhs (1) de roupies qui fut d'ailleurs portée en 1893 à 18 lakhs, en échange de concessions territoriales qu'obtenait sir Mortimer Durand, alors secrétaire pour les Affaires étrangères à Calcutta.

Cependant, malgré tous les efforts que firent à diverses reprises les Anglais, Abdurrhman ne voulut jamais consentir à laisser pénétrer sur son territoire les voies ferrées pas plus que les lignes télégraphiques et tout ce que put obtenir lord Curzon fut l'autorisation d'organiser un service de courriers entre Quetta et Mesched par la route afghane de Kandahar à Hérat (2).

Quoi qu'il en soit, rien ne dit que le régime établi en 1880 doive être immuable et qu'à une époque peut-être moins lointaine qu'on ne le croit, l'Afghanistan ne se laisse pénétrer par la civilisation occidentale. Du vivant d'Abdurrhman, on prédisait volontiers de grands bouleversements pour l'époque de sa mort; mais son fils Habibullah monta sur le trône en 1901 et l'on s'aperçut que rien ne venait modifier la ligne de conduite suivie jusque-là à la cour de Kaboul.

Voyage aux Indes de l'Emir. — Il y a dans le problème afghan un facteur personnel qui échappait, l'année dernière encore, à toute détermination précise : on ne savait pas au juste quels étaient les sentiments du nouvel Emir et quel rôle il pourrait être appelé à jouer un jour en Asie centrale. Le voyage triomphal qu'Habibullah vient de faire à travers les Indes met fin dans une certaine mesure à cette incertitude; le souverain a montré « de quel bois il était fait » et son heureuse initiative, en rompant avec l'attitude de méfiante réserve, d'isolement farouche que les rivalités anglo-russes et la politique de Lord Curzon avaient imposé aux souverains afghans, a rassuré tout le monde. Ce successeur des Ghaznevides — de la première dynastie mahométane qui ait régné à Delhi — a refait, paraît-il, la conquête de l'Inde par son ascendant personnel, par son charme et par son irréprochable bon sens. Il a partout laissé l'impression d'un esprit très fin, s'intéressant aux choses modernes et l'on se demande s'il ne va pas, dans un beau geste, ouvrir son pays à la culture et aux industries occidentales. Bref, on peut dire qu'à l'heure actuelle, la question afghane est entrée dans une nouvelle phase, pleine d'heureuses promesses, et que, si elle attend encore sa solution définitive, elle n'a plus le droit de prétendre figurer au premier rang des préoccupations du gouvernement britannique.

Politique des Anglais au Kachmir. — Vers le milieu du siècle dernier — ainsi que nous le disions plus haut — le cabinet de Londres, menacé par l'action toujours plus énergique des Russes, avait décidé de créer à proximité de la frontière Nord-Ouest de l'Inde une série d'Etats tampons, amis de la Grande-Bretagne et capable de lui venir en aide contre les

(1) Le lakh vaut 100.000 roupies.

(2) La poste met ainsi douze jours à parcourir la distance qui sépare Quetta de Mesched, tandis que, par la voie Belouchistan-Seistan, elle en mettrait plus de vingt.

(1) Quelques années plus tard, un second agent musulman fut installé à Kandahar.

agressions ou les intrigues de l'étranger. En étudiant l'histoire des relations anglo-afghanes, nous avons essayé de montrer de quelle façon ce programme fut appliqué à l'Afghanistan; il nous reste maintenant à poursuivre l'examen du problème et à voir comment les Anglais firent l'application de ce même programme aux deux autres puissances limitrophes de leur empire asiatique, le Kachmir et le Beloutchistan.

Conquête du royaume de Lahore. — Etablissement du protectorat indien. — La décision d'organiser une barrière vers le Nord de l'Inde fut prise en 1840. Dès 1845, les Anglais, profitant de l'état anarchique dans lequel se trouvait alors le royaume de Lahore, pénétrèrent dans le pays et l'occupèrent sans difficulté. Le 12 mars 1846, ils signaient avec le Mahradjah une convention par laquelle Goulab Singh, l'un des princes les plus influents de la cour de Lahore, devenait souverain du Kachmir sous le protectorat britannique. En échange de cette faveur, on ne demandait à Goulab-Singh qu'une indemnité de 25 millions de francs, mais, et c'est là que nous retrouvons l'application intégrale du programme de 1840, il devait se reconnaître vassal du gouvernement des Indes, admettre dans sa principauté la présence d'agents européens et entretenir une armée dont l'effectif serait fixé par son puissant protecteur.

Ces engagements ont été d'ailleurs fidèlement tenus jusqu'ici et, par trois fois, le Mahradjah du Kachmir a eu l'occasion de prouver sa fidélité au gouvernement britannique : 1° en 1849, lors de l'incorporation du Pendjab à l'empire des Indes, en réprimant une révolte des habitants du Nord de cette province; 2° en 1862, en faisant rentrer dans le devoir les montagnards du Petit Tibet; 3° en 1891, pendant la guerre contre les Kondjoutes.

Bref, les Anglais n'ont jamais eu de préoccupations graves dans le Kachmir et leur politique s'y est poursuivie sans heurts et sans à-coups. En 1895, à la suite des événements dont nous avons parlé à propos de l'action offensive des Russes en Asie centrale, la frontière Nord fut abornée définitivement depuis le col du Beïk — entre l'Afghanistan et le Kachmir — et tout espoir de gagner du terrain vers les Pamirs dut par conséquent être abandonné.

Politique actuelle sur la frontière chinoise. — Cependant, aucun travail de délimitation n'ayant encore été fait entre le Kachmir et la Chine, l'on prétend que les Anglo-Indiens ne désespèrent pas de repousser vers le Nord la frontière — toute virtuelle du reste — qui les sépare de l'Empire du Milieu. Ils annexeraient ainsi au Kachmir d'abord la haute vallée du Raskem-Darya, où se trouvent plusieurs gisements de fer et de cuivre, puis peut-être les riches oasis qui bordent au Sud le désert du Takla-Makan.

Une première tentative fut faite dans ce sens par le capitaine Younghusband (1) en 1890; il vint à cette époque construire un fort en plein territoire chinois, près du Mazar de Shah-i-Doulla, point stratégique important où se réunissent les trois routes venant de

Tach-Kourgan, de Yarkand et de Khotan. Le fort fut occupé par une garnison anglaise de 20 hommes pendant une année, mais, après ce laps de temps, les autorités chinoises, poussées sans doute par la Russie, obligèrent les Anglais à détruire leur ouvrage et à repasser le Karakoroum (1).

Depuis lors, la tentative n'a pas été renouvelée, du moins ouvertement, mais il ne paraît pas impossible que le gouvernement des Indes tente de réaliser un jour cette annexion pacifique.

Politique des Anglais au Beloutchistan. — Pour compléter cette esquisse de l'organisation des confins militaires qui, d'après le programme anglais de 1840, devait couvrir les Indes de l'Himalaya au golfe Persique, il nous reste à dire un mot des relations du gouvernement britannique avec le Beloutchistan.

Prise de Kélat. — Le premier contact officiel eut lieu en 1838, au début de la guerre anglo-afghane : une mission fut alors envoyée au Khan qui voulut bien permettre aux troupes indiennes de traverser une portion de ses Etats. Un an plus tard, en novembre 1839, le souverain beloutche ayant été soupçonné de trahison, une colonne anglaise vint attaquer Kélat, s'empara de la ville et mit à mort le Khan. A la suite de cette démonstration, le gouvernement britannique désigna un nouveau souverain qui dut signer un traité par lequel il se reconnaissait vassal de l'Angleterre.

Ce n'était là d'ailleurs qu'un premier pas vers la mainmise complète des Anglais sur les territoires beloutches et, la province de Quetta ayant été achetée au Khan en 1877, une nouvelle convention plus explicite que la première fut alors signée à Kélat.

Etablissement du protectorat indien. — Il y était dit qu'en échange d'un subside annuel de 100.000 roubles, le souverain s'engageait à protéger les commerçants indiens sur ses domaines, à combattre, le cas échéant, les ennemis de la Grande-Bretagne, à n'avoir aucune relation avec les autres gouvernements et à permettre enfin l'installation de troupes anglaises sur son territoire.

Depuis lors, l'influence britannique a fait tache d'huile et s'est étendue peu à peu sur tout le Beloutchistan, de telle sorte que l'autorité du Khan n'existe pour ainsi dire plus et que l'administration du pays est tout entière entre les mains des fonctionnaires du gouvernement des Indes. « Le véritable voisin de la Perse vers le Sud-Est, — pouvait dire Lord Curzon il y a quinze ans, — n'est pas le souverain de Kélat, mais bien le vice-roi de l'Inde qui garde les clés de l'Empire à Calcutta! »

Politique des Anglais en Perse. Nécessité de réagir contre l'activité des Russes. — Pendant que les Anglais poursuivaient en Asie centrale, comme nous venons de le voir, l'organisation défensive de leurs frontières du Nord-Ouest, ils travaillaient avec non moins d'énergie à maintenir et à développer leur influence en Perse. A vrai dire, la tâche n'était pas aisée : depuis

(1) Maintenant colonel sir Francis Younghusband, résident du Kachmir.

(1) C'est en effet la chaîne du Karakoroum qui, à l'heure actuelle, forme la frontière entre le Kachmir et la Chine, contrairement aux indications données par la plupart des cartes.

1890, la politique russe, dirigée par M. de Witte, était devenue chaque jour plus menaçante et la création de routes commerciales comme l'installation de nombreux postes consulaires montrait qu'à Pétersbourg on était décidé à reprendre la lutte pour la prédominance politique et commerciale en Perse. Il était même facile de prévoir que le but final poursuivi par les Russes était la construction d'une ligne ferrée qui aboutirait au golfe Persique; mais cela surtout, l'Angleterre ne pouvait le permettre, sous peine de voir complètement disparaître l'œuvre à laquelle elle avait consacré tant d'efforts.

Si, en effet, la Russie s'installait en Perse, la situation des Indes se trouvait complètement modifiée. Le système actuel de la défense de l'Empire indien repose, on le sait, sur le maintien de la neutralité ou de l'impuissance de la Perse qui est sa voisine à l'Ouest, et l'on devine sans peine que l'établissement de la Russie le long d'une frontière ouverte comme celle du Belouchistan obligerait le gouvernement britannique à des dépenses militaires énormes à un moment où l'agriculture, l'industrie, l'enseignement demandent à être développés et encouragés aux Indes. D'autre part, l'influence anglaise aurait désormais un rival direct dans l'influence russe, mise ainsi à la portée des tribus belouches et même du peuple hindou.

Donc, préoccupée à juste titre et résolue à défendre avec l'énergie du désespoir ce qu'elle considère comme des droits acquis, la Grande-Bretagne s'inquiète, l'opinion publique s'émeut et le vicomte Cranborne s'écrit le 23 janvier 1902, parlant devant la Chambre des Communes: « Il nous serait impossible d'abandonner ce que nous regardons comme notre position légitime en Perse. Cela est tout particulièrement vrai, non seulement pour le golfe Persique, mais encore pour les provinces méridionales de la Perse et pour celles qui bornent notre Empire des Indes. Nous ne pouvons abandonner ni les droits, ni l'influence politique que nous nous y sommes acquis! »

Bref, il importait de réagir contre les menées de la Russie et de rappeler au plus tôt par un acte énergique qu'à Londres on était plus que jamais résolu à ne pas céder un pouce de terrain. Une occasion favorable ne tarda pas à se présenter.

Mission Mac-Mahon au Séistan. — Lorsqu'en 1871 on détermina la frontière entre la Perse et l'Afghanistan, il fut décidé que le Séistan serait divisé entre les deux pays et que le fleuve Helمند servirait de limite. Pendant longtemps, l'harmonie régna complète entre les populations riveraines; mais une sécheresse exceptionnelle étant survenue pendant l'été de 1902, les Persans s'imaginèrent de rendre les Afghans responsables de la disette d'eau dont souffraient leurs champs, et tout aussitôt les difficultés commencèrent.

Il est fort probable d'ailleurs que ces troubles auraient pris fin à la saison des pluies ou qu'ils seraient passés inaperçus si les Anglais n'avaient saisi la balle au bond et si, forts des droits que leur donnait le traité de Paris, ils n'avaient offert leurs bons offices à la Perse en avertissant le Schah qu'ils envoyaient sur les lieux une Commission spéciale dirigée par le colonel Mac-Mahon.

Celle-ci, comprenant plusieurs officiers, une escorte

nombreuse et un convoi de 1.500 chameaux, ressemblait bien plutôt à un corps expéditionnaire qu'à une Commission d'arbitrage. Quoi qu'il en soit, le colonel Mac-Mahon, arrivé au Séistan en janvier 1903, se mit sans retard à l'ouvrage et travailla pendant deux ans à délimiter la frontière, s'occupant surtout, paraît-il, d'étudier la région au point de vue militaire et s'efforçant d'y développer par tous les moyens en son pouvoir l'influence britannique. On affirme que son rapport concluait à la réouverture d'un ancien canal appelé canal de Tarakoun (1), opération qui, si elle était réalisée, amènerait presque immédiatement la sécheresse et par conséquent la ruine dans le Séistan. A ce propos, je ne puis passer sous silence un projet que l'on prête, à tort sans aucun doute, au gouvernement britannique et qui consisterait à vouloir anéantir dans un avenir plus ou moins rapproché la fertilité de cette province, afin de supprimer du même coup toute possibilité d'invasion russe ou persane par le Belouchistan. En effet, un corps d'opération, partant de Mesched ou de Kirman et se dirigeant sur Quetta, devrait parcourir près de 1.500 kilomètres en terrain désertique; or, à l'heure actuelle, il trouverait à mi-chemin l'oasis du Séistan où il se ravitaillerait abondamment en fourrage et en céréales; mais qu'un jour ces richesses agricoles disparaissent, et la route du Belouchistan sera fermée à tout jamais. Dès lors, les Indes protégées au Nord par le massif de l'Himalaya, à l'Ouest par les plaines désolées du désert belouches, n'auront plus qu'à garder les deux voies d'invasion de Kandahar et de Kaboul, admirablement défendues par les camps retranchés de Quetta et de Peschawer.

Quoi qu'il en soit, l'intervention de la mission du colonel Mac-Mahon avait produit un gros effet moral dans le milieu diplomatique en montrant aux Russes combien vivante encore pouvait être l'action britannique en Asie centrale et en rappelant aux Persans que seule la Grande-Bretagne avait le droit de s'immiscer dans leur politique extérieure.

L'Angleterre avait donc regagné une bonne partie du terrain perdu; elle venait de rétablir le prestige de sa politique en même temps qu'elle affirmait ses droits de contrôle sur les provinces limitrophes de son Empire. Mais si le but était atteint sur les confins de l'Afghanistan, si le Séistan semblait conquis à l'influence britannique, il restait encore aux Anglais à montrer leur puissance dans le Nord de la Perse et à reprendre à la Cour la situation qu'ils y avaient jadis. Nous allons voir comment ce problème des plus délicats fut résolu de main de maître par les diplomates qui se succédèrent à la légation de Téhéran de 1900 à 1906.

Menées anglaises pour provoquer le mouvement libéral persan. — En 1902, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les Russes étaient tout-puissants à Tauris, à Téhéran, à Mesched; des routes reliant ces grandes villes aux voies commerciales du Caucase et du Turkestan avaient été construites, les marchandises de Moscou affluaient sur les marchés, la Banque russe était devenue l'unique prêteur de Mouzaffer ed Din, bref, tout

(1) Voir la carte du Séistan publiée dans le Bulletin du Comité du mois de juin 1907.

semblait concourir au succès de la politique du Tsar. Arrêter de front le courant moscovite eût été téméraire sans doute, sinon même impossible, on s'en rendait parfaitement compte à Londres comme à Téhéran, et l'on comprenait qu'il valait mieux, usant de prudence, saper peu à peu les bases d'un édifice que l'on ne pouvait songer à faire sauter d'un coup de mine.

C'est alors que prit naissance la campagne qui, menée adroitement par les agents britanniques et soutenue peut-être par l'or anglais, conduisit la Perse au mouvement libéral et à l'institution d'un Parlement.

« Puisque le Schah, les ministres et tous les grands personnages semblent acquis sans retour à l'influence russe, — s'étaient dit les Anglais, — nous allons les remplacer ou plutôt les doubler par des gens à notre dévotion. »

En juillet 1906, des troubles graves ont lieu à Téhéran : les bazars se ferment, les mollahs prêchent ouvertement la révolte et une foule de plusieurs milliers de Persans se réfugie dans les jardins de la légation d'Angleterre. C'était là le premier son de cloche ; il était clair dès lors que le mouvement gagnerait la province et qu'il irait jusqu'au point où voulaient le conduire les Anglais. En effet, à la suite de violentes manifestations qui éclatèrent successivement à Tauris, à Ispahan, à Chiraz, le Schah Mouzaffer ed Din dut signer, le 1^{er} janvier 1907, le firman qui accordait une Constitution à son peuple.

A peine le Parlement était-il réuni qu'on s'aperçut bien vite de la mentalité de ses membres et de l'influence à laquelle ils obéissaient. Tout d'abord, l'Assemblée demanda le renvoi de M. Naus et des autres fonctionnaires belges des Douanes qui, comme nous le verrons plus loin, étaient de véritables agents politiques russes et qui entravaient de tout leur pouvoir l'action britannique partout où ils se trouvaient. Ceux-ci sacrifiés en partie, les députés réclamèrent la démission du Grand-Vizir en fonctions, Muchir-ed-Daouleh, bien connu pour ses opinions russophiles, puis poussant encore plus loin leurs exigences, ils voulurent déterminer à abandonner le pouvoir le ministre de la guerre, Naïeb-Saltaneh, oncle du souverain actuel. Ce prince, très intelligent et de culture européenne, passe pour être absolument gagné aux idées russes.

A ces résultats de premier ordre venait s'ajouter pour les Anglais l'accroissement d'influence provoqué par le fait que les révoltés, à Ispahan comme dans la capitale, s'étaient réfugiés d'un commun accord sur le territoire britannique. La diplomatie anglaise avait donc pris là une revanche éclatante sur sa rivale et, demeurée par la force des choses au second plan pendant quelques années, elle passait d'un seul coup à la première place.

Résultats possibles de ce mouvement. — Reste à savoir ce qu'il adviendra dans la suite de cette évolution persane ; le mouvement libéral est devenu un mouvement national et l'on peut supposer que, canalisé jusqu'à présent par la Grande-Bretagne, il lui échappera à un moment donné et dépassera les limites dans lesquelles on aurait voulu le contraindre. Qu'arrivera-t-il alors ? Ou bien les Persans, affolés de nationa-

lisme et conscients de leur force, mettront à la porte tous les Européens, ou bien, profitant de l'état d'anarchie provoqué par le mouvement xénophobe, les Russes, dont l'empire touche à la Perse, lanceront leurs Cosaques sur Tauris, sur Téhéran et sur Mesched. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est clair que le Nord de l'Iran échapperait de nouveau à l'influence de la Grande-Bretagne et que tout serait pour elle à recommencer.

Politique des Anglais au Tibet. — Nous en aurons fini avec l'histoire de la politique anglaise en Asie centrale et des relations de la Grande-Bretagne avec les puissances voisines de son empire colonial, quand nous aurons rappelé en quelques mots la genèse du conflit anglo-tibétain de 1904.

Le gouvernement britannique s'était ému des progrès faits en ces dernières années par l'influence russe au Tibet ; des missions tibétaines ayant été envoyées à Pétersbourg et reçues officiellement par le Tsar, on commençait à se demander à Londres si les Cosaques n'allaient pas un beau jour parvenir jusqu'à Lhassa. La guerre russo-japonaise vint fort à propos rassurer l'Angleterre et lui offrir une occasion de revanche. Lord Curzon, alors vice-roi de l'Inde, s'avisait qu'un certain traité anglo-chinois de 1893, qui ouvrait au commerce britannique plusieurs marchés tibétains, n'était pas respecté et, saisissant ce prétexte, il dirigea sur Lhassa une importante expédition commandée par le Colonel Younghusband.

Expédition Younghusband. Traité de Lhassa. — Après une campagne que le climat des hauts plateaux beaucoup plus que la résistance de l'ennemi rendit très difficile, les troupes anglaises réussirent à pénétrer dans la ville interdite, et, le 7 septembre 1904, après de longs pourparlers, les vaincus se décidèrent à signer un traité de paix. Aux termes de cette convention, le gouvernement tibétain s'engageait tout d'abord à ouvrir un certain nombre de marchés au commerce des Indes, puis s'interdisait d'accorder à aucune puissance étrangère une cession de territoire, sous quelque forme que ce soit, ou de tolérer une immixtion étrangère dans ses affaires. Enfin, toute concession de chemin de fer, de mines, de télégraphe, etc., à un Etat ou à un sujet étranger, était subordonnée à l'octroi de concessions équivalentes à la Grande-Bretagne. Le traité de Lhassa comportait en outre le paiement d'une indemnité de 25 millions de roupies au Gouvernement de l'Inde.

Restait à obtenir la ratification de la Chine, puissance suzeraine du Tibet ; les pourparlers entamés à Calcutta et poursuivis à Pékin furent des plus laborieux ; pourtant, le 27 avril 1906, le ministre britannique en Chine obtenait l'adhésion pleine et entière du Gouvernement chinois.

Les traits essentiels de la situation créée par ces accords sont les suivants : d'abord l'engagement pris par l'Angleterre de ne pas intervenir dans les affaires tibétaines tant que les autres puissances observeront la même réserve ; ensuite l'obligation imposée au Tibet de donner la préférence à l'Angleterre dans le cas où il solliciterait des concours étrangers. C'est en somme un protectorat négatif, une assurance nou-

TABLEAU DES AGENTS POLITIQUES (1)

RÉGIONS	POSTES	AGENTS RUSSES	TROUPES D'ESCORTE OU DE SURVEILLANCE	AGENTS BRITANNIQUES	TROUPES D'ESCORTE OU DE SURVEILLANCE	AGENTS EUROPÉENS DES DOUANES PERSANES	OBSERVATIONS
PERSE Province du Korassan.	KOUTCHAN.	»	»	»	»	1 directeur.	
	MESCHED.	1 consul général. 1 vice-consul. 1 chancelier. 1 capitaine attaché militaire. 1 docteur.	30 cosaques.	1 consul général. 1 docteur, médecin militaire, faisant fonctions de chancelier. 1 capitaine, attaché militaire.	20 cavaliers indigènes de l'armée des Indes.	1 directeur provincial. 1 payeur. 1 inspecteur général.	
	TORBET-I-HEIDARI.	1 consul. 1 docteur, médecin militaire.	15 cosaques.	1 vice-consul.	12 cavaliers indigènes de l'armée des Indes.	»	
	KARIZ.	1 lieutenant de cosaques. 1 docteur, médecin militaire.	12 cosaques.	»	»	»	
PERSE Province du Kainat.	KHAF.	1 télégraphiste.	»	»	»	»	
	BIRDJEND.	1 docteur.	6 cosaques.	1 vice-consul. 1 docteur hindou.	6 cavaliers indigènes de l'armée des Indes.	»	
	SOSP.	1 télégraphiste.	»	»	»	»	
	BANDAN.	»	»	1 docteur hindou.	»	»	
PERSE Province du Séistan.	NASRETABAD.	1 consul. 1 secrétaire. 1 capitaine, attaché militaire. 1 docteur.	30 cosaques.	1 consul. 1 docteur, médecin militaire. 1 télégraphiste, fais. fonctions de chancelier.	25 cavaliers indigènes de l'armée des Indes.	1 directeur.	
	KOH-I-MALEK-SIAH.	»	»	1 capitaine afghan de l'armée des Indes, faisant fonctions de vice-consul. 1 docteur hindou.	12 cavaliers beloutches.	1 directeur.	
BELOU- TCHISTAN	ROBAT.	»	»	2 capitaines européens de l'armée des Indes. 3 capit. indigènes des Indes. 1 docteur indigène.	25 méharistes. 250 soldats d'infanterie indigène de l'armée des Indes.	»	(1) Cet agent n'est pas sous les ordres de l'agent politique en chef du Beloutchistan. Il est spécialement chargé de la Trade-Road. (2) Cet agent a trois résidences qui sont : Maslung, Kelat et Sibi. Quand il n'habite pas Kelat, il doit chaque mois y faire une apparition.
	PANDJGOUR.	»	»	1 agent politique.	»	»	
	CHAGAL.	»	»	1 agent politique (1).	»	»	
	MEKRAN.	»	»	1 agent politique.	1 rég. de méharistes.	»	
	KÉLAT.	»	»	1 agent politique. 1 conseiller politique du Khan, (Afghan naturalisé anglais).	»	»	
	MASTUNG.	»	»	1 agent politique en chef (2). 1 adjoint du conseiller politique du Khan (indigène).	12 cavaliers de l'armée des Indes. 20 sold. d'infanterie.	»	
KACHMIR	SRINAGAR.	»	»	1 résident. 1 officier d'ordonnance. 4 secrétaires.	30 cavaliers indigènes de l'armée des Indes.	»	
	GILGIT.	»	»	1 commissaire. 1 capitaine Instructeurs d'artillerie des troupes du Maharadjah. 2 capitaines d'infanter.	»	»	
	LEH.	»	»	1 commissaire adjoint.	»	»	
	DJAMMOU.	»	»	1 officier sup. Instructeurs d'infanterie des troupes du Maharadjah. 1 capitaine d'infanterie	»	»	
KACHGARIE (Chine).	KACHGAR.	1 consul. 2 officiers.	20 cosaques.	1 consul.	10 caval. indigènes.	»	
	TACH-KOURGAN.	1 lieutenant.	16 cosaques.	1 capitaine indigène de l'armée des Indes, fais fonctions de vice-consul.	»	»	
TIBET (Chine).	GYANGTSE	»	»	1 consul.	»	»	
BOUKHARIE	BOUKHARA.	1 ministre résident 1 chancelier.	20 cosaques.	»	»	»	
AFGHANIS- TAN	KABOUL.	»	»	1 agent politique indigène. 1 docteur européen.	»	»	
	KANDAHAR.	»	»	1 agent politique indigène.	»	»	

(1) Ce tableau indique seulement — pour la Perse — les agents de la frontière afghane.

velle contre l'expansion russe vers l'Empire des Indes.

Prédominance actuelle de l'influence britannique en Asie centrale. — Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur la situation des Anglais en Asie centrale et que, analysant les enseignements de l'histoire, nous fassions le bilan de leur politique extérieure, nous constaterons sans peine que jamais leur puissance ne s'est affirmée plus sûre d'elle-même plus stable qu'à l'heure présente.

Du côté de l'Afghanistan, la récente visite de l'Emir aux Indes est venue resserrer les liens de l'entente anglo-afghane et a permis d'espérer que la pénétration économique du royaume de Kaboul était proche. Dans le Beloutchistan et le Kachmir, où tout est parfaitement tranquille, on s'occupe maintenant de développer les voies de communication, le commerce et l'industrie. En Perse, grâce au mouvement libéral de ces temps derniers, l'Angleterre apparaît comme l'arbitre des destinées de l'Empire. Enfin, vers le Tibet, la convention de Lhasa semble avoir écarté définitivement de l'Asie britannique le fameux « péril russe » qui préoccupa si longtemps les gouvernements de Londres et de Calcutta.

IV. — MOYENS D'ACTION.

Agents politiques de la Russie et de la Grande-Bretagne dans les régions qui ne sont pas soumises à l'autorité directe des deux gouvernements. — Rôle des agents. — Rôle des fonctionnaires européens de la douane persane. — Rapports avec les autorités locales. — Attitude des indigènes à l'égard des consuls étrangers.

Agents politiques de la Russie et de la Grande-Bretagne dans les régions qui ne sont pas soumises à l'autorité directe des deux gouvernements. — La Russie et la Grande-Bretagne ont, pour surveiller et défendre leurs intérêts respectifs, un grand nombre d'agents dans les différentes régions de l'Asie centrale. Ces fonctionnaires sont des hommes de premier ordre à qui on ne pourrait faire grief que d'un zèle parfois intempestif.

Il est à remarquer que les consuls britanniques en Perse et en Kachgarie portent en même temps le titre d'Agents du Gouvernement des Indes et qu'ils correspondent, par suite, d'une part avec leurs ministres plénipotentiaires (Téhéran et Pékin), d'autre part avec le Foreign Office de Simla (1).

Le gouvernement du Tsar, en dehors de ses agents officiels, emploie des personnes qui n'appartiennent pas aux cadres consulaires. A Téhéran, par exemple, la politique russe est dirigée, dit-on, par quatre agents, correspondant directement avec Pétersbourg. Ce sont, par ordre d'influence : l'Agent du Ministère des Finances, le Ministre plénipotentiaire, le Directeur de la Banque d'Escompte et le Colonel commandant la brigade des cosaques persans. Sur la frontière afghane et dans le Korassan, les Russes ont également comme agents des officiers, des docteurs, des télégraphistes et des marchands arméniens. Ils possèdent aussi d'ex-

(1) En Perse, chaque consul britannique note les faits et les décisions qui surviennent dans sa région sur un rapport journalier qui, à la fin du mois, est communiqué aux différents postes consulaires. De cette façon, chacun des agents est informé de ce qu'ont fait ou vu ses collègues et sait exactement dans quel sens orienter son action personnelle.

cellents auxiliaires dans les agents européens des douanes persanes.

Le Gouvernement des Indes, de son côté, utilise les services de plusieurs officiers, docteurs, télégraphistes et missionnaires.

Les relations que les consuls russes entretiennent avec leurs collègues anglais, à peine correctes il y a un an, sont devenues presque cordiales depuis que les deux gouvernements ont décidé de régler par un accord définitif et sincère toutes les questions pendantes en Asie centrale.

Le tableau ci-contre (page 447) donne la répartition des agents russes et britanniques dans les différentes régions de l'Asie où les deux empires poursuivent une politique de surveillance et d'action.

Rôle des agents russes et anglais. — Si les Russes et les Anglais, pour organiser leurs conquêtes, partent de principes absolument opposés, si les premiers s'efforcent de pénétrer les races vaincues pour se les assimiler, tandis que les seconds conservent toujours leur caractère européen et s'imposent sur la terre conquise, on peut dire que, dans les régions de l'Asie qui ne sont pas directement soumises à leur autorité, ils utilisent à peu près les mêmes moyens d'action pour s'attacher les populations indigènes.

Toutefois il y a, pour un observateur attentif, dans la façon d'opérer des deux rivaux un tour de main, une méthode particulière à chacun d'eux que nous essaierons plus loin de mettre en lumière.

Voyons d'abord quels sont les moyens d'action communs :

Pour gagner le peuple à leur influence, les agents politiques usent du meilleur de tous les procédés, du procédé qui réussit infailliblement parmi les Asiatiques, qui ouvre leur cœur et leur intelligence, je veux parler de l'or. En Perse, il est distribué à pleines mains, tantôt sous forme de cadeaux en nature, fusils, revolvers, montres, etc., tantôt plus simplement, sous forme de roubles ou de banknotes.

Un autre moyen employé des deux côtés est le dispensaire avec docteur, parfois doctoresse (les Russes à Mesched) et distribution gratuite de médicaments. Les indigènes sont toutefois assez peu sensibles au soin que les étrangers prennent ainsi de soulager leurs maux ; la plupart même, par fanatisme religieux, sont absolument réfractaires aux avances des médecins « faranghis » (1), et préfèrent confier leurs membres malades à des rebouteurs du pays.

Si les Russes et les Anglais s'efforcent pareillement de soulager les maux physiques de leurs amis persans et chinois, les Anglais seuls ajoutent l'ambition de guérir leurs âmes, et ils ont envoyé à côté du docteur, le missionnaire qui travaille pour la gloire de Dieu et pour le service de Sa Majesté Britannique !... De ce côté-là, également, succès médiocre, car les musulmans n'éprouvent aucun besoin de changer de religion.

Les Russes n'emploient pas le missionnaire ; ils estiment que le moyen est mauvais et désirent, avant toutes choses, ne contrarier, ni dans leurs croyances ni dans leurs coutumes, les peuples qu'ils ont conquis ou dont ils recherchent la confiance. Donc, ce dernier

(1) Nom donné aux Européens en Perse.

moyen d'action leur manque, mais en Perse tout au moins, ils possèdent une institution qui a fait beaucoup pour le développement de leur influence.

En 1879, la Russie, pour fortifier sa politique à la cour de Téhéran, obtint du Schah le firman qui créait une brigade de cosaques persans dont le chef et les instructeurs viendraient de Pétersbourg. Cette brigade compte actuellement :

- 2 régiments de cavalerie à 4 escadrons ;
- 1 bataillon d'infanterie ;
- 2 batteries d'artillerie à cheval à 4 pièces.

Les cadres appartiennent à l'armée russe et comprennent :

- 1 colonel d'état-major, commandant ;
- 1 capitaine instructeur d'infanterie ;
- 1 capitaine instructeur de cavalerie ;
- 1 capitaine instructeur d'artillerie ;
- 1 médecin militaire ;
- 30 sous-officiers.

Quant aux soldats, dont le nombre a atteint 3.000, mais qui, pour des raisons budgétaires, ne sont plus actuellement que 800, ils sont recrutés par engagements volontaires et portent à peu près le même costume que les cosaques du Caucase.

C'est la seule troupe qui existe en Perse, la seule sur laquelle on puisse compter pour la protection des Européens en cas de troubles. On peut dire que cette organisation a été un gros appoint pour l'influence russe à Téhéran et dans tout l'Empire et que la mesure a donné tout ce qu'en attendait le gouvernement du Tsar. Malheureusement, tout a une fin ; le contrat qui liait la Perse expire l'année prochaine et les Russes sont très anxieux de savoir si la diplomatie britannique n'obtiendra pas du nouveau souverain le renvoi des instructeurs actuels.

Quand il s'agit d'obtenir un résultat important, les Russes pas plus que les Anglais n'ont jamais reculé devant les procédés à employer ; parmi les faits qu'on m'a cités dans l'histoire de cette lutte pour l'influence, j'en noterai deux qui mettent en lumière la façon d'opérer des deux nations rivales en Perse.

Il y a treize ans, la légation britannique avait obtenu pour une Compagnie anglaise le monopole des tabacs ; on escomptait un gros bénéfice politique et financier quand, brusquement, les prêtres de l'Iran entamèrent contre cette entreprise une campagne formidable, si formidable même que la Compagnie dut résilier son contrat. Peu de temps après, on apprenait à Téhéran que cette levée de boucliers, cette croisade contre les fermiers des tabacs, avait été provoquée par un télégramme que le grand mollah de Kerbelah, une des villes saintes des musulmans chiites, avait adressé aux principaux chefs religieux de la Perse et l'on avait également la preuve que ce télégramme avait été expédié non par le mollah en question, mais par un agent des Russes.

En 1904, pendant que le colonel Mac-Mahon abornait la frontière perso-afghane sur les rives du Helmend, il se passa un fait assez significatif : le principal commissaire persan de la Commission était un certain général Jamine Nazam que des cadeaux sans nombre rendirent bien vite aussi souple que le désiraient les Anglais. Cependant on put penser un jour

que sa conscience lui reprochait ses complaisances exagérées et contraires aux intérêts qu'il devait défendre, car on le vit triste et soucieux. Aussitôt le bruit courut dans le pays (bruit répandu, dit-on, par les Anglais) que Jamine allait être révoqué, que le Schah allait le rappeler à Téhéran et lui faire rendre gorge, qu'on le jetterait en prison pour la fin de ses jours. Sans aucun doute, le général hésitait à accepter certaines prétentions trop exagérées du commissaire britannique et celui-ci avait recours à l'intimidation. A la fin cependant, Jamine dut céder, car la nouvelle se répandit tout à coup que le Schah était des plus satisfaits et que le commissaire serait comblé d'honneurs à son retour à Téhéran.

Entre temps, sans doute, le colonel Mac-Mahon avait découvert un moyen de lever les scrupules du général. Dans tous les cas, plusieurs Persans de la région m'ont affirmé qu'en trois ans Jamine Nazam avait reçu 350.000 francs du commissaire britannique sans compter de nombreux et superbes cadeaux.

Je ne veux pas terminer l'exposé du rôle des agents politiques en Asie centrale sans parler d'une question à laquelle ils s'intéressent vivement les uns et les autres, celle des pèlerins musulmans et de leurs itinéraires.

On sait que les musulmans d'Asie comprennent deux grandes sectes : les Sunnites, qui vont adorer à la Mecque, et les Chiites, qui vont adorer soit à Mesched, soit à Kerbelah. Les itinéraires des Persans, des Turkomans ou Sartes, des Hindous, sont toujours les mêmes et ne peuvent prêter à aucune lutte d'influence : les premiers, tous Chiites, se rendent aux Lieux saints sur leurs ânes ; les seconds gagnent la Mecque par le Transcaspien jusqu'à Batoum, où ils s'embarquent, et les troisièmes se dirigent par les voies ferrées sur Kurrachee et sur Bombay, où ils prennent le bateau pour Djeddah. Mais, là où la question devient intéressante, c'est quand il s'agit des Afghans et des pèlerins du Turkestan chinois ; les Chiites peuvent atteindre Mesched, soit au Nord par le Transcaspien et la route d'Askabad, soit au Sud par les railways de l'Inde et la route anglaise du Beloutchistan. Quant aux Sunnites, ils ont la liberté de s'en aller jusqu'à Batoum par le chemin de fer russe, ou par le chemin de fer anglais jusqu'à Bombay ou Kurrachee.

On voit donc que cette latitude dans le choix de moyens de transport ouvre le champ aux compétitions des deux rivaux qui estiment, avec juste raison, qu'il ne faut laisser échapper aucune occasion de prendre contact avec les indigènes des deux Etats tampons, l'Afghanistan et la Kachgarie. Aussi donne-t-on toutes les facilités possibles aux pèlerins dans leur voyage vers l'Occident : réductions de tarifs, exemptions de droits de douane, distributions de secours, etc.

Je suppose que le gouvernement des Indes est arrivé bon premier dans cette lutte pour la clientèle musulmane, car j'ai rencontré sur ma route un assez grand nombre de pèlerins du Haut-Ferganah et de la Kachgarie septentrionale qui, au lieu de prendre le Transcaspien, — à leur porte, pour ainsi dire, — traversaient le Karakoroum, le petit Tibet, le Kachmir, soit deux mois de caravanes par des routes impos-

sibles pour monter dans le train à Rawal-Pindi et, de là, gagner Bombay.

Rôle des fonctionnaires européens de la douane persane. — A la suite des emprunts consentis à la Perse par la Russie en 1900 et 1901, cette dernière puissance demanda comme gage le revenu des douanes persanes et, après avoir fait réorganiser ce service par une Commission belge, elle exigea que les postes importants de l'administration fussent occupés par des fonctionnaires venus de Belgique. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que, par reconnaissance comme par intérêt, les douaniers européens favorisent la politique moscovite.

De fait, leur chef, M. Naus, prend, paraît-il, le mot d'ordre à la légation de Russie et sous sa haute direction les agents belges de la frontière afghane et du golfe Persique, s'ils n'osent pas contrecarrer ouvertement la politique anglaise, s'efforcent du moins de faire le jeu des Russes et s'emploient à les renseigner de leur mieux. On comprendra donc sans peine que les Anglais, trouvant le procédé détestable, aient mis tout en œuvre pour diminuer leur influence en attendant de pouvoir les supprimer. La diplomatie britannique a d'ailleurs en partie réussi et l'on peut supposer qu'elle n'est pas étrangère au mouvement d'opinion créé dans le sein de l'Assemblée nationale persane, mouvement qui aboutit récemment au renvoi pur et simple de M. Naus et de deux de ses collaborateurs.

Il y avait là pour les Russes un gros échec dont il fallait tirer une revanche éclatante; ils la trouvèrent quelque temps après en expédiant à Tauris et à Téhéran une trentaine de cosaques, sous le prétexte de protéger leurs nationaux dont l'existence était menacée, disaient-ils, par l'agitation croissante des indigènes (1).

Rapports avec les autorités locales. — Nous venons de passer en revue les différents moyens d'action dont disposent les Anglais et les Russes dans les régions avoisinant leurs possessions d'Asie centrale et nous avons pu voir que ces moyens d'action étaient sensiblement les mêmes. Tous tendent vers un double but : 1° Prendre la plus grande autorité sur les chefs en s'efforçant de gagner leur amitié. 2° Capturer la confiance des indigènes afin d'accroître chaque jour davantage l'influence d'une politique au détriment de l'autre.

En Perse, où les deux nations rivales ont des représentants, les rapports avec les autorités locales ne sont pas toujours des plus cordiaux. Si le gouverneur de la province est anglophile, l'agent russe aura avec lui des relations tout juste correctes et, ne pouvant pas le gagner, usera de toute son influence pour le faire déplacer. Si, au contraire, le gouverneur est favorable aux Russes, il devient la bête noire des Anglais qui lui découvrent tous les défauts et s'efforcent de lui faire quitter la place.

La situation pour ces malheureux fonctionnaires est donc très difficile, car chaque fois que Téhéran menace de les casser aux gages, il leur faut envoyer

(1) Le renvoi de M. Naus avait été décidé le 10 février; les cosaques arrivèrent le 15 mars.

au souverain, au grand vizir et à d'autres seigneurs de la cour de très grosses sommes d'argent.

Ainsi, des trois gouverneurs qui, lors de mon passage, administraient les provinces de la frontière afghane, un seul, l'émir de Birdjend, avait su rester en d'excellents termes avec les deux partis : les autres, c'est-à-dire le gouverneur du Khorassan et celui du Séistan, viennent d'être destitués après une campagne acharnée menée par les Russes et par la douane.

Dans le Bélouchistan et dans le Kachmir, les agents politiques anglais entretiennent avec les chefs respectifs de ces deux pays les relations les plus cordiales et les comblent de prévenances.

En Kachgarie, nous retrouvons la lutte d'influence, car les deux empires y sont représentés, mais cette lutte est là moins vive qu'en Perse et les rapports, à ce qu'il m'a paru, sont cordiaux des deux côtés. A Tach-Kourgan, toutefois, les Russes ont une influence prépondérante; l'Amban (1) de la ville parle en effet correctement leur langue et, tout en ménageant le vice-consul britannique, on voit qu'il ne fait rien sans prendre l'avis du lieutenant des cosaques.

En Boukharie, pays de protectorat, les Russes entretiennent un ministre résident dont l'unique pensée est de satisfaire les moindres désirs de l'émir et de protéger ses intérêts. Ainsi, quand une maison française envoya, il y a trois ans, des acheteurs de peaux d'astrakan dans la région, l'agent russe mit tout en œuvre pour faire échouer cette tentative : simplement parce que tout le commerce de l'astrakan était jusqu'à cette époque entre les mains de l'Émir, qu'il était le seul maître du marché et qu'il craignait, non sans raison, la concurrence des acheteurs européens.

N'ayant pu juger par moi-même quelles étaient les relations des agents du gouvernement des Indes avec les chefs afghans de Kaboul et de Kandahar, je n'en parlerai pas, mais on me permettra de penser qu'elles sont d'une cordialité parfaite.

Attitude des indigènes à l'égard des consuls étrangers. — Il nous reste maintenant à indiquer comment les agents politiques réussissent dans leurs efforts pour capter la confiance des indigènes et quelle est l'attitude du peuple à leur égard.

Jusqu'à ces derniers temps, il est hors de doute que l'influence russe était prédominante dans le Nord de la Perse et que les Russes avaient réussi à s'attirer les bonnes grâces des mollahs et du peuple.

La grande nation voisine avait en effet une situation privilégiée dans le Khorassan où, par la conquête de la Transcaspié, elle avait mis fin aux incursions des pillards turkomans. Elle avait en outre le privilège de la force et de la puissance, car les Iraniens du Nord n'étaient pas sans connaître l'histoire de la conquête du Turkestan.

De Boudjnourd au Séistan, c'étaient donc les Russes qui avaient la prépondérance, c'étaient eux qu'on venait consulter dans les cas difficiles, c'était enfin vers le Tsar blanc que le peuple, fatigué des exactions

(1) Fonctionnaire chinois.

de ses chefs, tournait sans cesse les yeux, espérant du Nord la délivrance...

Maintenant, tout a bien changé; d'abord arriva la guerre russo-japonaise qui, en même temps qu'elle diminuait les ressources pécuniaires des Russes, anéantissait en partie le prestige de leur puissance; ensuite éclata le mouvement libéral dont la diplomatie britannique tenait tous les fils et qu'elle s'efforça de canaliser au profit de son influence. Aussi, pour l'instant, la politique russe sur la frontière afghane se recueille. Elle se résume en ceci : empêcher par tous les moyens possibles un incident de frontière sur la ligne Zulfikar-Bandan qui n'est pas encore abornée.

En agissant ainsi, les Russes parent le coup que voudrait leur porter le major Sykes, consul général britannique à Mesched. Son but, il ne cherche pas à s'en cacher, serait de créer un incident à la suite duquel les Indes enverraient une commission analogue à celle que le colonel Mac-Mahon présida jadis au Séistan (1). Ce serait une invasion d'officiers et de topographes qui, jetant l'or anglais à pleines mains pendant deux ou trois ans, laisseraient dans le pays une empreinte ineffaçable.

Dans le Sud de la Perse, la lutte est beaucoup moins vive, car les Russes ont de tout temps considéré que la frontière du Mekran, comme le golfe Persique, échappait par la force des choses à leurs moyens d'action et à leur influence. Ils se contentent d'y surveiller les agissements de leurs adversaires sans faire de propagande auprès des indigènes.

Dans les autres régions de l'Asie centrale dont nous nous occupons dans cette étude : Béloutchistan, Kachmir, etc., les agents de la Russie ou des Indes se préoccupent moins de se faire bien venir du peuple que d'entraîner les gouvernants dans l'orbite de leur politique. Il n'y a rien à relever de particulier dans leurs rapports avec les indigènes (2).

Toutefois, à propos des sentiments des Afghans, il est peut-être intéressant de citer l'opinion d'un auteur anglais, Mac-Gregor, qu'on ne peut suspecter de partialité et qui écrit dans son livre *La défense de l'Inde* : « Les innombrables petites guerres avec Kaboul, le Kohistan, les Afridis et autres peuplades de l'Afghanistan contribuent à la réunion de tous ces peuples en un seul, l'Afghanistan uni, mais uni dans le sens d'une haine implacable envers nous. »

Je ne suppose pas que les sujets de l'Émir aient une pareille haine pour leurs voisins du Nord; et pourtant n'y a-t-il pas un proverbe afghan qui dit : « Le chien noir et le chien blanc, c'est tout un. Ce sont toujours des chiens! »

V. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES DEUX EMPIRES EN PERSE ET EN KACHGARIE

Routes commerciales russes. — Banque d'escompte de Perse. — Conditions dans lesquelles se font les transactions entre la Russie et la Perse; commerçants, compagnies de transport. —

(1) Article VI du traité de Paris (1856) : « Au cas où des différends surviendraient entre la Perse et l'Afghanistan, le gouvernement persan s'engage à s'en rapporter pour leur règlement aux bons offices du gouvernement britannique. »

(2) Les Russes en Boukharie, les Anglais dans le Beloutchistan et le Kachmir évitent avec soin de frapper le peuple d'impôts trop lourds et de l'astreindre au service militaire.

Importations et exportations sur la frontière russo-persane. — Commerce russe avec la Kachgarie — Situation du Royaume-Uni en Perse. — Routes commerciales anglo-indiennes. — « Imperial Bank ». — Compagnie du télégraphe indo-européen. — Conditions du commerce britannique, marchands anglais. — Importations et exportations anglo-indiennes. — Commerce de l'Inde avec la Kachgarie. — Prédominance actuelle de la Russie.

Nous avons vu que l'une des raisons qui poussaient les Anglais et les Russes dans leur œuvre de pénétration en Asie centrale était la nécessité où ils se trouvaient, les uns comme les autres, de développer leur commerce et de lutter sans trêve contre une concurrence chaque jour plus menaçante.

Il importe en conséquence d'examiner maintenant les résultats obtenus au point de vue économique et d'étudier quelle est, à l'heure actuelle, la situation commerciale des deux peuples rivaux dans les régions de l'Asie où s'exerce plus particulièrement leur influence, c'est-à-dire en Perse et en Kachgarie. Là, Anglais et Russes sont seuls face à face et cette circonstance permet de se rendre mieux compte des conditions de la lutte et des efforts accomplis des deux côtés pour la suprématie commerciale.

Routes commerciales russes. — Tout d'abord la Russie a voulu se réserver l'accès de la Perse du côté du Nord et, dans ce but, elle a établi des droits de douane tels sur les produits étrangers à destination de l'Iran qu'aucune marchandise européenne ne peut aborder les marchés persans par la frontière russe (1). Ensuite, comprenant que la route est devenue le premier facteur du succès depuis que, toute l'Europe s'étant mise à produire, la diminution du fret peut seule permettre de devancer les concurrents sur un marché lointain, elle a commencé le tracé de grandes voies de pénétration dans la région septentrionale du pays convoité.

Terminées depuis plus de dix ans, ces routes sont au nombre de trois qui canalisent les produits moscovites vers les bazars les plus importants de la Perse. Les commerçants russes ont donc à leur disposition les chemins carrossables de Djoulfa à Tauris, de Recht à Téhéran, d'Askabad à Mesched.

D'autre part, M. de Witte, alors qu'il était ministre des finances, accordait aux produits russes à destination de la Perse des tarifs spéciaux de chemin de fer et attribuait aux exportateurs des primes qui pouvaient atteindre jusqu'à 15 0/0 de la valeur. Toutes ces mesures ont été maintenues et même développées depuis lors, si bien que la Russie arrive à concurrencer l'Angleterre jusque sur les marchés du Sud. Il est juste d'ajouter que le commerçant moscovite fait tout ce qu'il peut pour se rendre digne des faveurs de son gouvernement et qu'il cherche par tous les moyens possibles à satisfaire le goût de la clientèle persane.

Banque d'escompte de Perse. — En même temps qu'ils construisaient des routes, les Russes fortifiaient en Perse la situation de leurs établissements financiers et en faisaient leur levier le plus actif.

(1) Seuls, les colis postaux de 5 kilos transitent en franchise jusqu'à la frontière persane. La France, qui fabrique des articles de luxe (d'un prix élevé sous un petit volume), aurait certainement intérêt à utiliser dans la plus large mesure ce mode d'échange.

Nous avons vu comment, à la suite des emprunts consentis au Schah en 1900 et 1901, la Banque d'es-compte avait acquis la première place en devenant l'unique prêteur du souverain persan; elle a su bien vite mettre à profit cette situation privilégiée pour agir sur le cours du change en faveur de la Russie. Empruntant à 4 0/0 et prêtant à 6 0/0, elle réalise des bénéfices considérables qu'elle consacre tout entiers à la lutte contre le commerce anglais. Elle fait d'ailleurs à ses clients moscovites des prêts sur consignation de marchandises à des conditions qu'aucune autre banque ne peut consentir car elle n'a pas, comme sa rivale l'« Imperial Bank », à tenir compte des intérêts de ses actionnaires.

Conditions dans lesquelles se font les transactions entre la Russie et la Perse. — Commerçants. — Compagnies de transport. — D'une manière générale, on constate que, depuis dix ans, les relations commerciales de la Perse avec le reste du monde se sont accrues. La Russie a pris la plus large part dans cet accroissement du commerce, grâce à ses efforts considérables vers le but à atteindre, grâce aussi à la persistance avec laquelle elle a su développer et perfectionner tous ses moyens de communication.

La Perse septentrionale est plus riche que la Perse méridionale et l'on y cultive beaucoup de produits qui trouvent une vente facile sur les marchés russes. Parmi ces produits, on peut citer les fruits secs de toute nature, le riz, la laine et le coton. Afin de stimuler le commerce de cette dernière marchandise, les autorités russes ont adopté les mesures suivantes : A son entrée en Russie, le coton doit payer 4 roubles 15 kopeks de droits de douane par poud de 16 kilos, mais si ce coton est d'origine persane, il ne paie plus que 40 kopeks, soit 1/10 à peine du tarif général. Il s'ensuit que tout le coton récolté dans le Korassan, le Kaïnât, le Séistan, la province de Kirman même, prend le chemin de la Russie. Comme d'autre part, le fret de retour en Perse est très bon marché (les caravaniers ne voulant pas ramener leurs chameaux à vide), les commerçants russes en profitent pour faire pénétrer les produits de la métropole dans des districts fort éloignés de la frontière.

C'est ainsi qu'ils peuvent concurrencer sur les marchés de Kirman et du Séistan le sucre français, le pétrole américain, le thé des Indes qui, venant par le golfe Persique, ne sont pourtant grevés que de frêts presque insignifiants.

Tout le commerce moscovite est entre les mains de Russes, d'Arméniens, de Turcs du Caucase et de Persans naturalisés. Le transport des marchandises s'opère par les soins de deux Compagnies qui consentent des avances d'argent au taux de 80/0 d'intérêts sur les articles qui leur sont confiés. Ces deux Compagnies, formées par la réunion de cinq à six entreprises moins importantes, se nomment le « Bureau des transports de Perse » et la « Compagnie Nadedjda ».

Importations et exportations sur la frontière russo-persane. — Parmi les principaux produits importés de Russie en Perse, on peut citer : les cotonnades, le sucre, le pétrole, le riz, le thé, les bougies, les objets

en cuivre ou en nickel, la graine de vers à soie (1), les allumettes.

Quant aux exportations, elles comprennent les articles suivants : laine, coton, bétail, fruits secs, opium, turquoises, soie, peaux, fourrures, tapis.

On pourra se faire une idée de l'importance du commerce de la Perse avec la Russie en lisant le tableau ci-dessous (2) qui ne comporte que les échanges avec le Korassan et le Séistan, par la route d'Askabad à Mesched :

Importations russes en Perse.

Année 1902.....	8.536.175 francs.
— 1903.....	7.916.050 —
— 1904.....	10.125.700 —
— 1905.....	11.760.475 —

Exportations persanes en Russie.

— 1902.....	7.623.775 francs.
— 1903.....	9.404.150 —
— 1904.....	13.181.300 —
— 1905.....	13.418.600 —

Il m'a été impossible de me procurer le chiffre des échanges qui ont lieu par les routes de Recht à Téhéran et de Djoulfa à Tauris; je sais toutefois que là, comme dans le Korassan, le commerce russe s'accroît régulièrement chaque année, au détriment, bien entendu, du commerce britannique. Par contre, dans la Perse méridionale, c'est-à-dire au Sud de la ligne Kirman-Séistan, l'influence des Russes est peu de chose et leur commerce pour ainsi dire nul; ils avaient tenté jadis d'organiser un service de bateaux entre Odessa et les ports du golfe Persique, mais l'irrégularité des escales comme les efforts de la concurrence anglaise ont enlevé en peu de temps toute importance à cette tentative qui eût mérité, semble-t-il, un sort meilleur.

Quoi qu'il en soit, la situation commerciale de la Russie en Perse est actuellement des plus brillantes : elle y fait chaque année pour 150 millions d'affaires et tout porte à penser que ce chiffre augmentera rapidement à mesure que les moyens de communication deviendront plus perfectionnés.

Commerce russe avec la Kachgarie. — En Kachgarie, la situation n'est pas moins bonne, bien que le cadre des opérations soit plus restreint. Kachgar est relié avec le Turkestan russe par deux routes : l'une qui passe par Verni, l'autre plus fréquentée qui, partant d'Osch, traverse l'Alaï et pénètre en Chine à Irkechtam. Sans doute, ces voies de communication ne sont pas fameuses, mais du moins peut-on toujours y passer et, depuis l'achèvement de la ligne d'Orenbourg à Tachkent et le prolongement du Transcaspien jusqu'à Andijan, les marchandises arrivent par voie ferrée jusqu'à 500 kilomètres de Kachgar. De plus, la Russie a

(1) Cette graine provient, pour la plus grande part, des provinces russes du Caucase; le Korassan seul en importe chaque année environ 50.000 boîtes de 15 onces chacune. Il est vraiment regrettable que le gouvernement persan interdise l'importation des graines de provenance française et il serait à souhaiter que cette mesure fût rapportée au plus tôt. Nos graines, expédiées par colis postaux, traverseraient le territoire russe en franchise et n'auraient à payer que les droits persans.

(2) Extrait du rapport du consul général britannique à Mesched.

négozié, il y a plusieurs années déjà, une convention qui assure l'entrée en franchise des produits russes dans le Turkestan chinois et, réciproquement, des produits chinois dans le Turkestan russe. Enfin, le commerce moscovite est encore facilité par ce fait que les marchands russes touchent de leur gouvernement des primes à l'exportation qui leur permettent de vendre leurs produits à la frontière chinoise au même prix qu'à Moscou.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir le commerce russe en Kachgarie atteindre aujourd'hui le chiffre imposant de six millions de roubles.

Les principaux articles d'importation en Russie sont : les peaux, la laine, les tapis, le coton, la soie, tandis que les marchandises exportées vers Kachgar sont : le pétrole, le sucre et les cotonnades.

Enfin là, comme en Perse, les Banques sont venues apporter l'appoint de leur influence et de leurs capitaux au commerce de la métropole, et dans la ville de Kachgar est installée une agence de la « Russo-Chinoise » dont les affaires sont, paraît-il en pleine prospérité.

Situation du Royaume-Uni en Perse. — Si maintenant nous passons à l'étude de la situation des Anglais en Perse, nous voyons facilement que, comparée à celle des Russes, elle est beaucoup moins brillante.

Il y a d'ailleurs à cette infériorité une raison géographique : les chemins de fer de l'Inde comme les ports du golfe Persique sont en effet séparés des centres commerciaux de la Perse par de grands espaces désertiques où les communications sont lentes et difficiles.

Routes commerciales anglo-indiennes. — Les marchandises anglaises à destination de l'Iran doivent suivre les routes énumérées ci-dessous, dont aucune n'est carrossable :

a) La route Quetta, Nouchki, Séistan, Torbet, Mesched, dont la longueur est de 4.600 kilomètres.

Afin d'engager les commerçants à l'utiliser pour leurs transactions, le gouvernement des Indes leur consent : 1° une remise des sept huitièmes des droits de douane à l'entrée et à la sortie ; 2° un rabais de 33 % sur les tarifs de ses chemins de fer.

b) La route Bender-Abbas, Kirman, Neb, Mesched, qui met en communication le golfe Persique avec le Korassan ;

c) La route Bender-Abbas, Yezd, Kachan, Téhéran ;

d) La route Bender-Bouchir, Chiraz, Ispahan, Téhéran ;

e) La route Bassorah, Bagdad, Kermanschah, Téhéran ;

f) La voie qui, remontant le fleuve Karoun en partie navigable, atteint Ispahan, puis Téhéran par Ahouaz ;

g) La route Trébizonde, Tauris, Téhéran, très suivie autrefois, mais aujourd'hui à peu près abandonnée, surtout depuis les massacres d'Arménie et les troubles du Caucase.

La durée du voyage par ces différentes routes est de cent à cent cinquante jours, tandis que les Russes, par leurs voies carrossables du Nord, sont à quinze jours au maximum des grands marchés de Tauris, de Téhéran et de Mesched.

Il est à remarquer que le trafic par la route Bagdad-Kermanschah augmente depuis deux ans dans des proportions considérables, alors qu'il diminue sensiblement sur les voies partant de Trébizonde, de Bender-Bouchir et de Bender-Abbas. A cela, on peut voir deux causes principales : d'abord la gêne apportée aux transactions commerciales vers le Nord par les troubles du Caucase russe, vers le Sud par le brigandage toujours plus actif ; ensuite les facilités données aux caravaniers, sur les conseils de l'Allemagne sans doute, par la douane turque de Bagdad qui ne perçoit pour ainsi dire pas de droits et paraît favoriser la contrebande. Le résultat de tout ceci, c'est que la douane persane de Kermanschah a vu ses recettes doubler en un an (de 300.000 à 600.000 tomans) (1) et que lorsque le chemin de fer allemand parviendra jusqu'à Bagdad un courant commercial intense entre cette ville et la Perse sera définitivement établi.

« **Imperial Bank** ». — Pour augmenter leur influence en Perse, les Anglais comme les Russes y ont fondé depuis de longues années un établissement financier qui se nomme l'« Imperial Bank ». Très florissante jadis, avant l'entrée en scène de la Banque d'Escompte, cette institution n'a conservé de son ancienne splendeur qu'un privilège, celui de l'émission des billets ; mais il est plutôt onéreux car il l'oblige à garder une encaisse métallique considérable et, l'argent servant d'étalon monétaire en Perse, les transports en sont difficiles et coûteux. Les Russes ont déjà essayé de la faire déchoir de son privilège en exigeant en un seul jour le remboursement à vue d'une grande quantité de billets. L'« Imperial Bank » a résisté et continue énergiquement la lutte, mais elle finira peut-être par succomber car, quelles que soient les conditions qu'elle consente à ses clients, la banque rivale en accorde de meilleures et accepte même parfois de travailler à perte.

Compagnie du télégraphe indo-européen. — Outre la Banque Impériale, les Anglais possèdent en Perse une institution importante qui a fait beaucoup parler de développement de leur influence : je veux parler de l'administration du télégraphe indo-européen. Cette vaste entreprise est jusqu'à Téhéran la propriété d'une Compagnie anglaise mais, depuis la capitale persane jusqu'aux Indes, les lignes ont été construites et sont exploitées sous la haute direction du gouvernement de Calcutta. Une première ligne, la plus ancienne, va de Téhéran à Bender-Bouchir par fil aérien, de Bouchir à Jask par câble, puis de nouveau par fil jusqu'à Kurra-chiee où elle se relie au réseau indien. Une convention signée en 1902 a permis l'installation d'une seconde ligne, celle-ci uniquement aérienne, qui se détache de la première à Kachan et, passant par Yezd, Kirman, Robot et les stations de la « Trade-Road » béloutche, rejoint le réseau des Indes à Quetta.

Conditions du commerce britannique, marchands anglais. — Alors qu'on rencontre en Perse quantité de marchands russes, on y voit fort peu de négociants anglais, de sorte que le commerce britannique est presque tout entier entre les mains de Parsis, d'Hindous ou de

(1) Le toman vaut de 4 fr. 50 à 5 francs.

Persans : les hommes font défaut, tout comme les moyens de communication. A ce propos, il peut être intéressant de noter la remarque suivante du major Sykes (1) dans son rapport consulaire de 1903 :

« Il est nécessaire de poursuivre en Perse une politique discrète et constamment agissante qui nous mène peu à peu vers le but. Les entreprises qui débutteraient par des transactions importantes seraient, à mon avis, vouées à l'insuccès, à moins qu'elles ne fussent menées par des hommes rompus aux affaires et connaissant parfaitement le pays et ses coutumes. L'ignorance des coutumes locales peut, en effet, exposer à de graves mécomptes, et j'estime que tout commerçant qui a l'intention de s'installer en Perse doit employer une année au moins à étudier la langue, la population et les conditions particulières du marché. »

Importations et exportations anglo-indiennes. — Parmi les principaux articles importés du Royaume-Uni et de l'Inde, on peut citer le thé, les cotonnades, l'indigo, les épices, les étoffes de soie. Quant aux exportations, elles comprennent l'opium, les fruits secs, la soie grège, les chevaux et les turquoises.

On pourra se faire une idée de l'importance des transactions de la Perse avec l'Angleterre et les Indes en lisant le tableau ci-après (2), qui ne comprend que les échanges avec le Korassan par les routes de Nouchki et de Bender-Abbas.

Importations anglo-indiennes en Perse.

Année 1902.....	2.867.875 francs.
Année 1903.....	2.985.350 —
Année 1904.....	2.333.025 —
Année 1905.....	2.542.500 —

Exportations persanes dans l'empire anglo-indien (3).

Année 1902.....	166.700 francs.
Année 1903.....	310.850 —
Année 1904.....	181.400 —
Année 1905.....	202.200 —

Il y a lieu de noter que, parmi les articles importés de l'Inde, les statistiques anglaises comprennent à tort certaines marchandises provenant de pays étrangers. Il faut citer parmi celles-ci :

a) Comme produits français : conserves, fromages, parfumerie, spécialités pharmaceutiques.

b) Comme produits belges : bougies, cristaux.

c) Comme produits allemands : draps, soieries, velours, articles de Paris.

d) Comme produits autrichiens : ustensiles en fer émaillé.

e) Comme produits japonais : allumettes.

Il faudrait donc, pour avoir un total exact des importations britanniques, diminuer les chiffres donnés plus haut de la valeur de ces différents articles de fabrication étrangère.

Les consuls anglais résidant en Perse, tout en déclarant dans leurs rapports officiels que le commerce britannique tend à s'accroître de façon normale, sont

obligés de reconnaître que les Russes gagnent chaque jour du terrain, même dans le Sud du royaume. Pour remédier en partie à cet état de choses gros de menaces, ils préconisent les mesures suivantes : 1° création de nouveaux postes consulaires; 2° amélioration et développement du port de Bender-Abbas; 3° installation d'une ligne télégraphique reliant Bender-Abbas au réseau persan; 4° amélioration des communications entre le Nord et le Sud de la Perse.

Ces mesures, si elles étaient adoptées, activeraient sans doute les transactions commerciales entre le Royaume-Uni et la Perse, mais elles ne sauraient empêcher l'accroissement régulier du trafic russe, remarquablement favorisé par les circonstances comme par la situation géographique.

Commerce de l'Inde avec la Kachgarie. — De même que la nature favorise, en Perse, le commerce russe au détriment du commerce anglais, de même, en Kachgarie, nous voyons des obstacles presque infranchissables se dresser sur la route des caravanes qui, de l'Inde, veulent pénétrer dans le bassin du Tarim.

Cette route, unique voie de pénétration anglaise, est celle qui, par les passes du Karakoroum, mène d'un côté sur Yarkand et Kachgar, de l'autre sur Khotan. Elle suppose que les marchandises amenées par chemin de fer à Rawal Pindi font, à dos d'animaux, 600 kilomètres jusqu'à Leh, sur le haut Indus; de là, elles ont à franchir plus de 700 kilomètres par une piste difficile qui s'élève à 5.510 mètres d'altitude, est bloquée cinq mois de l'année par les neiges et traverse pendant neuf jours un désert de pierres où l'on ne trouve aucune nourriture pour les chevaux.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir que le commerce anglais en Kachgarie ne s'est élevé, pour l'année 1904, qu'à 2.400.963 roupies, c'est-à-dire près de 4 millions de francs, au lieu que le commerce russe se chiffrait par 5.843.419 roubles, soit plus de 15 millions de francs.

Ce dont on peut même s'étonner à bon droit, c'est que les importations par voie anglaise ne consistent pas seulement en produits indiens ou anglais, mais qu'il y entre des articles de provenance allemande (soieries et velours) qui auraient, semble-t-il, tout avantage à passer par le Turkestan russe.

L'Inde, dans ces dernières années, a plus importé de marchandises au Turkestan chinois qu'elle n'en a exporté. Parmi les produits arrivés en Kachgarie par l'Inde les principaux sont : les cotonnades, les soieries (en partie venues d'Europe), le corail et le thé. Quant aux produits rapportés aux Indes par les caravanes, ce sont principalement le haschich et la soie grège.

Prédominance actuelle de la Russie. — Pour résumer, l'on peut dire qu'à l'heure actuelle la situation en Perse se présente de la façon suivante : les Anglais travaillent avec acharnement à disputer aux Russes les marchés du Sud et du Centre, mais, d'autre part, ils renoncent à continuer la lutte dans le Nord, où ils se reconnaissent incapables de concurrencer leurs rivaux.

Depuis plusieurs années, du reste, les résultats de la politique commerciale russe sont frappants. En

(1) Consul général britannique à Mesched.

(2) Extrait du rapport du consul général britannique à Mesched.

(3) Via Séistan-Nouchki seulement.

1889, Lord Curzon évaluait le commerce total de la Perse avec l'Empire anglo-indien à 75 millions de francs, contre 50 millions avec la Russie. Pour l'exercice 1900-1901, la statistique des douanes donnait comme total des échanges avec l'empire des Tsars 112.325.000 francs, et avec la Grande-Bretagne 50 millions environ. Donc, tandis que le commerce russe s'était accru en douze ans de 125 0/0, celui de l'Angleterre avait baissé de 33 0/0. Depuis lors, la proportion est restée sensiblement la même, malgré la création de la route béloutche et les efforts de toute nature tentés par le Royaume-Uni. Ces efforts auront-ils un résultat pratique dans l'avenir? Il est permis d'en douter, car si l'on estime que les Anglais, en améliorant les communications dans le Sud, peuvent pendant un certain temps encore y lutter avec avantage, on découvre moins aisément la manière dont ils s'y prendront pour empêcher la Russie, le jour où le mouvement révolutionnaire sera complètement étouffé, de faire très lourdement sentir à la Perse le poids de sa politique et même d'exercer sur le pays une domination de plus en plus étroite. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre semble distinguer clairement le sort qui lui est réservé; on devine qu'elle cherche à traiter avec sa rivale, sachant fort bien que le moment est des plus favorables et craignant peut-être, non sans raison, qu'on ne lui refuse demain ce qu'on lui accorderait aujourd'hui.

VI. — ORGANISATION MILITAIRE DU TURKESTAN RUSSE.

Forces militaires du Turkestan et de la Boukharie. — Composition. — Effectifs. — Camps retranchés et principaux postes de la frontière russo-afghane. — Routes et chemins de fer stratégiques. — Mobilisation.

Nous venons de passer en revue les différents moyens d'action dont disposent les Russes et les Anglais dans les régions où se poursuit chaque jour plus active la lutte pour la prépondérance politique et commerciale; nous avons ensuite essayé de mettre en lumière les résultats obtenus dans cette lutte toute pacifique. Il nous reste maintenant à voir quelles sont les forces que les deux grands empires pourraient mettre au service de leur diplomatie et quelle est l'organisation militaire de leurs possessions respectives en Asie centrale.

Forces militaires du Turkestan et de la Boukharie. — Composition. — Effectifs. — La défense du Turkestan est assurée par des unités de l'armée russe et par des régiments de Cosaques dont l'effectif total est d'environ 42.000 hommes.

Ces troupes sont placées sous le haut commandement du général en chef, dont le quartier général est à Tachkent, et sont divisées en deux corps d'armée, le premier ayant son chef-lieu à Tachkent, le second à Askabad.

La Boukharie, qui n'est pas territoire russe, mais simplement pays de protectorat, entretient une armée nationale de 30.000 hommes.

Les soldats boukharies sont correctement habillés, sur le modèle des Russes; leur tenue comporte les bottes, le pantalon rouge, la veste blanche à pattes d'épaules bleu foncé et le bonnet d'astrakan.

Ils sont recrutés soit parmi les fils d'anciens soldats, eux-mêmes descendants d'esclaves ramenés jadis de Perse, soit parmi les prisonniers ayant subi un certain nombre de condamnations. Les uns et les autres sont enrôlés pour la vie.

Quoique cette petite armée paraisse assez bien exercée, il est douteux que les Russes l'emploient jamais dans une expédition de guerre; tout au plus pourrait-elle servir à surveiller le pays et à le garder, le cas échéant, contre des troubles intérieurs.

Camps retranchés et principaux postes de la frontière russo-afghane. — Les postes avancés des troupes russes sont, sur la frontière même de la Perse et de l'Afghanistan, ceux de Seraks, de Kouchk, de Kerki, de Termèz (Patta-Hissar) et du Pamir.

Les fortifications de Kouchk, de Kerki et de Termèz sont très sérieuses et construites suivant les méthodes modernes. Des magasins de concentration que l'on dit abondamment pourvus, mais dont l'organisation et la dotation sont naturellement tenues secrètes, ont été installés à proximité de ces postes en vue de faciliter une offensive éventuelle.

En outre, le long de l'Amou-Darya, depuis le confluent de la rivière Koktcha jusqu'au point où la frontière quitte le fleuve pour tourner au Sud-Ouest, les Russes ont construit des postes de douane fortifiés tous les 5 kilomètres.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire un mot du système de surveillance, véritable réseau d'avant-postes, que les Russes ont organisé dans le Pamir pour garder cette partie de leur territoire qui s'avance vers le Sud, entre la Chine et l'Afghanistan.

La réserve de ces avant-postes est à Osch, avec un poste de liaison au pied de l'Alaï, à Goulcha. Il y a ensuite trois grand-gardes, qui sont :

1° A l'Est, Irkechtam (1), sur la route d'Osch à Kachgar, — un officier et 20 hommes.

2° Au Centre, poste Pamir, sur la route d'Osch à Gilgit, — 2 officiers et 54 hommes.

3° A l'Ouest, Horok, au confluent du Chah-Darya et de l'Oxus, — 3 officiers et 100 hommes.

Si Horok n'est pas le centre du réseau, il en est la tête : c'est là, en effet, que résident le commandant militaire et l'administrateur en chef des territoires du Pamir (2).

En avant de ces grand-gardes, nous voyons une ligne de postes spéciaux comprenant un sous-officier et cinq ou six Cosaques, qui sont placés sur les principaux chemins venant de Chine et d'Afghanistan. Il doit y en avoir une dizaine, dont deux entre Irkechtam et le poste de Pamir : le poste du Rong-Koul et celui de Kizil-Robat.

Plus loin encore, sur la frontière même, les Russes ont placé, en arrière de tous les passages, des gardes indigènes admirablement dressés qui font l'office de sentinelles doubles. Enfin, deux postes ont été installés en territoire chinois, sur le versant oriental du

(1) Les altitudes de ces divers postes sont les suivantes : Irkechtam, 2 600 m. — Poste Pamir, 3 580 m. — Horok, 2 200 m.

(2) Ce qui expliquerait l'importance de ce poste, c'est qu'on doit pouvoir, de là, surveiller à l'aide d'émissaires indigènes la seule route qui permette d'aller de l'Inde en Boukharie, en évitant le Pamir, celle de Tchitral à Faisabad.

massif pamirien : l'un est à Kachgar et comprend deux officiers et vingt Cosaques, l'autre à Tach-Kourgan avec un officier et seize Cosaques (1).

Grâce à ce réseau complet d'avant-postes, aucun voyageur indigène ou européen ne peut pénétrer en territoire russe sans être immédiatement signalé aux autorités.

L'organisation serait, semble-t-il, parfaite si les trois postes les plus importants (Irkechtam, poste Pamir, Horok) étaient reliés entre eux par le télégraphe. Un seul, Irkechtam, placé à l'extrémité de la ligne, est relié par fil avec Osch et le réseau du Turkestan ; les autres communiquent entre eux par l'intermédiaire de Cosaques ou de cavaliers indigènes appelés « Djighites ».

Routes et chemins de fer stratégiques. — En arrière de la frontière afghane et presque parallèlement à elle, le chemin de fer de l'Asie Centrale relie Krasnovodsk, Askabad, Merv, Samarkand et Andijan. Sur cette ligne vient se greffer depuis le début de l'année dernière la ligne Orenbourg-Tachkent qui, le cas échéant, permettrait d'amener rapidement en un point quelconque de la frontière les troupes de la Métropole.

Une amorce de voie pénétrante a été construite de Merv au poste de Kouchk (2) ; elle est exploitée depuis le 16 décembre 1898, par un bataillon de chemin de fer et nul étranger n'a le droit d'y circuler. Cette ligne met le terminus des voies ferrées de la Russie à moins de 100 kilomètres d'Hérat, objectif des partisans de la marche vers l'Afghanistan. Les Russes ont d'ailleurs, paraît-il, dans l'arsenal de Kouchk 200 kilomètres de voie Decauville ainsi qu'un matériel important (locomotives, wagons, etc.) ; ils auraient ainsi la possibilité de réunir Hérat à leur réseau peu de temps après le début des hostilités.

Peut-être cette ligne Merv-Kouchk est-elle l'amorce du chemin de fer qui, traversant l'Afghanistan jusqu'à Chaman, reliera plus tard l'Europe aux possessions anglaises de l'Inde. Il y a là certainement un projet fort intéressant qui serait de nature à porter préjudice à la ligne allemande de Bagdad, mais il est à craindre que le gouvernement des Indes ne recule devant la pensée de fournir une voie d'invasion à ses rivaux du Nord et qu'à Calcutta, comme à Londres, on ne veuille pas plus admettre ce « percement » de l'Afghanistan qu'on ne veut accepter la possibilité d'un tunnel sous la Manche.

A l'Est de la ligne Merv-Kouchk, les Russes disposent d'une seconde voie de pénétration vers Termèz, puis Kaboul, par le col de Banian, mais de ce côté, la locomotive n'atteint pas la frontière... Les Ingénieurs ont pourtant terminé depuis plusieurs années et envoyé à Pétersbourg deux projets qui attendent, pour voir le jour, que l'état des finances redevienne prospère. Le premier projet fait partir la future ligne de Samarkand et lui fait suivre à peu près exactement la route militaire allant de cette ville à Termèz. D'après le second projet, l'amorce de voie vers le Sud quitte-

rait la grande ligne à la station de Siaeddin (Boukharie) et se dirigerait vers l'Amou-Darya en passant à Karchi, centre commercial le plus important de la région.

On étudie également la construction d'un chemin de fer, qui, dans l'avenir, unira peut-être Tachkent à Irkoutsk en longeant la frontière chinoise.

Outre les voies de pénétration dont nous venons de parler, les Russes en possèdent deux autres, d'une importance moins grande parce qu'excentriques, mais qui valent cependant la peine d'être citées.

La première est la chaussée d'Askabad à Mesched qui, se continuant vers le Séistan au Sud et vers Karis à l'Est par un bon chemin muletier, permettrait à un corps russe, soit de flanquer la marche d'une armée d'Hérat sur Kandahar, soit d'attaquer Hérat par la frontière persane.

La seconde est la chaussée d'Andijan à Osch qui, se prolongeant également vers le Sud par un chemin muletier, passe à Goultcha, franchit l'Alaï au col du Taldik, atteint le poste Pamir (1) et permet sans trop de difficultés de gagner Gilgit par les passes Baroghil et Yonov.

Sur cette route, intéressante seulement au point de vue militaire, s'en greffe une autre d'un gros intérêt pour le commerce russe : elle part du col du Taldik et, se dirigeant à l'Est, gagne Kachgar par Irkechtam.

Du poste Pamir partent aussi deux chemins, l'un vers Horok à l'Ouest, l'autre à l'Est vers le col du Beik et la haute vallée du Sarikol ; celui-ci permet de pénétrer aux Indes par le col de Min-Tekké et la vallée des Kondjoutes.

Pour terminer ce qui a trait aux voies de communication, il faut ajouter que la flottille militaire de l'Amou-Darya concourt au service des transports, d'une part vers la mer d'Aral et Tchardjoui, d'autre part entre ce dernier point et Termèz. Les Russes ne possèdent qu'un nombre restreint de bateaux à vapeur et la navigation est assez difficile.

Mobilisation. — La Russie ne pourrait disposer de la totalité de ses troupes du Turkestan pour les employer à une expédition vers les Indes. En effet, bien que les populations de l'Asie centrale supportent en général docilement la domination russe, il serait fort imprudent de les laisser sans surveillance. On peut estimer à environ 20.000 hommes l'effectif nécessaire à la garde du territoire ; il resterait donc, si l'on suppose que l'effectif soit de 80.000 hommes au moment de la mobilisation, 60.000 hommes disponibles pour une armée d'opérations.

Dans l'ignorance où l'on est du plan de mobilisation dans le Turkestan, il me paraît difficile de parler du temps qui sera nécessaire pour amener les divers échelons en leurs points de concentration. On peut toutefois admettre que, le chemin de fer Orenbourg-

(1) Le trajet d'Osch au poste Pamir comprend 387 verstes, d'après les évaluations officielles ; il est divisé pour les convois et déplacements de troupes en 9 étapes qui correspondent aux refuges ci-dessous :

Langar.....	35 verstes	Karakoul.....	54 verstes
Goultcha.....	42 —	Mouz-Koul.....	48 —
Soufi-Kourgan .	41 —	Ak-Baital.....	35 —
Bou-Saga.....	36 —	Poste-Pamir.....	46 —
Bour-Topé.....	50 —		

(1) Dans tous les postes de Pamir, le temps de séjour est de un an pour les officiers et de trois ans pour la troupe.

(2) Les chemins de fer russes en Asie centrale, même celui de Merv à Kouchk, sont tous à voie unique.

Tachkent étant maintenant terminé, la concentration se fera dans de bien meilleures conditions que par le passé. D'une part, le chemin de fer de l'Asie centrale étant relié au réseau russe, on pourra pendant la période de tension politique y faire affluer tout le matériel roulant nécessaire; d'autre part, on disposera de deux lignes de concentration distinctes, l'une par Tachkent, l'autre par Krasnovodsk. La durée du transport depuis Moscou jusqu'à Tchardjouï (4.200 kil.) sera d'environ douze jours.

VII. — ORGANISATION MILITAIRE DE L'EMPIRE INDIEN.

Forces militaires de l'Inde, du Béloutchistan et du Kachmir. Composition. Effectifs. — Camps retranchés et postes importants de la frontière indo-afghane. — Routes et chemins de fer stratégiques du Nord-Ouest de l'Inde. — Mobilisation. — Difficultés d'une campagne anglo-russe en Asie centrale.

Forces militaires de l'Inde, du Béloutchistan et du Kachmir. Composition. Effectifs. — La défense de l'Empire des Indes est assurée par des unités de l'armée régulière britannique et par l'armée native.

Les effectifs de ces deux forces, absolument distinctes bien qu'également subordonnées au général commandant en chef, sont les suivantes :

Armée anglaise.....	75.486 hommes.
Armée native.....	155.240 »

En plus des forces indiquées ci-dessus, le gouvernement des Indes pourra disposer d'autres éléments, savoir :

1° *Contingents irréguliers indigènes*, entretenus soit par le budget indien (milices locales), soit par les rajahs (troupes du service impérial). Aux premiers, renforcés par 16.500 hommes de police militaire (« Levies »), on a confié la garde des postes avancés des frontières du Nord-Ouest et de Birmanie. Les seconds sont susceptibles d'être utilisés dans les mêmes conditions que l'armée native.

2° *Volontaires*, recrutés exclusivement parmi les Européens et les Parsis. Ils constituent un élément sérieux de défense intérieure.

En résumé, le vice-roi des Indes a à sa disposition, en chiffres ronds :

Armée anglaise.....	75.500 hommes.
Armée native et sa réserve.....	185.000 »
Troupes irrégulières indigènes :	
Milices locales.....	7.000 »
Service impérial.....	17.500 »
Police militaire (levies).....	16.500 »
Volontaires.....	31.500 »
Total.....	333.000 »

La composition de l'armée régulière anglaise et native ressort du tableau ci-après :

Unités des diverses armes.	Armée anglaise.	Armée native.
Bataillons d'infanterie....	52 à 8 Comp.	137 (1).
Régiments de cavalerie....	9 à 4 Esc.	38
Batteries à cheval.....	11	
— de campagne...	45	
— de montagne...	8	40
— lourdes.....	6	
Comp. de garnison.....	22	1
Bat. de sapeurs-mineurs..	»	3
Comp. de chemins de fer..	»	2

(1) Dont 15 sont détachés.

Lord Kitchener a commencé, en 1904, la réorganisation de l'armée des Indes sur des principes nouveaux. Actuellement, le territoire de l'Empire est divisé en trois commandements militaires (1), comprenant chacun trois divisions. Les divisions et les brigades sont composées de la façon suivante :

Division : 20.000 hommes dont 13.000 combattants.

3 brigades d'infanterie.
1 régiment de cavalerie natif.
1 brigade d'artillerie montée anglaise à 3 batteries et 1 colonne de munitions.
1 batterie de montagne anglaise.
1 » » native.
1 bataillon d'infanterie natif.
1 compagnie du génie native.
Hôpitaux.
Parcs.
Colonne de subsistances.

Brigade d'infanterie : 4.500 hommes, dont 3.600 combattants.

2 bataillons anglais.
2 » natifs.
8 mitrailleuses.
Hôpitaux de campagne anglais.
» » natifs.

Colonne de subsistances.

Brigade de cavalerie : 3.500 hommes, dont 2.300 combattants.

1 régiment anglais.
2 » natifs.
1 bataillon d'infanterie montée.
8 mitrailleuses.
1/2 hôpital anglais.
1/2 » natif.
Colonne de subsistances.

Les troupes anglaises se composent de régiments de l'armée métropolitaine qui sont relevés successivement, de façon que tous les corps de la Grande-Bretagne, sauf la garde, viennent à leur tour servir dans la colonie.

Quant aux troupes natives, bien que recrutées en majorité parmi les différentes tribus de l'Inde, elles comprennent cependant un certain nombre de bataillons afghans (2) et béloutches.

Pour assurer la fidélité des soldats indigènes et pour parer, dans la mesure du possible, à l'éventualité d'une mutinerie partielle, les Anglais ont évité avec soin de composer leurs régiments d'hommes de même caste et de même tribu. Plusieurs procédés ont été mis en usage pour obtenir cette désunion des intérêts politiques et religieux dans les cadres inférieurs, mais celui qui, à l'heure actuelle, semble donner les meilleurs résultats est le procédé qui consiste à unifier, au point de vue ethnique, la compagnie, et à former ensuite le régiment de compagnies différentes.

Le recrutement est assuré, dans chaque compagnie, par un sous-officier indigène, qui a pour mission d'engager des jeunes soldats au fur et à mesure des besoins.

Je ne voudrais pas terminer ce rapide exposé de l'organisation de l'armée des Indes, sans dire un mot

(1) Corps d'armée du Nord, de l'Ouest et de l'Est.

(2) La tribu afghane qui fournit les meilleurs soldats aux Anglais est celle des Hazaras (mahométans chiites) qui peuplent la région montagneuse située entre Hérat et Kaboul.

des progrès réalisés sous la haute direction du général Kitchener. On a certainement travaillé beaucoup, à l'état-major anglo-indien, pendant ces dernières années; l'armement de l'artillerie de campagne en canons à tir rapide a été complété; le personnel de l'artillerie de campagne et de l'artillerie à cheval a été réorganisé en partie. On a développé les manufactures d'armes et de munitions; on a créé des poudreries, augmenté les arsenaux, de telle sorte que l'état-major espère que l'Inde pourra désormais fabriquer elle-même la poudre, les cartouches, les fusils, les canons, etc., nécessaires à son armée.

Enfin, on a créé à Quetta une école d'état-major pour les officiers européens.

Il me reste maintenant à montrer quelle est l'organisation militaire des deux territoires que j'ai traversés et qui, n'appartenant pas à l'Empire indien, sont cependant soumis à son protectorat: je veux parler du Béloutchistan et du Kachmir.

Le Béloutchistan s'étend sur 274.000 kilomètres carrés, avec une population de 500.000 habitants appartenant à diverses tribus plus ou moins indépendantes, réunies sous l'autorité du Khan de Kélat. Chaque tribu est administrée par un chef héréditaire appelé « Sirdar ».

Il n'y a dans le pays, comme *contingents irréguliers entretenus par le Khan*, que deux corps à peu près organisés :

1° Un bataillon d'infanterie, qui réside à Kélat et forme la garde du Prince. Les hommes, armés de vieux fusils, sont habillés et équipés sur le modèle de l'infanterie régulière des Indes; ils n'ont pas d'instructeurs européens et manœuvrent fort mal.

2° Un régiment de méharistes, qui a été organisé et formé à Kélat, il y a trois ans, sous la direction de l'agent politique anglais, et qui a été envoyé l'année dernière dans les oasis du Mekran. D'après l'étendue des baraquements qu'il occupait à Kélat, on peut estimer son effectif à 400 hommes.

Par contre, le budget des Indes entretient dans le Béloutchistan, pour surveiller le territoire et tout particulièrement la route de Nouchki-Robat, un corps de milices locales ou « levies-troops ». Ces miliciens — fantassins, cavaliers ou méharistes — sont environ un millier (1); ils ne dépendent pas du Khan, mais sont placés sous l'autorité directe des agents politiques anglais et des tahsildars (fonctionnaires du gouvernement des Indes), la plupart afghans, qui remplissent les fonctions de chefs de district.

D'après les traités passés avec le Béloutchistan, les Anglais ont le droit d'introduire des troupes et d'établir des garnisons dans toute l'étendue du pays. Ils ont usé de ce droit au mois de mars 1906, en envoyant tenir garnison à Robat, sur la frontière persane, un détachement de troupes régulières natives (2).

Le Kachmir a des frontières qui sont définies seulement du côté de l'Empire des Indes; dans les autres

directions, elles sont indéterminées: elles touchent au nord au Karakoroum, à l'est au Tibet, au sud et au sud-ouest elles sont contiguës au Pendjab, et au nord-ouest elles confinent avec les petites principautés du Kafiristan. Dans ces limites est comprise une surface de 209.500 kilomètres carrés, peuplée de 1.534.000 habitants, à peu près tous musulmans. L'armée du Mahrajah, qui est payée par lui et qui est indépendante de l'armée des Indes, compte les effectifs suivants :

8.000 hommes de troupes régulières;

4.000 hommes de troupes auxiliaires, qui ne reçoivent pas l'instruction d'officiers européens;

4.000 hommes de troupes du service impérial.

Les troupes régulières comprennent: 3 bataillons d'infanterie, 2 batteries d'artillerie de montagne et 1 escadron de cavalerie à 170 sabres.

Ces troupes sont commandées par des officiers indigènes qui tous sortent du rang. Les officiers anglais n'ont d'autre rôle que d'instruire les officiers indigènes et de leur donner des conseils, d'où leur nom « advisers ». Ils ne prennent jamais le commandement, sauf en cas de guerre, et n'instruisent pas la troupe. Ils sont au nombre de six :

1 officier supérieur d'infanterie, en résidence à Djamou;

3 officiers subalternes d'infanterie, en résidence: 2 à Gilgit, 1 à Djamou;

1 capitaine d'artillerie, en résidence à Gilgit;

1 capitaine de cavalerie, qui réside aux Indes et vient seulement passer des inspections trimestrielles.

Il n'y a, sur toute l'étendue du territoire du Kachmir, aucun détachement de l'armée des Indes.

Camps retranchés et postes importants de la frontière indo afghane. — Quels sont les camps retranchés et les postes militaires que l'état-major de l'Inde a établis sur la frontière du nord-ouest, afin d'en surveiller et d'en défendre les débouchés? Si nous examinons la carte, nous trouvons en commençant à l'est :

1° Gilgit, occupé par une garnison de troupes du Kachmir et situé au débouché de la route qui descend du Pamir par les passes Baroghil et Yonov. Cette route, que lord Roberts appelait « la porte ouverte de la Russie vers l'Inde », est défendue par des batteries sur le nombre et l'importance desquelles les Anglais gardent soigneusement le secret.

2° Tchitral, qui surveille la voie du Badakchan, la plus favorable au nord pour l'invasion des Indes, si l'ennemi consent à traverser le territoire afghan. Ce poste a une importante garnison; plusieurs ouvrages, placés dans les environs, commandent les débouchés des cols d'Agram et de Doran. On suppose que la route, qui relie Tchitral à Peschawer, a été améliorée dans ces derniers temps de façon à être praticable pour l'artillerie de campagne.

Dans tous les cas, Dourgaï, au pied du col de Malakand, est à l'heure actuelle relié à Mardan et à Nowshera (sur la ligne Rawal-Pindi, Peschawer) par une voie ferrée.

3° Peschawer, au débouché des gorges de Khaïber que traverse la grande route Samarkand-Terméz-Kaboul, où sont passés la plupart des conquérants de l'Inde. Les Anglais ont établi à Peschawer, — siège de

(1) Ils n'ont aucune instruction militaire et sont armés de vieux fusils. On les divise en deux catégories: les levies de 1^{re} classe, qui ont un uniforme et touchent une solde mensuelle de 28 roupies; les levies de 2^e classe, qui ne portent pas d'uniforme et ne reçoivent que 20 roupies.

(2) Le détachement comprend 150 soldats — Afghans ou Pendjabis — commandés par 2 officiers anglais et 3 officiers indigènes.

la 1^{re} division du corps d'armée du Nord, — un vaste camp retranché qui comprend les forts d'Abazai et de Mitchni au nord, de Djamroud à l'ouest, de Bara et de Makeson au sud. En arrière se trouve d'abord la tête de pont d'Attok, sur l'Indus; puis Rawal-Pindi, la garnison la plus importante du nord-ouest, avec les batteries de Murree, à l'est, qui barrent la route carrossable du Kachmir.

4^o Bannou, position fortifiée qui surveille les routes venant : 1^o de Kaboul, par la vallée du Kouram, 2^o de Ghazni par la vallée du Totchi (1).

En arrière de Bannou se trouve la tête de pont de Kala-Bagh (2), sur l'Indus.

5^o Le camp retranché de Quetta, — siège de la 4^e division du corps d'armée de l'ouest, — dont les abords sont couverts au nord par le fort de Chaman et les batteries d'Abdullah-Khan, à l'est par les ouvrages du Tchapar Pass, et au sud par le fort de Bolan.

Il existe, en outre de ces points principaux, une série de postes fortifiés qui, de Peschawer à Quetta, sont placés sur la frontière pour défendre la province du Pendjab contre les incursions des Afghans. L'un des plus importants, parmi ces postes, est celui de Thal, relié à Kachalgard, sur l'Indus, par une voie ferrée.

6^o Le poste non fortifié de Robat ou Killa-Robat, qui est situé tout près du point où se rencontrent les trois lignes frontières de l'Afghanistan, du Béloutchistan et de la Perse. Il a, semble-t-il, une double mission : 1^o protéger la route et le télégraphe de Nouchki ; 2^o surveiller ce qui se passe au Séistan et l'occuper à la première occasion favorable.

Routes et chemins de fer stratégiques du nord-ouest de l'Inde. — L'armée anglo-indienne destinée à opérer sur la frontière du nord-ouest aurait sa base sur la voie ferrée qui relie Lahore à Rawal-Pindi et à Attok, puis, de ce point, rebrousse vers le sud-ouest et se dirige sur Kurrachee en suivant la rive gauche de l'Indus.

De cette ligne partent plusieurs voies de pénétration vers le Pamir, l'Afghanistan et la Perse. Ce sont :

1^o La route carrossable de Rawal-Pindi à Murree et Srinagar, qui se prolonge vers Gilgit et Leh par deux bons chemins muletiers. Cette route sera doublée, dans cinq ans, par un chemin de fer électrique dont on va commencer les travaux et qui, partant d'un point situé au nord de Rawal-Pindi, passera à Abbotabad, rejoindra la Djelam, puis remontant le cours de cette rivière, atteindra Srinagar. L'usine électrique qui donnera la force à ce railway est déjà en construction à Rumpur, sur la Djelam (80 kilomètres à l'ouest de Srinagar).

2^o La voie ferrée de Nowshera à Mardan et à Dourgai qui se prolonge jusqu'à Tchitral par un chemin praticable à l'artillerie de campagne.

3^o La voie ferrée d'Attok à Peschawer et Djamroud, que les Anglais ont arrêtée à l'entrée des gorges du

(1) Ce dernier chemin serait, paraît-il, beaucoup plus favorable à la marche d'une colonne d'opérations que celui du Goumal, qui aboutit à Dera-Ismaïl-Khan, et qui est habituellement suivi par les caravanes.

(2) On parle de construire une ligne ferrée, de ce point à Bannou et à Tcherrani, dans la vallée du Totchi.

Khaïber avec l'espoir de la prolonger sans doute un jour jusqu'à Kaboul.

4^o La voie ferrée de Kachalgar à Kohat et à Thal, poste fortifié sur la route de Kaboul à Bannou.

5^o La chaussée de Kala-Bagh au camp retranché de Bannou et au poste de Tcheranni.

6^o La chaussée de Dera-Ismaïl-Khan à la Goumal-Pass.

7^o Le chemin de fer de Rohri à Chaman, qui est dédoublé entre Sibi et Bostan, une ligne passant à Harnaï, l'autre à Quetta.

De même que les Russes ont préparé à Kouchk tout le matériel destiné à marcher sur Hérat, de même les Anglais ont accumulé sans aucun doute à leur station terminus de Chaman les moyens d'atteindre par le rail Kandahar qui se trouve à environ 120 kilomètres de la frontière.

L'établissement de la ligne Rohri-Chaman a donné lieu à des travaux d'art considérables exécutés à grands frais; sur un parcours de 300 kilomètres, on avait, en effet, à franchir une différence de niveau de près de 2.000 mètres. La ligne de Quetta, par la passe de Bolan, empruntait jadis le lit d'un torrent dont les débordements emportaient la voie chaque année; aussi a-t-on été obligé de construire une nouvelle ligne, actuellement en service, qui passe à 50 mètres à peu près au-dessus de l'ancienne. La pente en est très forte, tout particulièrement entre les stations de Hirok et de Kolpur; sur cette section, où la ligne a l'allure d'un funiculaire, les trains, composés seulement de trois voitures, sont remorqués par deux locomotives.

Les gares, construites comme des blockhaus, avec créneaux et coffres de flanquement, sont occupées par des détachements de gendarmerie indigène.

Pour remédier en partie aux difficultés d'exploitation de la ligne actuelle et pour permettre un ravitaillement et une concentration plus rapides vers Chaman, les Anglais projettent, paraît-il, la construction d'une voie ferrée qui rejoindrait Dera-Ismaïl-Khan à Harnaï, par la vallée du Zkob.

8^o Le chemin de fer de Spezand à Nouchki, prolongé par la route de commerce Nouchki-Robat-Séistan :

a) *Chemin de fer de Nouchki.*

Cette ligne, ouverte depuis peu à l'exploitation, se détache du réseau Rohri-Chaman à la station de Spezand, située à 15 milles au sud de Quetta; de ce point, la voie se dirige au sud-ouest, passe à Mastung-Road, d'où part la route carrossable de Kélat, et atteint Nouchki après avoir traversé trois tunnels, dont le premier seul est important.

En Perse, on m'avait affirmé que cette ligne devait être prolongée jusqu'au Séistan et que les travaux au delà du terminus actuel étaient déjà commencés. Or, j'ai pu constater par moi-même que ces affirmations étaient erronées; que le chemin de fer ne dépassait pas Nouchki et que, si pareil projet avait été jadis mis en avant, rien ne pouvait faire prévoir aujourd'hui qu'on eût l'intention de pousser les rails vers la Perse, à travers le désert béloutche (1). L'ensemble des ren-

(1) A la station terminus de Nouchki, il n'y a ni dépôt de matériel, ni ateliers, ni bâtiments d'aucune sorte en dehors de la gare, construction de peu d'importance d'ailleurs.

seignements que j'ai recueillis dans la région me porteraient à penser que les Anglais ont modifié leur plan primitif pour deux raisons :

1° Parce que lord Kitchener s'est opposé de la façon la plus catégorique au prolongement de la ligne jusqu'à la frontière persane;

2° Parce que, si le gouvernement des Indes se décide à unir un jour la région de Quetta au Séistan par une voie ferrée, c'est bien plutôt par Kandahar et la vallée du Helمند qu'on passera.

b) *Route de Nouchki à Robat et au Séistan (1).*

Cette voie de communication, créée en 1896, dans un but commercial et stratégique est, dans l'état actuel des choses, une piste utilisable seulement pour les chameaux. Je dois ajouter cependant, pour rester dans la vérité, qu'on la rendrait assez facilement praticable aux voitures et à l'artillerie de campagne (2). Mais la difficulté insurmontable, qu'on ne pourra jamais éluder, réside dans la pénurie d'eau potable et dans le manque absolu de vivres et de fourrages, sur un parcours de 745 kilomètres en pays désertique. Les autorités anglaises ont bien fait creuser des puits le long de la route (3), mais l'eau en est peu abondante, presque partout salée et parfois même inbuvable pour les chameaux.

Que devons-nous conclure? Sinon que cette fameuse route stratégique dont on a beaucoup parlé, est bonne tout au plus pour des caravanes de commerce, mais qu'il serait imprudent d'y engager un détachement de plus de 200 hommes (4). Si les Anglais voulaient l'utiliser pour envoyer de gros effectifs vers la Perse, ils se verraient dans l'obligation absolue, à mon sens, de fractionner ces effectifs et d'échelonner les détachements à huit jours de marche au moins les uns des autres pour donner aux puits le temps de se remplir. Il ne faut pas oublier non plus que chaque colonne devrait emporter avec elle un mois de vivres et des appareils à distiller.

Mobilisation. — Le réseau des voies ferrées est assez serré aux Indes pour que toute l'armée d'opérations puisse être concentrée en partie vers Quetta, en partie vers Peschawer, environ trois semaines après le commencement des transports.

Si l'on admet que les Anglais seront obligés de garder leurs lignes de communication et de laisser sur leurs derrières de nombreuses troupes, afin de parer à une révolte toujours possible, on peut estimer que l'armée du nord-ouest ne comptera pas plus de 110 à 120.000 combattants au début des hostilités.

Il est permis de penser, d'après ce qu'on sait actuellement, que la concentration se ferait en deux masses réunies l'une à Quetta, l'autre à Peschawer. Quant à la région Tchitral-Gilgit, elle serait défendue par les troupes régulières du Kachmir.

(1) Cette route est suivie par une ligne télégraphique, de Nouchki à Robat. A partir de ce point, le fil se dirige sur Bam et Kirman, mais n'est pas relié à la ligne persane Koh-Y-Malek-Siah-Nasretabad-Mersched, les Russes ayant mis leur veto à cette liaison.

(2) Il suffirait pour cela de faire quelques travaux de dérochement à Merui et à Mashki-Chah.

(3) Tous les trente kilomètres environ.

(4) On pourrait, il est vrai, faire suivre la route à une colonne plus nombreuse en transportant l'eau et les vivres à dos de chameau; mais, dans ce cas, les puits ne fourniraient sûrement pas assez d'eau pour abreuver les bêtes du convoi.

Difficultés d'une campagne anglo-russe en Asie centrale. — Que devons-nous conclure de l'étude qui précède?

Pouvons-nous affirmer, dans l'état actuel des choses, que l'une des deux armées l'emportera sur l'autre? On me permettra de poser ici simplement le problème sans essayer de le résoudre: d'abord, parce qu'il est toujours imprudent de bâtir à l'avance le plan des campagnes futures; ensuite, parce que, dans ce cas particulier, l'attitude de l'Emir influera de façon capitale sur le cours des événements.

Les Anglais savent fort bien, en effet, que, s'il est décidé à défendre les défilés de Kaboul et à soulever les peuples du Kafiristan, leur tâche sera très difficile en présence de l'approche d'une armée russe. Si l'Emir veut, au contraire, fermer le col de Bannian et les nombreux défilés de l'Hindou-Kouch aux soldats du Tsar, il est vraisemblable que ceux-ci ne se risqueront pas à franchir un pareil obstacle pour se heurter ensuite, dans la vallée de Kaboul, à une armée anglo-indienne.

D'ailleurs, la question des ravitaillements et des communications joue, dans les guerres d'Asie, un tel rôle, que le parti qui trouvera un appui et une aide dans la région aura une grande supériorité sur celui qui verra ses convois entravés par l'hostilité des Afghans.

Il faut, par conséquent, admettre que les intrigues diplomatiques pour gagner l'Emir d'Afghanistan précéderont la lutte militaire et nous sommes en droit de supposer que la récente visite d'Habibullah aux Indes met, sous ce rapport, les Anglais dans une situation prépondérante.

VIII. — CONCLUSION.

Aspect actuel du problème anglo-russe en Asie, nouveaux facteurs qui en modifient les données. — Conséquences de la guerre russo-japonaise. — Mouvement révolutionnaire en Russie, nationaliste aux Indes. — Agitation des troupes russes du Caucase et de la Transcaspië, mécontentement de l'armée des Indes. — Effervescence musulmane dans le Caucase, le Turkestan et les Indes. — Désorganisation financière et politique de la Perse. — Intrusion des Allemands dans les affaires persanes. — Conclusion.

Aspect actuel du problème anglo-russe en Asie, nouveaux facteurs qui en modifient les données. — Posons-nous maintenant la question: Y a-t-il place en Asie pour les deux grands adversaires ou bien doivent-ils nécessairement entrer en lutte?

Si l'on se place avant la campagne de Mandchourie, on constate qu'à cette époque le choc paraissait inévitable entre les deux nations rivales. En Russie, dans les milieux civils comme dans les milieux militaires, on ne se faisait pas faute d'affirmer chaque jour que la politique du Tsar n'avait pas seulement pour but l'occupation de l'Asie centrale, mais que son objectif final était les Indes. D'autre part, l'Angleterre alliée du Japon, la Russie alliée de la France, se sentaient libres de concentrer toutes deux leurs efforts vers cette politique agressive qui devait les mener sûrement, semblait-il, jusqu'à la rencontre finale.

La guerre russo-japonaise éclate, et brusquement la situation se modifie. En Russie, aux Indes, des événements se produisent qui transforment les données du problème, des facteurs nouveaux viennent changer la face des choses, et le conflit, qui paraissait jadis à tous devoir être la suite naturelle de la politique anglo-

russe, s'estompe, disparaît de l'horizon asiatique et c'est aujourd'hui l'entente, une entente vraiment sérieuse, qui semble inévitable entre les deux peuples.

Quelles sont les raisons qui ont amené ce brusque revirement ? Pourquoi l'Angleterre et la Russie ont-elles, à l'heure actuelle, un intérêt vital à s'entendre sur les questions d'Asie ? C'est ce que nous allons essayer de mettre en lumière.

Conséquences de la guerre russo-japonaise. —

Les peuples rencontrés sur la route que je viens de suivre autour de l'Afghanistan se sont montrés à moi en pleine évolution : tous m'ont paru hantés par l'exemple du Japon qui venait de leur donner le signal de la régénération asiatique.

Dans le Turkestan russe, les Sartes, jusqu'ici dociles à leurs maîtres par ignorance et par apathie, ont appris avec satisfaction les triomphes japonais ; ils se sont sentis solidaires d'une nation dont ils ignorent tout, sauf qu'elle est jaune, mais dont la victoire leur est apparue comme une revanche de l'Asie conquise par les blancs.

Aux Indes, le peuple a suivi avec une attention plus grande encore la campagne de Mandchourie dont les nombreux journaux qui se publient là-bas portaient chaque jour les nouvelles jusque dans les moindres villages. Les résultats du conflit ont été connus et commentés partout, et les Hindous, voyant le succès des Japonais, se sont dit : « Ce qu'a pu faire une petite nation, pourquoi, nous qui sommes un grand empire, ne le ferions-nous pas également ? »

En Perse, plusieurs personnages appartenant à la classe dirigeante m'ont longuement entretenu de la défaite russe : ils ont vu dans cet événement une preuve certaine de la faiblesse de leurs puissants voisins, et l'estime mêlée de crainte que la Russie leur inspirait jusqu'alors s'est muée en un sentiment de pitié un peu dédaigneuse.

Il n'y a pas jusqu'à Habibullah, l'émir de Kaboul, qui, sans doute impressionné lui aussi par les revers de la Russie, n'ait paru vouloir faire un pas décisif vers la Grande-Bretagne, à l'instant même où le sort des armes favorisait définitivement les Japonais. C'est, en effet, à la veille de la chute de Port-Arthur et au lendemain de la bataille de Moukden qu'il prit la grave décision d'envoyer son fils faire un voyage aux Indes.

Si, laissant de côté l'ébranlement formidable qu'a produit dans tout l'empire russe la guerre contre le Japon, nous analysons seulement les résultats produits par cette guerre sur les divers peuples de l'Asie centrale, nous voyons :

- a) Dans le Turkestan : une agitation naissante et encore peu grave parmi les peuplades annexées ;
- b) Aux Indes : une effervescence générale des populations qui se croient aujourd'hui capables d'accomplir des prodiges contre la race conquérante ;
- c) En Perse, en Afghanistan, en Kachgarie, une sensible diminution de l'influence russe au profit de l'influence anglaise.

Il est donc permis de supposer que c'est la guerre russo-japonaise qui, venant par ses résultats agiter les masses asiatiques jusque dans leurs couches les

plus profondes, a provoqué les divers mouvements dont nous allons parler, mouvements qui tous concourent à ébranler les forces respectives de la Russie et de l'Angleterre et qui les a forcées à se replier sur elles-mêmes, pour quelque temps du moins.

Mouvement révolutionnaire en Russie, nationaliste aux Indes. — Nous citerons tout d'abord le mouvement révolutionnaire russe, dont la gravité n'échappe à personne et sur lequel il serait oiseux de s'étendre. Il est bien certain que, tant que les troubles de la Russie et du Caucase n'auront pas été complètement étouffés, le gouvernement du Tsar ne pourra songer à étendre vers le Sud ses possessions asiatiques.

Un mouvement moins connu en Europe, tout au moins à l'époque où je traversais les Indes, et qui m'a quelque peu surpris, est l'effervescence qui règne parmi le peuple hindou.

« Les Anglais, — dit M. André Chéradame (1), — ont certes admirablement su organiser et exploiter leur colonie. Contrairement à une opinion souvent reproduite, ils ont fait beaucoup de bien aux indigènes. A la vérité, je crois même que, eu égard aux difficultés et à l'immensité de la tâche, aucun autre peuple européen n'aurait fait beaucoup mieux ; mais ce qui me paraît juste à constater également, c'est que les Anglais ne sont pas aimés de leurs sujets. Leur manière même de gouverner s'y oppose. Imbus à un degré extraordinaire de la supériorité de leur race, ils mettent un abîme infranchissable entre eux et tout homme de couleur. En outre, les grandes races de l'Inde, quoique à des degrés divers, commencent à s'émanciper et à secouer moralement le joug britannique. »

La plupart des fonctionnaires britanniques que j'ai consultés au cours de mon voyage m'ont déclaré très nettement que les natifs sont maintenant moins faciles à mener que jadis. C'est la faute, disent-ils, à la politique de lord Curzon qui, pendant sa longue vice-royauté, a constamment donné tort aux Anglais dans leurs conflits avec les indigènes.

Voici ce que me disait un haut fonctionnaire du Nord de l'Inde : « La mentalité du peuple ne s'est guère améliorée dans ces dernières années, bien au contraire. Nos Hindous se montrent chaque jour moins honnêtes, moins travailleurs, à mesure que leur instruction se développe, et le respect absolu qu'ils avaient jadis pour l'Européen tend de plus en plus à disparaître. Le nombre des indigènes instruits augmente chaque jour ; certains, à qui les universités de l'Inde ne suffisent pas, viennent en Angleterre suivre les leçons des meilleurs maîtres anglais. Ils passent plusieurs années dans la métropole ; ils suivent les discussions politiques, ils vont dans les meetings, ils lisent les journaux ; leur esprit critique s'éveille, puis ils retournent dans l'Inde où ils trouvent, il faut bien le reconnaître, un despotisme absolu, un système gouvernemental qui ne leur laisse aucune part dans l'administration de leur contrée, des fonctionnaires anglais parfois raides et arrogants, parfaitement dédaigneux pour la plupart de l'homme de couleur. Com-

(1) ANDRÉ CHÉRADAME, *La Russie, l'Angleterre et les Indes* (Correspondant du 25 août 1905).

ment, dans ces conditions. ne voulez-vous pas qu'ils soient mécontents ? »

Je voudrais également rapporter ici le résumé d'une longue conversation que j'eus, à la fin de septembre 1906, avec un petit magistrat hindou qui m'exposa les doléances de sa race avec une franchise étonnante. Après m'avoir décrit avec force détails le mouvement du boycottage des marchandises anglaises, tenté à la suite de la division du Bengale en deux provinces, et m'avoir dit quelle violente agitation avait provoquée parmi le peuple cette mesure administrative, il en vint à parler du Congrès national indien.

« Les principales réformes que préconisent les représentants de nos différentes provinces, — me dit-il, — sont les suivantes :

« 1° L'entrée au Conseil du Secrétaire d'Etat à Londres d'au moins trois Indiens, à raison de un par chacune des anciennes provinces ; 2° la création, dans tous les districts de l'Inde, de conseils consultatifs indigènes ; 3° la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire ; 4° la réduction du service militaire ; 5° une large extension de l'instruction primaire.

« Nous demandons en outre :

« 1° Que les natifs soient traités sur le même pied que les Européens ; 2° qu'ils ne soient pas forcés de se rendre à Londres pour y passer certains examens permettant d'accéder aux hautes fonctions de l'Etat ; 3° que le produit de l'impôt payé tout entier par les Hindous ne serve pas à grossir le budget de la métropole. Nous connaissons le mot d'un homme d'Etat anglais : « Sans l'Inde, la Grande-Bretagne n'existerait pas. »

« Il est probable que nos représentants n'obtiendront pas satisfaction tout de suite, mais nous espérons cependant, avec l'aide de nos amis de Londres, agiter l'opinion publique anglaise et amener ainsi un mouvement en notre faveur.

« Dans un autre ordre d'idées, je vous dirai que nos gouvernants ne savent pas assez ménager les susceptibilités nationales : ainsi, au dernier durbar de Dehli, tenu à l'occasion du couronnement du roi Edouard, le Vice-Roi nous a tous profondément froissés en traitant, dans son discours, les princes indiens de « vassaux de la couronne ». Lors du précédent durbar, le mot employé avait été « alliés ».

« C'est là, me direz-vous, un fait insignifiant, mais j'estime que, dans l'état d'effervescence où la guerre russo-japonaise et la révolution russe ont jeté les esprits, nos grands chefs ne sauraient être trop prudents. »

Mon interlocuteur s'exagérait sans doute les sentiments de ses compatriotes : pourtant, les graves troubles de Lahore qui ont éclaté quelques mois après semblent aujourd'hui confirmer ses pronostics.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'il y ait, à l'heure actuelle, quelque chose de changé aux Indes et que ce « quelque chose » soit de nature à préoccuper assez sérieusement le cabinet de Londres pour qu'il n'ait aucune envie de se risquer dans un conflit extérieur.

Agitation des troupes russes du Caucase et de la Transcaspié, mécontentement de l'armée des Indes.

— Un facteur nouveau, dont l'importance n'échappera à personne, est l'état d'esprit qui règne aujourd'hui dans les armées des deux grands empires asiatiques.

Il est inutile de rappeler ici les troubles qui ont éclaté à plusieurs reprises dans les régiments de la Transcaspié et du Caucase, travaillés par les idées nouvelles. Nul doute que l'équilibre ne se rétablisse promptement sous la haute impulsion des chefs éminents de l'armée russe, mais pour l'instant il ne peut être question d'entreprendre hors des frontières une expédition en Asie.

Quant à l'armée des Indes, admirablement dirigée par lord Kitchener, pourvue de cadres européens remarquables à la fois par leur connaissance du pays, par leur instruction professionnelle, par leur bravoure à toute épreuve, elle est sur le point de voir ses cadres inférieurs se désagréger. Voici comment : le soldat anglais, véritable mercenaire quelque peu paresseux, s'est trouvé tout surpris du régime nouveau introduit dans les corps de troupe par le général en chef. Le doux *far-niente* de jadis a fait place à une période de grande activité, le foot-ball s'est vu substituer le service en campagne et le brave « Tommy », complètement désorienté, dit à qui veut l'entendre que, si l'autorité ne cesse pas ce qu'il considère comme d'inutiles vexations, il quittera le service aussitôt son engagement terminé.

La mentalité du soldat indigène n'est pas meilleure. Outre qu'il maudit, plus encore que son camarade européen, l'agitation de l'heure présente, il n'est pas insensible non plus au souffle de révolte qui, depuis quelques mois, agite le cœur de la race hindoue tout entière.

Bref, j'ai cru comprendre que les officiers étaient préoccupés de l'avenir et qu'ils n'envisageaient pas sans une certaine inquiétude la situation actuelle.

On est donc en droit de conclure que l'état moral de l'armée des Indes, comme celui de l'armée russe, n'est pas ce qu'il devrait être et que, dans ces conditions, sans même chercher des motifs d'un autre ordre, la guerre entre les deux nations est plus improbable que jamais.

Effervescence musulmane dans le Caucase, le Turkestan et les Indes. — La Russie et la Grande-Bretagne puisent également, toutes deux, un élément de trouble, et par conséquent de faiblesse, dans l'effervescence que l'on voit se développer d'année en année parmi les groupes mahométans de leurs possessions asiatiques.

Les velléités d'indépendance auxquelles sont sujettes périodiquement les provinces du Caucase, peuplées de Tatars musulmans, proviennent, à n'en pas douter, d'une cause religieuse. Le gouvernement russe s'inscrit en faux contre cette opinion en déclarant que l'agitation tatar au Caucase ne paraît pas pouvoir être rattachée au mouvement panislamiste. Mais, en réalité, les excitations du fanatisme religieux se combinent dans cette effervescence à la vieille haine des Tatars contre les Arméniens et à leurs revendications agraires contre les Russes. En outre, le fait que les parties de la Transcaspié les plus violemment secouées par l'insurrection sont précisément

les plus voisines de la frontière turque, les inscriptions significatives des étendards des bandes révoltées, démontrent surabondamment que le fond de cette agitation est religieux. Les Tatars soulignent eux-mêmes le fait en inscrivant au premier rang de leurs revendications le droit d'avoir leurs mosquées propres et de nommer eux-mêmes leurs prêtres, au lieu de recevoir des mollahs désignés par les autorités russes.

Parallèlement à cette effervescence des Turcs du Caucase, un mouvement nationaliste se dessine dans les provinces transcaspennes qui, depuis la conquête russe, n'avaient jamais montré les moindres velléités d'indépendance (1). Ce mouvement s'appuie, d'une part, sur les journaux importés de Constantinople, de l'autre, sur une presse locale très hardie, née d'hier à la faveur des concessions d'un gouvernement plus libéral. Les Russes, peu enclins jusqu'ici à répandre l'instruction chez eux, ont naturellement peu fait pour l'éducation de leurs sujets musulmans. Le parti des jeunes Sartes, s'inspirant du parti des jeunes Tatars mieux organisé, réclame des établissements d'instruction autonomes et sans contrôle russe. Bref, grâce à la poussée occulte qui leur vient sans nul doute de Stamboul, grâce aussi à la contagion fatale de l'esprit nouveau asiatique, les musulmans du Turkestan russe font des efforts certains pour entrer aujourd'hui, à la suite de leurs coreligionnaires du Caucase, dans une période nouvelle de leur histoire.

Il est encore un pays dans lequel l'évolution de l'islamisme offre le plus grand intérêt, c'est l'Inde. On compte qu'il y a dans cet immense empire plus de 60 millions de musulmans. Malgré la supériorité numérique des Hindous, ces musulmans ont réussi à prendre dans la nation une place importante, avec l'aide bienveillante, il faut bien le dire, du gouvernement de Calcutta qui s'efforce de les opposer aux autres races de l'Inde. Actuellement, les Anglais cherchent en effet à s'appuyer sur le loyalisme des mahométans contre l'agitation des Hindous. Il ne faudrait pas croire cependant que les fidèles de l'Islam restent tout à fait en dehors du mouvement général : on s'aperçoit facilement, à de nombreux indices, qu'ils cherchent leur voie et, dans les différentes provinces de l'Empire, ils viennent de constituer des groupements pour la défense de leurs intérêts politiques et religieux. En octobre 1906, un de ces comités profita du passage à Quetta de lord Minto pour lui remettre une adresse qui fit assez de bruit aux Indes à cette époque. Je ne saurais mieux faire, afin de montrer les aspirations du parti musulman, que de résumer ici la conversation que j'eus à Quetta, le 28 octobre, avec un secrétaire de la Résidence, zélé sectateur du Prophète :

« Les gentlemen mahométans, — me disait-il, — qui ont présenté une adresse au vice-roi, il y a quelques jours, ne paraissent pas disposés à en rester là, car, une fois la cérémonie terminée, ils ont tenu un meeting improvisé au cours duquel ils ont discuté pendant quatre heures sur l'opportunité de constituer une *Association centrale des Mahométans de l'Inde entière*.

Certains étaient pour la création immédiate du groupement, mais le parti de la jeune génération, ne voulant pas s'écarter des principes constitutionnels, a émis le vœu que la question soit portée devant la *Conférence de l'Education*, qui doit se réunir à Decca en décembre. Le chef religieux des musulmans de Decca a déjà fait parvenir aux différents groupes un projet de confédération générale ; ce projet, dont le texte a été longuement discuté au cours du meeting, comporterait une contribution annuelle de 100.000 roupies qui serait employée pour la plus grande part au développement de l'éducation musulmane. »

Ceci semble prouver que les musulmans, conscients de la solidarité islamique, s'organisent activement aux Indes et qu'ils constituent une force d'une grande vitalité avec laquelle les Anglais auront à compter chaque jour davantage.

Désorganisation financière et politique de la Perse.

— Nous venons d'examiner les divers mouvements politiques ou religieux qui, secouant et par là même affaiblissant la Russie et la Grande-Bretagne, doivent forcément, semble-t-il, diminuer les chances de conflit sans toutefois rendre obligatoire un accord immédiat entre les deux empires : ce sont là, pourrait-on dire, des raisons d'entente d'« ordre négatif ». Il nous reste maintenant à citer les raisons que j'appellerai d'« ordre positif », c'est-à-dire les événements récents qui tendent à rapprocher étroitement les Russes des Anglais et les poussent à s'unir dans une action commune, soit pour profiter d'une situation particulièrement propice, soit pour lutter contre un rival de la dernière heure.

Parmi ces faits nouveaux dont les résultats peuvent changer sous peu la face du problème asiatique, nous voyons tout d'abord le mouvement libéral persan qui, l'année dernière, conduisit Mouzaffer-ed-Din à la constitution d'une assemblée nationale.

On sait qu'au début de 1906, le trésor persan s'était trouvé une fois de plus tout à fait vide et le gouvernement financièrement aux abois. De nouveau, il sollicitait tous les concours qui pouvaient s'offrir à lui. Les conditions de la politique européenne provoquèrent alors un phénomène dont la réalisation avait jusqu'à ce moment paru impossible : l'Angleterre et la Russie, entre lesquelles la lutte d'influence en Perse a toujours été si vive, se mirent d'accord pour consentir en commun au Schah une avance qui lui permit de faire face à ses plus pressants besoins d'argent. La somme était modeste, 10 millions de francs, et les conditions rigoureuses : échéance à neuf mois, intérêts à 7 0/0 et justification de l'emploi des fonds auprès des ministres des deux nations intéressées. C'était le germe d'un contrôle financier anglo-russe sur la Perse. Mais lorsque le moment vint de souscrire à de telles exigences, il s'était constitué dans le gouvernement de Téhéran un rouage nouveau, le « Medjlis », ou Conseil national, dont l'approbation parut nécessaire et qui la refusa.

De tout temps, le peuple persan a su faire entendre ses plaintes contre les administrateurs qui le pressuraient à l'excès, mais les protestations éparses de jadis ne ressemblaient guère au mouvement imprévu qui s'est produit pendant l'été de 1906, et qui a été pour

(1) Sauf pourtant la révolte bien vite étouffée d'Ichan-Mohamed-Ali, aux environs d'Andijan, en mai 1898.

tous, mais particulièrement pour les Russes, une surprise.

Le 16 décembre 1906, trois semaines avant la mort de son père, dont l'état depuis longtemps était désespéré, le Valiad, aujourd'hui Mohamad-Ali-Schaï, se rendit à Téhéran pour y exercer la régence. C'est un homme d'ordre et de méthode, de volonté ferme. Vit-il dans l'admission de la nation persane à une part modérée du gouvernement un moyen de se soustraire aux pressions étrangères qui pourraient ultérieurement être exercées sur lui? Reconnut-il la légitimité d'une protestation presque unanime contre les anciens errements? Toujours est-il qu'il fit preuve d'une grande clairvoyance et d'un véritable esprit politique en sanctionnant le « règlement » qui lui était présenté par le Medjlis. De ce jour, sans violence, une véritable révolution, chose inouïe en pays musulman, s'était faite en Perse : un Conseil National et un Sénat étaient admis par le pouvoir royal à collaborer avec lui.

Ce serait une erreur cependant de croire que cette collaboration doive mener à une abdication du souverain entre les mains de la représentation nationale. La Perse d'aujourd'hui est un corps trop inorganisé pour que le peuple y puisse assumer la conduite de ses propres destinées. Le Medjlis lui-même, de quelque bonnes intentions qu'il soit animé, ne paraît pas en mesure de tirer de son propre sein les éléments nécessaires à l'immense réorganisation dont il a envisagé l'entreprise. La Constitution est rédigée, soit, mais maintenant devra commencer la tâche méthodique, le travail technique nécessaire pour mettre sur pied les diverses administrations de l'Etat. Pour cette tâche, comme pour maintenir la cohésion entre les éléments si divers dont la Perse est constituée, il est à craindre que le Medjlis ne manque d'hommes et de moyens.

L'heure semble donc propice à tous égards pour profiter de cette période de trouble et de transition : les Russes et les Anglais n'y manqueront pas. Eux qui depuis près d'un siècle luttent pour la prédominance en Perse ont enfin compris que le duel serait stérile et que mieux valait s'entendre amicalement pour un partage équitable.

La politique du « chien sur l'écuelle », suivant l'expression de nos voisins d'outre-Manche, a fait son temps. Pendant que la *Douma* persane se livre à des discussions aussi véhémentes que futiles, tout à côté, sans bruit, les diplomates causent, et l'on est en droit de supposer que de cette conversation sortira un partage plus ou moins déguisé, mais effectif, de l'Empire du Roi des Rois.

Intrusion des Allemands dans les affaires persanes.

— Les cabinets de Pétersbourg et de Londres réussiront-ils à s'entendre? La chose est probable; je dirai plus, elle est nécessaire au succès de leur politique persane, car s'ils s'attardent dans les négociations, l'Allemagne, qui a commencé à prendre position dans les affaires de l'Iran, se montrera de plus en plus exigeante. Elle dissimule encore aujourd'hui ses convoitises sous le prétexte d'une expansion économique, mais si on lui en laisse le temps, elle dévoilera le but politique qu'elle poursuit.

On connaît déjà les visées de l'Empire germanique

sur les côtes de l'Asie Mineure, où elles ne cessent de se développer; elles apparaissent maintenant dans toute l'Asie occidentale, et le chemin de fer de Bagdad en est l'affirmation matérielle. L'exécution de cette voie ferrée ne fera qu'accroître l'immixtion de l'Allemagne dans les affaires de la région persane, mais, dès maintenant, certains faits précis laissent entrevoir que cette nation, qui est parvenue à s'implanter aux deux extrémités du continent asiatique, veut également prendre position au centre.

Depuis longtemps, l'activité déployée par les Allemands en Perse ne faisait de doute pour personne : aujourd'hui, cette activité se précise. La Banque allemande d'Orient fonde dans la capitale un vaste établissement financier qu'elle cherche à combiner avec la nouvelle Banque nationale de Perse, de façon à se poser, pour ainsi dire, comme l'élément financier du mouvement nationaliste. Ce que désire l'Allemagne, c'est introduire en Perse la théorie de « la Perse aux Persans » avec — bien entendu — l'appui nécessaire et constant du gouvernement de Berlin.

L'importance de ce fait est considérable; il est de nature à porter une grave atteinte à l'équilibre des diverses influences européennes qui s'exerçaient seules jusqu'à ce jour dans l'empire iranien. Les difficultés financières de la Perse sont connues; les capitaux sont rares et l'argent d'un loyer élevé. Dans ces conditions, les banquiers allemands seront les bienvenus et leurs services ne manqueront pas de recevoir le meilleur accueil. En peu de temps, le pays tout entier sera leur tributaire et, forts des services rendus dans le présent comme de ceux qu'ils laisseront escompter pour l'avenir, ces nouveaux venus verront leur influence devenir prépondérante.

C'est alors qu'il s'agira de récolter après avoir semé. Concessions minières, travaux publics, entreprises industrielles, tout ce qui présente un intérêt économique et financier tombera peu à peu entre les mains des sociétés allemandes : ce sera l'invasion du royaume d'Iran par les ingénieurs et les commerçants de la Germanie.

Projet séduisant, à coup sûr, mais qui a le grave défaut de ne tenir aucun compte des droits acquis par d'autres puissances. L'Angleterre et la Russie, voisines de la Perse, entretiennent depuis de longues années des relations étroites avec ce pays, leurs nationaux y possèdent des intérêts considérables. Comment peut-on penser que ces deux puissantes nations se laisseront supplanter sans mot dire? Or, le moyen qui apparaît comme le plus simple pour éliminer, de façon tout à la fois pacifique et radicale, le rival germanique, est de le mettre au plus tôt en présence du fait acquis.

On voit donc que cette intrusion de la politique allemande en Perse paraît être, comme nous le disions plus haut, une raison qui milite, peut-être plus que toute autre, en faveur d'un accord très prochain entre les cabinets de Pétersbourg et de Londres.

Conclusion. — En résumé, on est amené à conclure que le danger d'une marche des Russes vers l'Inde, qui ne fut jamais très sérieux, est maintenant chimérique. La Russie a-t-elle une raison profonde de vouloir dominer l'empire indien? Les Russes eux-mêmes

ne le pensent pas : Lebedev, qui est cependant l'un des officiers russes ayant étudié avec le plus de soin le problème de l'invasion des possessions britanniques reconnaît que l'établissement d'un empire russo-indien serait une faute et plutôt une cause d'affaiblissement et de difficultés, qu'une raison de force. Il se rend si bien compte de ce danger qu'il déclare que tous les préparatifs russes contre l'Inde ne doivent avoir pour objet que de contraindre la Grande-Bretagne à une alliance étroite avec la Russie, alliance qui serait avantageuse pour les deux puissances. « Cette alliance — dit Lebedev — sera favorable à l'Angleterre parce qu'elle la délivrera de la crainte de perdre l'Inde ; la population de ce pays sera forcée de se soumettre à son sort, puisqu'elle ne pourra plus regarder les Russes comme des libérateurs, une fois qu'ils seront devenus les alliés des Anglais. Pour la Russie, l'alliance sera avantageuse, parce qu'avec l'aide de l'Angleterre, la puissance maritime la plus forte, la situation de la Russie sera raffermie en Europe et que la question d'Orient pourra se résoudre à son profit ; en outre, nos alliés dans l'Inde ne seront plus des musulmans fanatiques ou des Indiens dégénérés, mais des Anglais, la nation d'avant-garde du monde (1). »

Quant à la Grande-Bretagne, elle a compris, avant même la campagne de Mandchourie, que son intérêt la poussait dans les bras des Russes. Voici ce qu'écrivait en 1902 le major Sykes, dont la connaissance des choses de l'Asie ne peut être mise en doute par personne :

« Nous voyons clairement que l'Allemagne aspire à prendre notre place au soleil et qu'elle nourrit des ambitions réalisables seulement à nos dépens, tandis que ses hommes d'Etat et ses journalistes passent leur temps à nous insulter. Pour parler comme l'auteur d'un article récent, c'est l'empire allemand qui est notre vrai rival, l'empire avec le « future on the water ». Les Allemands rêvent d'une colonie qui s'étendrait du Bosphore jusqu'aux rives du golfe Persique et qui embrasserait des territoires jouissant d'un climat parfait, vers lesquels on dirigerait le courant d'émigration qui se déverse aujourd'hui dans les villes d'Amérique.

« Acceptant ce point de vue, nous dirons donc que notre intérêt est de donner satisfaction à la Russie partout où la chose sera possible. Il est évident dès lors que nous obtiendrons, en retour, l'amitié de la grande puissance du Nord et que nous serons ainsi en sécurité aux Indes... (2). »

Aujourd'hui, la diplomatie britannique, avec sa prévoyance habituelle, se prépare à toutes les éventualités ; on devine son désir d'équilibrer les forces dont dispose le gouvernement de Berlin. Il est aisé de constater qu'à Londres, on voudrait compléter l'entente franco-anglaise par la conclusion d'un accord avec la Russie.

Déjà, avant la fin de la guerre contre le Japon, on avait pu remarquer les avances qui avaient été faites à Saint-Petersbourg par le cabinet de Londres. Bien des indices permettent même de croire que l'Angleterre a fortement contribué à Portsmouth à obtenir des

Japonais le retrait de leur demande d'indemnité de guerre, voulant ainsi rendre à la Russie un immense service qui permit ultérieurement d'ouvrir les voies à une entente générale entre Londres et Pétersbourg. Il est encore certain qu'une détente d'hostilité contre les Anglais a pu être notée en Russie, mais la révolution est venue enrayer le mouvement commencé.

Actuellement, le gouvernement du Tsar, occupé tout entier à la réorganisation de ses forces et désireux de mettre un terme à ses crises intérieures, reste dans l'expectative ; il cherche seulement à réserver l'avenir. Or, il est clair que toute action énergique de la Grande-Bretagne en Perse, qui l'obligerait ou bien à un conflit prématuré, ou bien à la cession très nette d'une nouvelle région de l'Asie, serait un obstacle à ses idées d'expansion future qui n'admettent sans doute l'hypothèse d'aucun partage. La Russie doit être désireuse de suivre en Perse la politique qui s'affirme en Asie Mineure par l'opposition qu'elle a faite jusqu'ici au chemin de fer de Bagdad. Maintenir à l'état inorganique les pays avoisinant l'Empire, y consentir aux autres des droits égaux à ceux de la Russie, mais sans jamais trancher la situation, tel est évidemment le désir nécessaire et logique des dirigeants de l'Empire moscovite.

La diplomatie britannique, profitant de l'heure propice, réussira-t-elle à vaincre cette force d'inertie et à trouver les bases d'une entente durable ? C'est ce qu'il est permis d'espérer.

Paris, 25 août 1907.

H. DE LACOSTE.

ASIE FRANÇAISE

La situation financière de l'Indo-Chine au 30 juin 1907. — Voici le rapport du directeur général des Finances et de la Comptabilité au gouverneur général de l'Indo-Chine sur cette importante question :

J'ai l'honneur de rendre compte à M. le Gouverneur général des résultats définitifs sommaires que présentent, au 30 juin 1907, le budget général et les budgets locaux de la Cochinchine, du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge pour l'exercice 1906.

I. — Budget général.

Le budget général avait été arrêté en recettes et en dépenses à la somme totale de trente-un millions trois cent douze mille piastres..... 31.312.000 p. 00

Le résultat acquis pendant les dix-huit mois de l'exercice ont été les suivants :

Montant des recettes encaissées par le Trésor.....	27.229.744	81
Montant des dépenses ordonnancées.....	27.553.601	p. 80
Montant des dépenses payées.....	27.516.238	63

Ces résultats présentent un excédent des dépenses sur les recettes de..... 286.493 p. 82

Les comptes de l'ordonnateur et du trésorier général établissent, enfin, que l'exercice laisse à sa clôture :

(1) LEBEDEV. *Vers l'Inde*, p. 244.

(2) MAJOR SYKES. *Ten thousand miles in Persia*, p. 453.

1° Des restes à recouvrer pour une somme totale de.....	- 7.906 p. 77
2° Des restes à payer pour une somme totale de.....	37.363 17

Le montant de l'excédent général pour l'exercice 1907 a été inscrit, par votre arrêté du 17 août dernier, au compte provisoire ouvert dans les écritures du trésorier général, à la date du 7 septembre 1906, pour la constatation du déficit de l'exercice 1905.

Par rapport aux prévisions du budget, les comptes définitifs font ressortir :

1° Une moins-value totale sur les recettes de.....	4.082.255 p. 19
2° Une économie sur les crédits budgétaires de.....	3.795.761 p. 37
Les moins-values ont affecté les articles de recettes suivantes :	
Article 1 ^{er} . — Produits des douanes.	1.209.491 p. 56
Article 2. — Produits des contributions indirectes et des régies.....	2.981.546 57
Article 4. — Produits des postes, des télégraphes et des téléphones.....	28.480 20
Article 5. — Produits des chemins de fer.....	151.699 52
Article 6. — Produits des forêts.....	127.830 55
Article 7. — Intérêts de capitaux.....	301.980 49
Ensemble.....	4.801.028 p. 89

Elles sont compensées par les plus-values qui se sont produites :

1° Sur l'article 3. — Produits de l'enregistrement, des domaines et du timbre pour.....	10.557 p. 55
2° Sur l'article 8. — Produits divers pour.....	708.216 p. 15
Total égal aux moins-values nettes..	4.082.255 p. 19

Les moins-values sur les recettes trouvent leurs causes dans la situation économique générale de l'Indo-Chine durant l'exercice écoulé et, en particulier, dans la récolte déficitaire de riz 1905-1906, qui a été particulièrement mauvaise, et succédait à une récolte plus mauvaise encore en 1904-1905.

Les économies sur les dépenses affectent tous les chapitres du budget sans exception. — Elles sont particulièrement importantes pour les chapitres des Services Militaires, des Douanes et régies, des Travaux publics, des Subventions et primes à la marine marchande, des Transports, des Dépenses diverses et des Dettes remboursables par annuités.

En dehors des économies résultant, pour le chapitre des Travaux publics, de la non-exécution des travaux inscrits au budget, la presque totalité des économies réalisées provient du taux élevé auquel s'est maintenue la piastre au cours de l'exercice 1906, dont les dépenses en francs avaient été prévues aux taux uniformes de 2 fr. 35.

II. — Budget local de la Cochinchine.

Le budget local de la Cochinchine, pour l'exercice 1906, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de..... présente, à sa clôture, les résultats suivants :

1° Le montant des recettes effectuées s'est élevé à.....	4.773.076 56
2° Le montant des ordonnancements est de.....	4.601.244 p. 16
3° Le montant des paiements effectués par le Trésor s'élève à.....	4.592.902 75
Soit un excédent des recettes sur les dépenses de.....	180.173 p. 81

Cet excédent est entièrement dû au bénéfice de change réalisé sur les dépenses qui se liquident en francs.

D'autre part, l'année 1906 succédant à deux années consécutives de mauvaises récoltes et n'étant elle-même qu'une année moyenne, d'importantes moins-values se sont produites sur les recettes qui alimentent le budget local.

De nombreux dégrèvements ont dû être accordés pour permettre aux cultivateurs d'entreprendre dans de meilleures conditions — c'est-à-dire dégagés des charges arriérées qui pesaient sur eux — la campagne de 1907.

Parmi les prévisions de recettes, celles relatives à la « vente de terrains domaniaux », article 2, ont particulièrement souffert de cette situation.

Aussi l'administration, constatant combien les ventes étaient peu rémunératrices, et voulant éviter les spéculations qui auraient pu se produire, a-t-elle préféré en suspendre le cours et remettre ces opérations à une époque plus propice aux intérêts de la colonie.

En résumé, le montant des moins-values s'élève à la somme de : 5.038.287 p. 91 — 4.773.076 p. 56 = 265.211 p. 35.

Le versement à la caisse de réserve de l'excédent constaté sur l'exercice 1906 portera l'actif de celle-ci de : 15.359 p. 50 à 195.533 p. 31.

III. — Budget local du Tonkin.

Le budget local du Tonkin, arrêté en recettes et en dépenses au chiffre total de.....

de.....	5.744.993 p. 00
présente les résultats suivants :	
Les recettes effectuées et perçues par le Trésor se sont élevées au total de... auxquelles sont venues s'ajouter des recettes extraordinaires provenant de prélèvements faits sur ses fonds de réserve, pour une somme de.....	5.642.743 p. 08
Total du budget des recettes.....	912.757 60
Les dépenses ordonnancées se répartissent :	6.555.500 p. 77

1° En dépenses ordinaires pour.....	5.336.394 p. 31
2° En dépenses extraordinaires pour.....	893.248 59
Ensemble.....	6.234.642 99
Le montant total des paiements effectués s'élève à.....	6.232.291 49

Soit un excédent de recettes sur les dépenses de.....

Cet excédent se décompose comme suit :	323.209 p. 28
Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.....	308.670 18
Excédent des dépenses extraordinaires sur les dépenses de même nature.	14.539 10
Total égal.....	323.209 p. 28
L'actif de la caisse de réserve du Tonkin étant, au 30 juin 1907, de..... s'augmentera du montant de l'excédent de 1906, soit.....	757.187 33
et présentera, par suite, à la clôture des opérations du dernier exercice, un actif en caisse de.....	322.209 20
	1.080.396 p. 61

IV. — Budget local de l'Annam.

Le budget local de l'Annam pour l'exercice 1906, arrêté en recettes et en dépenses, à la somme totale de..... présente les résultats définitifs suivants :

2.853.910 00

Le montant des recettes effectuées s'élève à.....	2.849.824 p. 86
Le montant des ordonnancements effectués est de.....	2.810.260 13
Le montant des paiements est de.....	2.810.053 02
Soit un excédent de recettes sur les dépenses de.....	39.771 84
Cet excédent viendra s'ajouter au montant de l'actif de la caisse de réserve qui s'élève à.....	1.080.747 20
et sera ainsi porté, au 30 juin 1907, au total de.....	1.120.519 p. 04

V. — Budget local du Cambodge.

Le budget local du Cambodge, arrêté en recettes et en dépenses à la somme totale de.....

2.581.635 p. 00

présente, à sa clôture, les résultats définitifs suivants :

Montant des recettes effectuées y compris les prélèvements sur les fonds de réserve.....	2.908.944 p. 43
Montant des ordonnancements : 2.915.264 p. 62	
Montant des paiements.....	2.908.944 43
Ensemble.....	Néant
Le montant de l'actif de la caisse de réserve du Cambodge est, au 30 juin, de	1.109.225 p. 44

VI. — Budget local du Laos.

Les résultats définitifs du budget local de Laos pour l'exercice 1906 ne sont pas encore parvenus, par suite de l'éloignement de cette possession. Mais, d'après les renseignements fournis de là par M. le Résident supérieur, le budget se clôturera par un excédent de ressources de l'exercice 1906, et viendra ainsi en atténuation de la subvention du budget général pour l'exercice prochain.

Situation financière.

Ainsi que l'a annoncé M. le Gouverneur général dans son discours d'ouverture de la session extraordinaire du Conseil supérieur, le 22 février dernier, la situation du budget général pour l'exercice qui vient de prendre fin est bien moins défavorable que ne l'avaient fait craindre les mécomptes éprouvés sur la réalisation des recettes prévues et les renseignements pessimistes communiqués au département dans les derniers mois de l'année dernière.

Bien loin de présenter un déficit de 2.680.000 piastres, comme on l'avait supposé, déficit qui aurait eu le très grave inconvénient d'absorber et au delà le montant des fonds de réserve disponibles du budget général, le budget de 1906 se solde par un déficit réel de 286.493 p. 82, inférieur encore de plus de 500.000 piastres aux précédentes indications lors de la réunion du Conseil supérieur.

Toutes les dépenses incombant au budget de cet exercice ayant pu être rattachées des comptables avant sa clôture, la situation financière du budget général est facile à établir.

Le passif à ce jour se compose de :

1° Du déficit de l'exercice 1905, soit..	522.825 p. 66
2° Du solde de la subvention de l'Indo-Chine dans les dépenses de construction de chemins de fer de Lao-kay à Yunnan-sen non encore rattaché aux dépenses budgétaires, soit.....	2.997.568 47
3° Du déficit de l'exercice 1906, soit.	286.493 82
Montant du passif.....	3.806.887 p. 95

L'actif du budget général est représenté, d'autre part, par le montant de ses fonds de réserve dont la presque

totalité est consolidée en titres de rente 3 0/0 d'un revenu annuel de 383.049 fr. Cet actif figure dans les écritures en piastres du trésorier général pour une somme totale de..... 5.423.830 p. 14

Il excède, par conséquent, le montant des dépenses qui n'ont pu être encore rattachées aux opérations régulières du budget pour une somme de..... 1.616.942 19

Les résultats déjà connus, à ce jour, des opérations budgétaires de l'exercice en cours permettent d'espérer que, grâce aux plus-values certaines assurées par le rendement des douanes, des contributions indirectes et des régies, d'une part, grâce aux économies qui résulteront du paiement des créances en francs du budget général à un taux supérieur à celui qui a servi de base pour son établissement, le montant total du passif pourra être définitivement soldé au 30 juin 1908.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt d'établir, en terminant ce rapport, que, malgré les événements fâcheux survenus en ces deux dernières années et qui ont pesé lourdement, en 1906, sur les transactions commerciales aussi bien que sur le rendement des impôts directs et indirects, les opérations d'ensemble des budgets de l'exercice écoulé se soldent encore par un excédent des recettes sur les dépenses :

En regard, en effet, du déficit du budget général de.....	286.493 p. 32
les budgets locaux de la Cochinchine, du Tonkin et de l'Annam présentent des excédents qui atteignent le total de....	543.154 93
soit un excédent d'ensemble de.....	256.661 p. 11

En résumé, la situation financière de l'Indo-Chine, arrêtée à la date du 30 juin 1907, fait ressortir un actif net de toutes charges ordinaires, se décomposant comme suit :

Reliquat disponible des fonds de réserve du budget général.....	1.616.942 p. 19
Montant de la Caisse de réserve de la Cochinchine.....	195.533 31
Montant de la Caisse de réserve du Tonkin.....	1.080.396 61
Montant de la Caisse de réserve de l'Annam.....	1.120.519 04
Montant de la Caisse de réserve du Cambodge.....	1.109.225 14
Total de l'actif des budgets général et locaux.....	5.122.616 p. 29
soit en francs, au taux de 2 fr. 85, en vigueur le 1 ^{er} juillet 1907 (chiffres ronds).....	14.600.000 fr. 00

Fait à Saïgon, le 30 août 1907.

Le Directeur général des Finances et de la Comptabilité de l'Indo-Chine,
Guis.

La nouvelle sapèque. — MM. Mathews et Bernard, directeurs de la Société cotonnière de l'Indo-Chine, dans une lettre adressée le 1^{er} août dernier à la Chambre de commerce de Haïphong, tout en attirant l'attention de cette compagnie sur les sérieux inconvénients qui leur paraissaient devoir résulter de l'introduction des sapèques dans les relations commerciales entre les maisons européennes et les diverses administrations, ont surtout fait remarquer que la divi-

sion de la piastre au 1/600^e n'était pas conforme aux principes du système décimal.

A cette lettre que lui a transmise la Chambre de commerce, le résident supérieur a répondu que « le cours légal a été donné à la sapèque par décret et qu'il ne lui semble pas opportun de proposer dès maintenant une modification à ce décret ».

« Toutefois, ajoute-t-il, les diverses questions que soulève l'émission en cours sont suivies avec le plus grand intérêt et seront présentées au gouvernement général avec les propositions de réforme qu'elles comportent. »

L'ouverture de l'Université. — Les cours de l'Université indo-chinoise de Hanoï ont été ouverts le 4 novembre dans l'immeuble autrefois occupé à la Concession par le gouvernement général. Voici les principales dispositions du règlement de cette Université qui, dans certaines conditions, est ouverte aux indigènes :

Les cours sont répartis en trois sections :

La section littéraire, la section scientifique, la section juridique.

A la section littéraire, les étudiants inscrits devront suivre au minimum cinq cours de lettres.

Les étudiants inscrits à la section des sciences devront suivre au minimum cinq cours de sciences.

Les étudiants inscrits à la section juridique devront suivre tous les cours de droit et au moins un cours de lettres.

Le cours de langue française sera obligatoire pour tous les étudiants.

Les étudiants de lettres pourront du reste s'inscrire à d'autres cours, même appartenant à une autre section, en plus du nombre minimum fixé.

Les travaux pratiques seront réservés aux étudiants de la section des sciences.

Les Asiatiques qui pourront être admis aux cours de l'Université indo-chinoise doivent adresser leur demande au Secrétaire de l'Université, 40, boulevard Gia-Long.

Sur cette demande, ils doivent inscrire exactement leurs noms, leur âge, leur adresse, leur emploi habituel; les titres universitaires qu'ils possèdent, la date à laquelle ils les ont obtenus, la section à laquelle ils désirent s'inscrire, les cours de travaux pratiques qu'ils ont l'intention de suivre.

Ceux qui sont pourvus du diplôme de sortie du collège Chasseloup-Laubat ou du diplôme de fin d'études complémentaires sont admis de droit.

Ceux qui sont pourvus d'un titre indigène de bu-nhan ou de bu-cai seront admis s'ils justifient de la connaissance de la langue française.

Les candidats ne possédant aucun diplôme peuvent être admis sur l'avis favorable du Conseil de l'Université.

Des cartes d'auditeurs libres pour certains cours pourront être délivrées à titre gratuit aux personnes qui en feront la demande au Secrétaire de l'Université.

Ces auditeurs libres ne seront admis ni à la bibliothèque, ni aux travaux pratiques.

Les étudiants auront le droit de travailler à la bibliothèque, le matin de 9 h. 30 à 11 h. 30, et le soir de 3 heures à 7 heures.

Les étudiants admis payeront un droit d'instruction, de bibliothèque, de travaux pratiques, de 2 \$. Une carte d'immatriculation leur sera remise au Secrétariat.

Sont dispensés du droit d'inscription les étudiants inscrits à l'École de médecine et à l'École des Hô Bô.

Au commencement de chaque cours, les étudiants devront inscrire leurs noms sur un registre de présence. Toute absence doit être justifiée par lettre adressée au Secrétaire. Le manque d'assiduité, de conduite pourra entraîner la radiation qui sera prononcée par le Conseil.

Un examen de passage en deuxième année, portant sur les matières des cours suivis par les étudiants, sera subi à la fin de la première année.

En fin d'études, les diplômes obtenus après un examen public seront décernés, pour chaque section, aux étudiants ayant satisfait à cet examen.

Le système métrique en Indo-Chine. — Le gouvernement général a décidé la mise en application progressive, dans les différents pays de l'Union indo-chinoise, des principes du système métrique. Une commission spéciale va être réunie à Hanoï pour déterminer, en ce qui concerne le Tonkin, le nouveau tableau des poids et mesures, leurs noms indigènes et leur rapport avec les mesures actuellement en usage.

L'éducation agricole des indigènes. — La direction de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine n'a pas cessé d'exercer son action auprès des fonctionnaires français et indigènes pour amener, par leur intermédiaire, les populations à comprendre l'utilité de telle ou telle culture nouvelle, de telle ou telle amélioration dans les procédés culturels pratiqués jusqu'ici. C'est à cette action qu'on doit, entre autres choses, le beau développement de la culture du maïs. Mais elle veut faire plus; aussi a-t-elle, il y a quelques mois, commencé la publication de fascicules périodiques qui, par la nature des questions traitées et la forme aisément accessible sous laquelle elles sont présentées, paraissent très adaptés à leur objet. Ces fascicules sont imprimés en français, en quoc-ngu et en caractères. Il y a là une innovation excellente à laquelle il faudra faire rendre tous ses effets par une large distribution parmi les indigènes.

L'élevage au Tonkin. — Le Résident supérieur vient de prier la Chambre de Commerce de Haïphong de lui faire connaître d'urgence son avis sur l'opportunité de prohiber l'abatage des femelles d'espèce bovine et bubaline destinées à la boucherie.

C'est à la suite d'un vœu émis par la Chambre de Commerce de Hanoï que le Résident supérieur a demandé à notre assemblée consulaire son avis sur cette question. M. de Miribel, en transmettant ce vœu, fait remarquer que les considérations qui y sont développées permettent de penser que cette mesure serait vivement souhaitable, surtout dans l'intérêt de l'avenir agricole du pays.

La pénurie des femelles d'espèce bovine serait, en effet, si considérable, que les colons désireux de se livrer à l'élevage devront se pourvoir en Annam de vaches et de génisses. Mais M. le Résident supérieur en Annam refuse de lever l'interdiction d'exporter ces animaux sur le Tonkin,

interdiction édictée par un arrêté du 20 août 1900, objectant, avec juste raison, qu'aucun contrôle ne garantit que les animaux ainsi exportés serviront exclusivement à la constitution de troupeaux d'élevage et ne seront pas livrés à la boucherie.

La pénurie des animaux de race bovine a été amenée par diverses causes, dont les principales, dit la Chambre de commerce de Hanoï, sont :

- 1° L'exportation exagérée sur l'étranger;
- 2° L'augmentation de la consommation de viande de boucherie.

Ces deux causes ont amené une forte hausse du prix des animaux de race bovine; avec son imprévoyance habituelle, l'indigène a voulu profiter de ce haut cours et s'est dessaisi non seulement de ses bœufs, mais encore de ses vaches et de ses génisses. Aujourd'hui les troupeaux sont tellement réduits, qu'ils sont à peine suffisants pour les travaux de culture, et les boucheries doivent aller s'approvisionner en Annam.

Pour remédier à cette situation, le Gouverneur général a soumis au département un projet de décret pour l'interdiction de la sortie de l'Indo-Chine des femelles des espèces bubaline et bovine. Pour que la mesure soit complète, il y a lieu de compléter ce décret par l'interdiction d'abatage des femelles des espèces précitées. L'augmentation du prix de la viande de boucherie qui pourrait en résulter ne saurait être une cause d'empêchement pour la prohibition demandée par la Chambre de Commerce de Hanoï, car cette cause d'augmentation des prix ne sera que temporaire.

CHINE

La question des chemins de fer.— La résistance des Chinois aux concessions de chemins de fer non seulement demandées par les étrangers, mais même qui leur ont déjà été accordées, continue à se manifester. C'est ainsi qu'à la fin d'octobre, on a publié à Berlin une dépêche de Pékin disant que le Ouai-ou-pou avait donné pour instructions au ministre de Chine à Berlin d'informer le gouvernement allemand que la Chine se réserve le droit de construire le chemin de fer projeté de Tsing-tao à Tcheou-fou, dans le Sud du Chantoung, ligne qui à l'origine devait être un embranchement du chemin de fer anglo-allemand projeté de Tien-tsin à Tching-kiang, sur le Yangtseu. Une concession pour la construction de cet embranchement avait d'ailleurs été donnée à l'Allemagne il y a quelques années, en même temps que celle des chemins de fer du Chantoung. Nous relevons, d'autre part, dans le rapport annuel de la British and Chinese Corporation pour l'exercice se terminant au 30 juin dernier, que le gouvernement chinois avait déclaré son intention de fournir lui-même les fonds nécessaires pour terminer le chemin de fer de Changhaï à Nankin, dont on espère achever les travaux au milieu de 1908. On sait que le traité entre le gouvernement chinois et la British Corporation, relatif à l'em-

prunt, prévoyait qu'une somme de 3.250.000 livres (81.250.000 francs) devait être empruntée par cette société anglaise pour couvrir les frais de construction et d'équipement de ce chemin de fer. Jusqu'à présent, 2.900.000 livres ont été, en effet, empruntées dans ce but; mais on voit que là aussi le gouvernement chinois ne veut plus vendre de titres à des étrangers pour achever une voie ferrée.

Le rapport de la British Corporation porte que des négociations sont engagées pour conclure le traité définitif d'un emprunt du gouvernement chinois permettant de construire le chemin de fer de 322 kilomètres environ qui doit relier Sou-tcheou sur la ligne de Changhaï à Nankin, à Hang-tcheou et Ning-po. Mais il ne semble pas, d'après les dernières nouvelles, que la résistance aux entreprises étrangères permette à ce traité d'être conclu, comme le rapport de la société anglaise en exprime l'espoir, avec un optimisme sans doute un peu excessif. D'après une dépêche que le correspondant du *Times* à Pékin adressait, le 15 novembre, à son journal, si même le gouvernement chinois était bien disposé, il se trouverait en présence d'une résistance très forte des notables des provinces du Kian-sou et du Tchekiang où la ligne doit être construite. Voici la traduction de cette dépêche du D^r Morrison :

« La question du chemin de fer de Sou-tcheou Hang-tcheou-Ning-po prend une importance nationale. Bien qu'à l'origine l'agitation dans les provinces du Tchekiang et du Kian-sou ait été organisée sur la question des droits souverains et dirigée ostensiblement contre les emprunts étrangers, elle se pose maintenant de la manière la plus claire entre le gouvernement central et les provinces. Il s'agit de savoir si les chemins de fer sont et doivent être une entreprise impériale ou provinciale. Le trône, suivant les avis de Yuan-Chi-Kaï, a récemment pris une décision énergique. Un édit du 3 octobre déclare que l'intention du gouvernement central est de mettre à exécution son arrangement avec les Anglais, et proclame que la bonne foi est nécessaire dans les relations avec l'étranger. Un édit publié le 12 novembre avertit les meneurs de l'agitation que si des désordres éclatent par l'effet de leurs pamphlets et de leurs discours, ils seront tenus pour personnellement responsables. Mais, malgré son attitude résolue, le gouvernement serait heureux de trouver un terrain de compromis ou d'ajourner si possible la question. Tout d'abord, il n'est pas contestable que les notables du Tchekiang ont un grief contre Pékin, puisqu'ils ont fondé une compagnie locale pour construire le chemin de fer, en vertu d'un édit du 23 septembre 1905, qui abrogeait la concession britannique pour le chemin de fer Sou-tcheou-Hang-tcheou-Ning-po, et transférait cette entreprise au bureau indigène de la province. D'autre part, des différends ont surgi dans le Grand Conseil. Il en résulte que Pékin est maintenant inondé de télégrammes, de mémoires et de pétitions, et que les fonctionnaires de la capitale sont soumis à la pression la plus grave et

même souvent à l'intimidation. Je puis, par exemple, citer le cas de Ouang-tah-sieh, ex-ministre en Angleterre et natif du Tche-kiang, qui a reçu en septembre du trône l'ordre de pacifier ses compatriotes provinciaux en leur expliquant que le projet de traité d'emprunt entre le gouvernement et la British and Chinese Corporation laisse entre les mains des Chinois la construction et le contrôle du chemin de fer. L'obéissance de ce fonctionnaire aux ordres qu'il avait reçus a eu pour lui comme résultat des menaces d'assassinat et de profanation des tombes de ses ancêtres. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les provinces ne sont pas unanimes, en ce qui concerne la politique à suivre relativement aux voies ferrées : par exemple, les autorités provinciales de la Mandchourie et du Houpé ont récemment préconisé des contrats passés par le gouvernement central et des emprunts étrangers pour la construction des chemins de fer impériaux dans les provinces. »

* * *

On annonçait à Lisbonne, à la fin d'octobre, que le gouvernement portugais avait décidé d'autoriser l'administration locale à construire un chemin de fer de Macao à Canton. Pour être compréhensible, cette nouvelle exigerait des développements. Il est, en effet, tout à fait invraisemblable que les Portugais puissent construire par eux-mêmes un chemin de fer en territoire chinois, sans même tenir compte de la difficulté qu'il y aurait à trouver le capital d'une pareille entreprise au Portugal. Il suffit de se rappeler combien la Chine est si opposée aux entreprises étrangères. Mais il est possible qu'il s'agisse de la construction d'un chemin de fer chinois qui, traversant le district de Heung Chan, aboutirait à Macao. En ce cas, même si les Portugais en construisaient une section, elle ne saurait être que très courte, étant donné que la limite du territoire portugais, sur « la tige du nénuphar », est à une très petite distance de la ville de Macao.

Le mouvement réformiste. — Les dépêches signalaient récemment un épisode d'un caractère tout chinois de la lutte plus ou moins ouverte actuellement engagée entre la cour et les éléments réformistes du pays. Une institutrice, nommée Tsieou King, ayant été décapitée pour ses idées réformistes, qui consistaient en partie à protester contre la déformation des pieds des femmes, toutes les jeunes filles et jeunes femmes de la ville ont recommencé à se bander les pieds dans la crainte d'être mises en prison sous l'inculpation d'esprit révolutionnaire.

Les Japonais en Mandchourie. — Les nouvelles que nous recevons de Mandchourie nous signalent que les Japonais poursuivent dans ce pays des entreprises qui sont difficilement compatibles avec la souveraineté chinoise, qu'ils étaient si désireux de rétablir dans les provinces mandchoues à l'époque où ils sollicitaient la Russie de vouloir bien les faire évacuer par ses troupes.

C'est une des raisons, mais non pas la seule, pour lesquelles la Chine commence, d'après toutes les informations reçues, à réagir très nettement contre la japonophilie qui avait gagné une grande partie des milieux chinois à la suite de la guerre russo-japonaise. Parmi les entreprises du gouvernement japonais en Mandchourie, il faut signaler le développement des postes japonaises au détriment de la poste impériale chinoise. Bien que la souveraineté de la Chine ait été restaurée en droit en Mandchourie, les chemins de fer de la Mandchourie méridionale refusent de porter les sacs postaux chinois, à moins qu'ils n'aient été envoyés par les bureaux de poste japonais, et ces derniers font payer la taxe internationale sur ce que l'on considère en Mandchourie comme ayant droit à la correspondance intérieure chinoise. Les lettres envoyées de Pékin en Europe par la Sibérie ne sont pas reçues par la poste chinoise, mais par la poste japonaise de Pékin, qui se charge également de leur délivrance dans le mouvement en sens contraire. Par esprit de représailles, le ministère chinois compétent a donné aux chemins de fer impériaux chinois l'ordre de ne pas porter les dépêches japonaises, à moins qu'elles ne soient envoyées par la poste chinoise, mais jusqu'à présent cet ordre, qui empêcherait évidemment le bureau japonais de Pékin de se charger du transport des lettres pour l'Europe, puisque le chemin de fer japonais ne commence qu'à Sinming-ting, n'a pas encore été exécuté.

En ce qui concerne les télégraphes, l'attitude des Japonais est la même. Ils ont établi des lignes reliant Inkéou à différentes villes de la Mandchourie, et les ont reliées avec Taïren (Dalny), qui est en communication par câble avec le Japon et le reste du monde. Les bureaux télégraphiques japonais de Mandchourie acceptent des télégrammes pour le monde entier et appliquent le tarif japonais. La Chine a protesté, mais sans résultat. Des négociations ont d'ailleurs été engagées à ce sujet entre le gouvernement de Pékin et celui de Tokyo. Au contraire, un accord est intervenu entre la Russie et la Chine, qui donne satisfaction à cette dernière en ce qui concerne le régime des télégraphes des chemins de fer de la Mandchourie du Nord.

JAPON

La question japonaise dans l'Amérique du Sud. — On peut se demander si une solution n'est pas sur le point d'intervenir dans les différends qui se sont élevés d'une manière identique entre le gouvernement de Tokyo et les gouvernements de Washington et d'Ottawa. Comme nous l'avons indiqué, la seule manière de mettre fin à ces différends ou tout au moins de les écarter pour l'instant et de les empêcher d'aboutir à des conflits incessants était de restreindre l'immigration

japonaise et asiatique en général sur les territoires des Etats-Unis et du Canada. C'était d'ailleurs la solution qui semblait avoir été adoptée en principe à l'époque où les autorités fédérales de Washington avaient exigé des autorités californiennes la réintégration des enfants japonais dans les écoles de San-Francisco; la contre-partie de cette injonction fédérale était pour la Californie la promesse qu'un arrangement entre le gouvernement de Washington et celui de Tokyo aboutirait à une restriction de l'immigration japonaise. Cette restriction devait, on se le rappelle, être réalisée par une limitation très stricte du nombre des passeports donnés par le Japon pour le territoire des Etats-Unis, et par le refus des autorités américaines d'admettre sur le territoire continental de l'Union des Japonais munis de passeports de leur gouvernement pour les Philippines ou les Hawaï.

Mais cette solution semblait être restée à l'état de projet. Il paraît certain aujourd'hui qu'elle va être admise entre les gouvernements intéressés. Le comte Hayashi, ministre des Affaires étrangères du Japon, s'est, en effet, laissé prendre récemment une interview dans laquelle il a déclaré qu'on l'avait décidé d'en finir avec la question de l'émigration. Le gouvernement japonais se proposait, d'après lui, de contrôler l'émigration aux Etats-Unis d'une manière qui serait avantageuse aux Japonais et en même temps conforme au désir des Américains. Quelques jours plus tard, M. O'Brien, ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo, disait : « Le gouvernement japonais examine l'opportunité de mettre fin à toute émigration aux Etats-Unis et au Canada pour le moment. » Il est probable que cette solution sera adoptée, malgré les cris d'indignation que son annonce inspire dès à présent aux journaux japonais d'opposition.

D'autre part, M. Rodolphe Lemieux, ministre canadien du Travail, envoyé, comme nous l'avons dit, à Tokyo pour négocier avec le gouvernement japonais une solution de la question de l'émigration, s'est déclaré très optimiste. On sait que la position du gouvernement canadien est particulièrement difficile, puisqu'il a adhéré, il y a deux ans, au traité de commerce et d'établissement anglo-japonais, reconnaissant aux sujets des deux parties le droit de résider librement dans tous les territoires de l'autre. Le traité réservait aux colonies britanniques autonomes la faculté d'adhérer ou non à ce traité, et le Canada avait fini par se décider pour l'affirmative, afin d'obtenir des conditions commerciales plus favorables. A l'heure actuelle, il voudrait conserver ces avantages commerciaux tout en revenant à un régime de restriction de l'immigration japonaise. On peut penser que le Canada a des chances d'y arriver.

Il semble, en effet, que le gouvernement de Tokyo, embarrassé par ses difficultés à la fois avec les Etats-Unis et avec le Canada, qui ne peut manquer d'entraîner plus ou moins dans son action l'Angleterre elle-même, préfère accepter une restriction du droit de séjour de ses ressortissants dans l'Amérique du Nord que de se brouiller à

l'heure actuelle avec ce que l'on appelle le monde anglo-saxon. Il est évident qu'une telle brouille aurait pour lui, au point où en est son développement dans les régions d'Asie qui sont naturellement son champ d'action, des conséquences et lui ferait courir des dangers absolument disproportionnés avec les avantages qu'il pourrait espérer tirer plus tard du développement de l'émigration japonaise dans des pays où la population blanche est devenue trop nombreuse pour qu'il lui soit possible de penser y établir de véritables colonies. La solution qui paraît s'annoncer n'écarte assurément pas d'une manière définitive la très grave question de l'admission des Asiatiques dans les pays colonisés par les hommes de race blanche, mais, du moins, elle doit faire dormir cette question en attendant des circonstances nouvelles, et elle donnera raison à ceux qui, comme nous, n'ont pas cru que le Japon se lancerait dans l'aventure formidable d'une guerre avec les Etats-Unis, encore moins au moment où la position prise dans le même problème par la plus grande colonie autonome de l'Angleterre serait certainement fatale à l'alliance anglo-japonaise.

Le développement naval. — Le *Moniteur de la Flotte* donnait récemment les renseignements suivants sur les statistiques actuelles de la marine japonaise et le programme de développement qui a été adopté par le gouvernement de Tokyo :

Une somme de 201 millions de francs doit être dépensée en 7 ans pour remplacer les bâtiments vieillissants. D'après les déclarations du ministre de la Marine, cette somme serait consacrée à la construction de 2 cuirassés, 1 croiseur cuirassé, 2 croiseurs de 2^e classe, 5 contre-torpilleurs et 2 sous-marins. D'après des renseignements fournis par la presse japonaise, ce programme serait élargi, et on construirait 3 croiseurs de 2^e classe au lieu de 2, 10 contre-torpilleurs au lieu de 5, et, de plus, 6 torpilleurs.

Les deux cuirassés devraient être en chantier entre septembre et le commencement de l'année prochaine à Yokosaka ou Kuré, mais la presse anglaise affirme que la construction du second sera donnée à l'industrie. Parmi les contre-torpilleurs, il y en a trois en construction à Maizuru; ils seront construits d'après les plans des 29 destroyers commencés pendant la guerre; ils doivent avoir 386 tonnes de déplacement et une vitesse de 29 nœuds. Les autres auront un déplacement plus grand. Les deux sous-marins seront construits par Vickers Sons and Maxim et seront pareils aux sous-marins anglais type C.

— Personnel de la marine japonaise au 31 décembre 1906 :

Officiers de vaisseau.....	1.714
Officiers mécaniciens.....	489
Médecins.....	281
Commissaires.....	276
Ingénieurs des constructions navales.....	64
Officiers des arsenaux.....	28
Officiers hydrographes.....	12
Pharmaciens.....	19
Total.....	2.884

Aspirants.....	559
Aspirants mécaniciens.....	162
Aspirants médecins.....	30
Aspirants commissaires.....	42
Total.....	793

Il faut y joindre :

Adjudants principaux et sous-officiers du personnel maritime, 3.758; du personnel mécanicien, 2.466; équipages, 30.143, dont 9.562 pour la machine. Le total est de 40.044.

Comme officiers généraux supérieurs, il y avait le 31 mars 1907 : 1 grand amiral, 4 amiraux, 20 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 81 capitaines de vaisseau, 150 capitaines de frégate, 177 capitaines de corvette.

La marine marchande. — Nous avons signalé à plusieurs reprises le développement formidable de la marine marchande japonaise encouragée de toutes manières par le gouvernement. Il ne faudrait cependant pas considérer ce développement comme une entreprise artificielle qui peut donner des résultats politiques, mais non pas commerciaux. Récemment, en effet, la Nippon Yusen Kaisha a publié son rapport annuel d'où il résulte que l'exercice du semestre clos le 31 mars 1907 a laissé un bénéfice de 2.054.726 yen. Le conseil a donc distribué un dividende au taux de 10 0/0 avec 2 0/0 de dividende spécial, ce qui a fait 12 0/0 pour l'année 1906-1907.

Les Japonais à Formose. — Il s'est passé à Formose un petit fait qui n'a peut-être pas une très grande importance, mais qui n'indique pas que les relations entre Japonais et Formosans, ni même entre officiers japonais et soldats chinois de Formose formés par eux soient très sûres. Une compagnie de troupes chinoises, encadrée de Japonais et levée à Formose, s'est révoltée dans le Sud de cette île et a massacré 63 Japonais, marchands ou agents de police. Un détachement d'infanterie japonaise envoyé de Tai-peh a mis en fuite les mutins qui se sont réfugiés dans la région sauvage de l'île. Il ne semble pas que jusqu'à présent des troupes chinoises payées et encadrées par les étrangers se soient livrées à une mutinerie de cette nature qui n'est sans doute pas pour mettre sous un jour très favorable l'administration japonaise à Formose.

Les Japonais en Corée. — On a récemment publié la statistique des morts causées par l'insurrection coréenne qui a suivi l'abdication imposée par le Japon à l'empereur de Corée. Les Coréens ont perdu environ 800 tués et plusieurs milliers de blessés. Les deux régiments japonais occupés à la répression de cette révolte ont eu 15 tués et 40 blessés. Mais, d'autre part, les relations sont telles entre Coréens et Japonais dans l'intérieur, que, du 19 juillet au 15 octobre, 236 policiers et agents de postes japonais et 44 particuliers ont été tués par les Coréens. Il semble, d'ailleurs, que les troubles violents soient finis en Corée. Le prince impérial du Japon est venu faire

une visite à la cour coréenne et sa réception a donné lieu à des fêtes qui n'ont été troublées par aucun incident. Il est certain qu'un très grand nombre de Coréens se résignent à un régime qui, en maintenant la dynastie de leur pays sur le trône, a évité de changer trop brusquement l'apparence des choses. C'est certainement ce qui a décidé le marquis Ito à déconseiller au gouvernement de Tokyo de procéder à l'annexion lorsque l'empereur, qui a abdicqué depuis, en a donné le prétexte en envoyant des représentants à la Conférence de La Haye.

Il est à remarquer que des membres de la colonie étrangère ont pris fait et cause pour les Coréens, en présence de la situation qui est faite à ces derniers. C'est ainsi que récemment M. E.-T. Bethel, sujet britannique, directeur du *Corea Daily News* et du journal coréen *Daihan Shimpo*, a été, sur la demande des autorités japonaises, convoqué devant la cour britannique sous l'inculpation d'exciter, dans son journal, les indigènes à la révolte. Le consul a averti M. Bethel que la continuation de cette campagne pourrait avoir comme résultat sa déportation de Corée.

ASIE RUSSE

La ligne de l'Oussouri. — On a appris récemment que la ligne de l'Oussouri venait d'être rattachée à la direction du chemin de fer de l'Est-Chinois; on sait que le chemin de fer de Mandchourie, dans sa partie russe, porte ce nom. Cette ligne fut achevée avant que le Transsibérien ne fût terminé; elle fut livrée à l'exploitation en novembre 1897.

Elle part de Vladivostok et se dirige vers le golfe de l'Amour, dont elle suit le bord, pour atteindre ensuite le golfe Ouglovy. Après avoir contourné celui-ci, elle entre dans le bassin de Souifoune, dont elle suit la rive gauche en se dirigeant vers le Nord. Au 109^e kilomètre, elle atteint Nikolski, d'où se détache l'embranchement de l'Est-Chinois. Elle suit ensuite la ligne de partage des eaux du Souifoune et du Lefou et passe les hauteurs au moyen de quelques courbes; elle contourne le lac Khanka et les marais qui le prolongent, et continuant tantôt sur les contreforts de la chaîne qui borde la vallée, tantôt par les parties basses et marécageuses, elle atteint l'Oussouri qui coule à sa gauche à 40 kilomètres environ. Elle aboutit à Khabarovsk (769), d'où un embranchement de 16 kilomètres va gagner un autre point de l'Amour. Sur presque tout son parcours, elle traverse une forêt épaisse qui présente en maint endroit le caractère d'une véritable forêt vierge.

Les conditions techniques dans lesquelles fut construite la ligne sont analogues à celles du Transsibérien; les pentes limites en sont un peu moins prononcées. En raison du climat, la construction fut pénible. L'abondance des pluies estivales augmenta considérablement la période de

travail et causa des dégâts directs à la ligne en noyant ou détériorant certains travaux. Les ouvriers manquaient, et l'on utilisa des soldats, des forçats, des relégués amenés de Sakhaline. Les forçats exécutèrent leur travail sous la direction d'un inspecteur des prisons. Le nombre des condamnés occupés sur la ligne s'éleva parfois à 4.500 hommes.

Le plus grand nombre des travailleurs fut compris par les coulis chinois, qui chaque année viennent par mer des provinces du Nord de la Chine. Ils doivent apprendre à se servir de la pelle et de la brouette. Quelques Coréens furent, eux aussi, engagés comme travailleurs.

Puisque la ligne de l'Oussouri est aujourd'hui officiellement réunie à celle de Mandchourie, donnons quelques renseignements sur cette dernière, d'après les publications de M. Koulomzine, qui fut si longtemps à la tête du Comité du Transsibérien.

Le chemin de fer de l'Est-Chinois ou Transmandchourien part de Nikolski, à 110 kilomètres de Vladivostok. L'administration de la ligne de l'Oussouri en fit jadis commencer les études et ce fut en janvier 1898 que le Comité du Transsibérien lui accorda les crédits nécessaires.

Projet de ports arctiques. — Une commission fluviale nommée par le ministre du Commerce a présenté un rapport favorable à l'octroi d'une concession à la Compagnie des chemins de fer de l'Oural aux régions polaires pour la construction d'un port sur l'Océan Arctique et d'un autre port sur l'Ob.

La navigation en Extrême Sibérie. — Le Kamtchatka et la presque île des Tchouktchis viennent d'être reliés avec Vladivostok. A la fin de l'été dernier, deux paquebots, le *Dnieper* et l'*Énisséi*, sont partis de Vladivostok pour visiter les ports de la mer d'Okhotsk, l'embouchure de l'Anadyr, la baie de la Providence, celle de Saint-Laurent et le cap Deniev. Un billet en première jusqu'au cap coûtait 89 roubles 55. C'était la première fois que les touristes et les savants pouvaient faire aussi facilement un voyage dans ces parages si reculés.

Explorations des rivières navigables en Sibérie. — Le ministre des Voies et Communications, ayant l'intention d'organiser pour l'an prochain des explorations systématiques des rivières navigables en Sibérie, demande à cet effet un crédit supplémentaire de 300.000 roubles sur le budget de 1908. Le ministre désire tracer par des travaux artificiels une route pour faciliter le transport en transit des marchandises traversant la Sibérie.

Le service médical pour les émigrants. — La question de la santé des émigrants préoccupe encore les autorités russes. Il y a, à ce sujet, bien

des progrès de réalisés. La surveillance médicale des émigrants qui partent pour la Sibérie commence à s'exercer dès la Russie d'Europe, sous la forme de visites passées au moment où le flot des émigrants arrive à Riajsk, à Syzrane et dans certaines stations de la Russie orientale. La visite est effectuée par des médecins qui dépendent de l'administration de l'émigration. En outre, tous les trains d'émigrants contiennent un wagon sanitaire destiné à exiler les cas de maladies contagieuses.

Toutefois, c'est en Sibérie, le long de la ligne du Transsibérien, que la surveillance se trouve le mieux organisée. C'est en 1893 que, grâce à des crédits assignés par un Comité spécial présidé par Nicolas II, alors prince héritier, qu'on a commencé l'installation sur certains points situés dans les gouvernements de Tomsk et de Tobolsk. Le succès de ces centres médicaux incita le Comité à en augmenter le nombre. A cet effet, une somme de 2.949.632 roubles fut assignée en 1894 sur les fonds des entreprises auxiliaires du chemin de fer pour installer et entretenir d'abord 36 centres ou *points* desservis par des docteurs médecins et 20 par des officiers de santé, le long de la ligne où se portait principalement le courant d'émigration, puis 15 *points* avec des docteurs et 10 avec des officiers de santé en dehors du chemin de fer, sur les rivières et sur les routes qui rattachent la voie ferrée à des régions relativement éloignées, destinées à la colonisation. Chacun de ces points comprend des salles pour les maladies, des pharmacies, un personnel médical, des lits. Les émigrants trouvent, en outre, des provisions à prix coûtant. Les enfants en reçoivent gratuitement. Tous les émigrants passent sur le *point* d'émigration de Tcheliabinsk, qui est le plus important de tous. Les *points* de Pietoukhow, Petropavlovsk et d'Omsk sont réservés aux émigrants qui se rendent dans la province d'Akmolinsk; ceux de Kaïnsk, Kargate, Tatarski, pour une partie de la province de Tomsk. Dans le bassin de l'Amour, il y a des points à Sretensk, Blagovestchensk, Tcherniaev, etc.

On sait qu'outre les soins médicaux, les émigrants peuvent recevoir des subsides en argent, qui ne dépassent jamais 50 roubles par famille. Les fonds sont donnés lorsque les émigrants quittent le chemin de fer pour aller s'installer sur les terres qui sont mises à leur disposition.

Le naphte. — On trouve dans le projet de budget russe d'intéressants détails sur les revenus que le gouvernement tire de l'industrie du naphte. Ce revenu est presque exclusivement fourni par les droits d'accise sur les produits du naphte. Les autres éléments des recettes — droits de garde perçus sur les marchandises confiées par les assujettis à la surveillance des agents du fisc et amendes pour infractions — ne donnent qu'un produit insignifiant.

On compare ci-après les recettes de 1902-1906 en vue du projet de 1907 :

Droits sur les produits du naphte.

1902.....	29.649.000 roubles.
1903.....	31.967.000 —
1904.....	34.785.600 —
1905.....	29.948.000 —
1906.....	29.849.000 —
1907.....	34.953.000 —

La crise générale dont a souffert l'industrie du naphte à la suite des désordres de Bakou en 1905 a fait monter le prix des huiles d'éclairage et provoqué ainsi une certaine décroissance de la consommation de ces produits. Les recettes du fisc ont subi une diminution correspondante. En outre, les industriels dont les exploitations avaient été dévastées ont obtenu en 1905 et 1906 des délais de paiement jusqu'à l'année suivante, en sorte qu'une partie des droits dus pour 1905 a été encaissée en 1906, et qu'une partie des droits acquis l'année dernière ne sera exigible qu'en 1907. D'autre part, un décret rendu au Conseil de l'Empire, le 13 avril 1905, et applicable à dater du 1^{er} avril 1906, a porté de 50 à 60 kopecks par poud (de 8 francs à 9 fr. 60 par quintal métrique) le droit sur les huiles lourdes d'éclairage et a institué ce même droit de 60 kopecks sur tous les produits du naphte obtenus par la distillation ou par tout autre procédé qui, jusqu'alors, en étaient exempts. Avant le 1^{er} avril 1906, les huiles minérales d'éclairage étaient seules passibles de droits (50 ou 60 centimes par poud). Depuis cette date, tous les produits du naphte acquittent un droit uniforme de 60 kopecks ; le naphte brut et les résidus sont exempts.

Le rendement des droits sur le naphte est porté au budget de 1907 pour le chiffre des recouvrements effectués en 1905 (29,9 millions de roubles), plus 2,8 millions attendus du remaniement susmentionné de la taxation, plus 2,2 millions, montant approximatif des droits dus pour 1905 et 1906, qui devront être acquittés en 1907. Les prévisions de 1907 s'établissent ainsi à un total de 34,9 millions de roubles.

Les Kirghizes de l'Oural. — On sait que tous les Kirghizes de la grande steppe d'Asie sont des nomades. Ils passent l'hiver dans des huttes creusées moitié dans la terre et dont les murs et le toit sont faits d'un mélange de terre, d'herbes et de crottes de chameau desséchées.

Il paraîtrait que certains Kirghizes changent peu à peu de genre de vie ; ce sont ceux qui vivent non loin de l'Oural. Nous rappelons que les Kirghizes occupent, très parsemés, un immense espace allant de l'Irtyche aux monts Ala-Taou et à la mer Caspienne, région qui comprend une partie du bassin de l'Yrtiche et de ses affluents de gauche, les bassins de la mer d'Aral et du lac Balkhach, la partie orientale de ceux de la Caspienne et du fleuve Oural et même certaines vallées du Turkestan chinois.

On comprend que, dans ces conditions, les habitudes peuvent changer dans telle ou telle partie de la steppe, sans que ce changement s'étende aux autres Kirghizes.

Les Kirghizes de l'Oural, si l'on en croit les journaux russes, changeraient peu à peu depuis quelques années. Ils feraient comme les Baskhirs, leurs voisins. Ils sont encore nomades, mais peu à peu ils prendraient goût à la vie sédentaire.

Ce changement si important se révèle dans bien des détails. Ils n'ont plus d'horribles huttes comme autrefois, mais souvent des maisonnettes avec des poêles russes. Le plancher est recouvert de feutre, les murs ornés de tapis. Ils ont parfois des chaises et des tables, des verres, souvent une boîte à musique et parfois un poêle à pétrole.

Depuis qu'ils ont un domicile plus confortable, d'autres goûts leur sont venus : ils s'occupent un peu de jardinage et de labourage, et l'exemple des colons qui colonisent à leurs côtés les a séduits.

Que faut-il en conclure ? Il ne faut pas dire, comme le prétendent certains journaux russes, que les Kirghizes sont peu à peu gagnés à la civilisation. La vérité est qu'ils sont nomades par goût et par atavisme. S'ils deviennent sédentaires, c'est le plus souvent contraints et forcés, lorsque les colons venus de Russie s'établissent trop nombreux autour d'eux. La vie nomade devient alors impossible : chaque champ cultivé est un obstacle. Les grands troupeaux d'autrefois ne peuvent plus vivre et les Kirghizes sont alors bien forcés de transformer leur vie.

PERSE

La Perse et l'accord anglo-russe. — Nous avons dit, dans notre dernier Bulletin, que l'accueil fait par la Perse à l'accord anglo-russe a été des moins chaleureux, et que les Persans ont considéré cet accord comme une préparation au partage de leur pays en sphères d'influence. On a des renseignements plus précis aujourd'hui sur la réponse qui a été faite à l'Angleterre et à la Russie à la suite de la communication de leur accord au gouvernement de Téhéran. La Perse déclare d'abord que cet accord ne regarde que les deux puissances qui l'ont signé et qu'elle réserve son indépendance d'action. Elle ajoute qu'elle continuera à maintenir la porte ouverte et elle affirme sa certitude de pouvoir payer sa dette extérieure.

Les organes de l'opinion ont naturellement été beaucoup moins réservés que le gouvernement. Les journaux ont déclaré nettement que l'accord anglo-russe était une atteinte à l'indépendance de la Perse. Certains journalistes y ont même vu la préparation à une intervention étrangère et surtout russe, pour rétablir l'ordre à l'intérieur, et ils ont cru bon de déclarer que les Persans devaient mourir baignés dans leur sang plutôt que de vivre ainsi, sous une domination anglaise ou russe, qui aboutirait au remplacement du Coran par le Pentateuque et par l'Évangile. On voit que certains novellistes persans n'ont pas une idée très nette de ce que peut être la politique religieuse d'un Etat européen contemporain.

La situation intérieure. — Il semble que les désordres aient un peu diminué en Perse : par exemple, les attaques des Turcomans de l'Atrek dans la région d'Astrabad ont cessé, de même que les troubles assez graves qui s'étaient produits au mois d'octobre à Chiraz et à Kirmanchah. D'autre part, les relations du Schah avec le Parlement se sont améliorées. Le budget a été voté au commencement de novembre, et en même temps que lui la liste civile qui a été fixée à 2.500.000 francs. Le 12 novembre, le Schah a fait une visite solennelle au Parlement et a de nouveau juré fidélité à la Constitution. Le Medjliss a d'ailleurs répondu par une déclaration de loyauté au souverain. Il faut noter que c'est le quatrième serment de fidélité à la Constitution que prête le Schah, et qu'on ne peut manquer d'être frappé par l'abondance des manifestations de cette nature que la défiance plus ou moins justifiée de ses sujets demande à Mohammed Ali. L'an dernier, le Schah avait contre-signé, comme prince héritier, la Constitution octroyée par son père en août 1906. Au mois de janvier dernier, lors de son accession au trône, il renouvela son serment. Il fit de même encore en février, pour calmer le mécontentement soulevé par ce fait que le Parlement avait été complètement ignoré et laissé de côté pendant les fêtes du couronnement.

Des relations entre le Schah et le Medjliss semblent donc devoir s'améliorer pendant quelque temps, mais cela ne veut pas dire que la situation intérieure et parlementaire de la Perse soit très brillante. C'est ainsi que le budget n'est en équilibre que sur le papier, et que tout récemment on a dû constater au Parlement que l'on avait contracté un emprunt de 320.000 tomans (4.375.000 fr.) pour payer les arrérages dus à la fin de l'an dernier aux fonctionnaires et soldats, mais qu'il faudrait plus du double pour les payer entièrement. Ceci donne une idée de l'état des finances de la Perse. Il convient d'ailleurs de noter en passant que si le Medjliss reste toujours aussi opposé aux emprunts extérieurs qu'il l'était lorsqu'il refusa le prêt combiné de l'Angleterre et de la Russie, il est resté incapable de constituer la Banque d'Etat persane, malgré les emprunts forcés qui ont été faits auprès de certains princes.

Quant au Parlement lui-même, sa grande faiblesse provient de ce qu'il est incapable, comme presque toutes les assemblées sans traditions, de distinguer les domaines du pouvoir exécutif et du législatif. Il ne se borne pas à donner des indications au gouvernement et à contrôler les actes de ce dernier, mais veut tout faire par lui-même. C'est ainsi qu'il a longuement discuté pour savoir si le commissaire persan chargé de se rendre sur la frontière pour régler le différend avec la Turquie, pourrait, bien qu'il soit fonctionnaire civil, se faire accompagner d'une escorte. Comme le commissaire refusa de partir sans cette escorte, on le menaça de le destituer, et comme devant ce refus il parlait de donner sa démission, le Medjliss envisagea avec une certaine candeur la possibilité de lui infliger un châtement pour se

dérober à ses devoirs. Le Medjliss s'occupe de même de tous les détails de la répression des mouvements insurrectionnels qui ont éclaté çà et là. Au lieu de faire sur la presse une loi qui devient de plus en plus nécessaire, en présence de l'éclosion de feuilles révolutionnaires qui répandent les pires calomnies et les idées les plus absurdes et les plus violentes dans le public, le Parlement se fait lire des articles de journaux et prétend exercer lui-même la censure. Il en est d'ailleurs résulté des séances extrêmement tumultueuses. Tout récemment, comme on lisait des extraits du *Habl el Metin*, qui recommandait l'introduction d'une loi séculière en Perse et la relégation de la loi religieuse aux cas purement religieux ou au règlement des cérémonies, les mollahs, qui ont contribué si fortement à déterminer le mouvement réformiste en Perse, et en particulier la grève du bazar et la demande d'asile d'une grande partie de la population de Téhéran à la légation britannique, ont poussé des cris d'indignation. Il est d'ailleurs à noter que ce clergé, que l'on commence à appeler l'élément clérical, manifeste dès à présent une certaine tendance à résister à des éléments avec lesquels il s'était allié contre le Schah pour provoquer la création du Parlement. Il n'est pas certain que nombre de mollahs ne commencent pas à craindre le développement d'une institution qu'ils avaient été les premiers à réclamer, et il y a là à noter, à côté de tant d'autres problèmes que posent l'extrême jeunesse et l'inexpérience du parlementarisme persan, une question qui pourrait devenir intéressante et peut-être contribuer à aggraver l'état si confus des affaires intérieures de la Perse.

ASIE ANGLAISE

L'agitation dans l'Inde. — L'agitation nationaliste dans l'Inde semble subir un temps d'arrêt. Elle s'était déclarée dans des milieux et une population qui n'ont jamais montré une très grande force de résistance, et il est vraisemblable que les mesures résolues, bien qu'aussi modérées que possible, prises par le gouvernement, ont eu pour effet de calmer les plus exaltés. Peut-être un assez grand nombre d'Hindous s'étaient-ils imaginé que les autorités britanniques n'oseraient pas sévir. Ils ont été détrompés, et d'autre part les éléments modérés semblent avoir été exaspérés par la brutalité des « extrémistes » qui ont compromis la cause aux yeux d'un très grand nombre de leurs compatriotes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement britannique a cru pouvoir faire acte de clémence. C'est ainsi que les agitateurs Pundjabis Lajpat Rai et Ajit Singh, arrêtés pour avoir essayé de provoquer une mutinerie dans les troupes indigènes et qui étaient tous deux emprisonnés au fort de Mandalay, en Birmanie, ont été remis en liberté. D'autre part, on a renoncé aux poursuites contre M. Banerjee, avocat de Calcutta, qui, inculpé de

sédition et d'excitation à la révolte, a fait des excuses au gouvernement et déclaré qu'il n'avait pas cru se livrer à des actes séditeux. Il est vrai que, d'autre part, les cours indiennes ont refusé l'appel de M. Bepin Chandra Pal, dont la condamnation à six mois de prison a été maintenue, et qu'un jeune indigène, directeur et imprimeur d'un journal de Bombay, vient d'être condamné à deux ans de prison et à 300 roupies d'amende pour articles séditeux.

Comme nous le disions, non seulement la résolution du gouvernement, mais encore les excès des extrémistes ont sans doute contribué à l'apaisement qui semble se manifester à l'heure actuelle. Dans le dernier Congrès national qui se réunissait à Nagpour, les extrémistes sont tombés sur les modérés dans les assemblées préparatoires, les ont criblés de pierres et même de coups de bâton. Le Congrès a dû être remis, et on a décidé de le réunir à Sourat, dans la province de Bombay, où les modérés estiment exercer une influence suffisante pour éviter toute espèce de désordres. Il semble probable que, pendant quelque temps tout au moins, le calme va régner de nouveau dans l'Inde anglaise.

Une grève de chemins de fer. — Les employés tant européens qu'indigènes de l'*East Indian Railway* se sont mis en grève, et il en est résulté un arrêt complet des transports sur les lignes qui relient Calcutta au Nord-Ouest de l'Inde. Les voyageurs se trouvent bloqués par milliers à certaines stations. A Calcutta, le charbon manque, si bien que certaines filatures de jute ont dû cesser le travail, et enfin on éprouve les plus grandes difficultés à transporter des vivres dans certaines provinces qui sont menacées de famine.

Cette grève ne semble avoir aucune relation avec l'agitation politique qui vient de se produire : comme nous le disions, elle réunit les employés européens aux indigènes, et, d'après les appréciations de la presse anglaise, il est assez vraisemblable que les revendications des grévistes sont en assez grande partie justifiées. L'*East Indian Railway* a un trafic qui a augmenté dans des proportions très considérables. Il y a dix ans, les lignes de cette Compagnie transportaient 18 millions de voyageurs et 7 millions $\frac{3}{4}$ de tonnes par an. L'année dernière, ces chiffres s'étaient élevés à 28 millions de voyageurs et 12 millions $\frac{1}{2}$ de tonnes de marchandises. D'un autre côté, sur aucune ligne de l'Inde, et peut-être du monde entier, le pourcentage des dépenses d'exploitation, par rapport aux recettes brutes, est aussi faible (38 0/0). Il semble résulter de ces chiffres que, sans doute, le travail demandé aux employés s'est accru dans de fortes proportions dans ces dernières années, que les anciennes méthodes un peu indolentes des chemins de fer indiens ont été abandonnées sur les lignes de l'*East Indian Railway*, et qu'une compensation pécuniaire adéquate n'a peut-être pas été donnée au personnel pour l'excédent de travail que le trafic plus intensif des lignes lui impose.

L'Afghanistan et le traité anglo-russe. — Nous avons dit quel accueil froid et un peu défiant le Parlement persan avait fait au récent traité anglo-russe. Ce dernier a été communiqué à l'émir d'Afghanistan, qui se trouve dans l'ancienne ville de Balk, au nord de ses Etats, et près de l'Oxus. L'émir a donné l'ordre de réunir un durbar et de demander aux chefs des différentes tribus afghanes de donner leur opinion sur l'accord qui vient d'être conclu entre la Grande-Bretagne et la Russie. Il arrêtera, après sa rentrée à Kaboul, les termes de la réponse qu'il doit faire à la communication du gouvernement britannique.

AUSTRALASIE

Un contrat postal. — Le 15 novembre, le gouvernement de la Confédération australienne a signé avec l'Orient Company un contrat postal pour le transport des courriers entre l'Angleterre et l'Australie, et qui doit entrer en vigueur le 1^{er} février 1910. En attendant, le contrat actuel doit être prolongé de deux années. M. Deakin a résumé ainsi au Parlement de la Confédération les conditions principales du nouveau contrat postal. Brisbane devra être desservi par une ligne dont la tête en Europe serait un port du Royaume-Uni. Le temps du voyage de Brindisi à Adélaïde sera réduit de 696 à 638 heures. La Compagnie s'engage à construire cinq vapeurs de 11.000 tonnes chacun, et dont la vitesse ne sera pas inférieure à 17 nœuds. Un sixième vapeur devra être mis en service dans les dix-huit mois et un septième dans les six années qui suivront l'entrée en vigueur du contrat. Quatre navires toucheront à Hobart, dans la Tasmanie, entre février et mai.

Les vapeurs devront être munis d'appareils de télégraphie sans fil aussitôt que des stations auront été établies sur les côtes australiennes. Le beurre devra être transporté à 0 fr. 06 $\frac{1}{2}$ la livre et les fruits à 60 shillings la tonne. Les navires battent pavillon australien. La subvention sera de 4.250.000 francs.

PHILIPPINES

Situation économique des îles Philippines en 1905. — Le dernier rapport consulaire communiqué par le ministère du Commerce relativement à la situation économique, industrielle et commerciale des îles Philippines en 1905 est fort intéressant, bien que portant sur des chiffres un peu anciens déjà. On voudrait, en effet, ne pas être obligé d'attendre vingt et un mois avant d'avoir des renseignements précis sur une année écoulée; mais il paraît que ce désir est parfaitement irréalisable. Quoi qu'il en soit, le travail de M. L. de Sieyès de Veynes, élève vice-consul à

Manille, est très consciencieux, très complet, très judicieux dans ses conclusions, et par conséquent d'une lecture très avantageuse. Nous y relevons les indications générales suivantes :

En fait, et malgré tous les essais d'argumentation contraire, les Philippines se débattent dans une crise économique, agricole et commerciale des plus terribles. La hausse rapide des importations en 1902 et 1903 pouvait faire croire à un état prospère, car, à certains égards, l'importation est en raison du pouvoir d'achat d'un pays, mais cette hausse n'était que factice. Après la conquête américaine, une brusque poussée d'affaires s'était produite, tout le monde voyait l'avenir sous de riantes couleurs ; de plus, la présence de 60.000 hommes de troupes, largement payés et dépensant non moins largement leur argent sur la place, amena les commerçants à faire des achats importants. Il y eut accumulation de marchandises. Puis brusquement les effectifs furent réduits à 14.000 hommes ; et les typhons, la peste bovine désolant les campagnes, vinrent appauvrir l'indigène et le colon ; aussi les marchandises restèrent-elles pour compte. Hausse factice encore, si l'on considère que le principal produit d'importation était le riz : 8 millions 1/2 de dollars en 1902, 12 millions 1/2 de dollars en 1903, achats nécessaires vu les mauvaises récoltes locales.

Le critérium de la prospérité et du bien-être des Philippines réside dans sa situation agricole : or, les îles, au cours de ces dernières années, ont vu leurs productions décroître dans des proportions considérables. L'année 1905 a cependant été, au point de vue général, un peu moins néfaste que les précédentes. Grâce à l'activité de la « constabulary », corps de police enrégimenté, et des « scouts », troupes indigènes commandées par des officiers américains, la rébellion et le brigandage ont été presque complètement étouffés dans les diverses provinces, et grâce aux énergiques efforts des vétérinaires et des bureaux de l'agriculture, la peste bovine s'est vue à peu près enrayée. Les plus confiants ont donc repris peu à peu le travail ; mais tant que les buffles seront cotés aux prix de 60 à 70 dollars or, c'est-à-dire 301 à 350 francs, le pays ne retrouvera pas son ancienne prospérité ; les cultivateurs indigènes, pour la majorité, ne peuvent supporter de tels débours ; 15 ou 20 dollars or, tel est le prix auquel doivent redescendre ces animaux pour que leur achat soit avantageux pour leur propriétaire.

Le gouvernement insulaire se préoccupe vivement de cet état de choses et fait tous ses efforts pour y remédier. Actuellement, des maisons de commerce importent des buffles de Chine et d'Indo-Chine ; mais leur prix de revient, élevé, en rend l'écoulement difficile. Le naturel, paresseux, insouciant du lendemain, sans besoins, déplore probablement la perte de ses animaux, mais ne cherche à y remédier en rien. Beaucoup, attirés par l'appât des salaires élevés, quittent les champs pour les villes ; d'autres fréquentent les écoles et ensuite, sachant un peu d'anglais, considèrent comme indigne d'eux de se livrer de nouveau au travail agricole.

Du temps de la domination espagnole, le Malais sentait son maître ; le travailleur comme l'employé se contentaient d'un faible salaire, suffisant en somme pour subvenir à leur subsistance. Mais depuis la domination américaine, des velléités d'indépendance sont venues à ces mêmes individus, le prix de la main-d'œuvre a augmenté de 200 à 300 0/0 ; les colons, quand ils sont parvenus à grouper quelques ouvriers, ne peuvent parvenir à les garder, malgré les contrats et, généralement même, les paiements anticipés.

A ces causes néfastes pour la culture viennent encore s'ajouter les accidents climatériques auxquels sont soumis tous les pays tropicaux : typhons, inondations, sécheresse, etc., autant d'éléments qui nécessitent de grosses réserves pour pouvoir parer à l'imprévu. Or, par suite des épreuves par lesquelles viennent de passer ces contrées, l'argent fait complètement défaut aux Philippines où, du reste, à proprement parler, il n'y a, pour ainsi dire, jamais eu de capitaux liquides ; d'une façon générale, il n'y existe que des rentes plus ou moins élevées, suivant que les récoltes ont été plus ou moins bonnes.

Une des meilleures preuves de cette absence de numéraire est le refus qu'opposent actuellement les banques à toute demande de crédit ou d'avances de fonds émanant même des maisons les plus anciennes et les plus connues sur la place, et quiconque a vécu en Extrême-Orient et connaît les facilités généralement accordées par les grandes banques locales, comme la *Hong-Kong and Shanghai Banking corporation*, la *Chartered Bank*, etc., aux industriels et commerçants notoirement connus, verra là un symptôme frappant de l'état de désorganisation dans lequel ce pays se trouve plongé. Il convient également d'ajouter que l'un des principaux motifs pour lequel les banques se refusent à faire des avances ou à consentir des crédits à longue haleine, est l'absence de toute loi sur les faillites. Celle existant sous la domination espagnole fut abolie d'un trait de plume, en 1899, par le général Otis, gouverneur militaire. Impossible également à qui que ce soit de trouver de l'argent sur hypothèque même portant intérêt de 40 à 24 0/0 et quelquefois plus par an, et ce, malgré les meilleures garanties offertes : maisons de rapport ou terrains. Les doléances des industriels et commerçants sont unanimes ; seules les maisons solidement assises peuvent espérer laisser passer ces temps inclements et attendre des jours meilleurs ; pour les autres, c'est la misère et peut-être la ruine. Les taxes, les impôts, les droits divers frappant très lourdement les terrains (1), les immeubles, les propriétés agricoles, etc., ne sont pas non plus une des moindres causes de cet état de marasme.

* * *

Une des raisons de la méfiance des capitaux étrangers est l'incertitude où tout le monde se

(1) Le Gouvernement insulaire, pour soulager les populations, a suspendu pour l'année 1906 la perception du « land tax » dans les provinces.

trouve, Américains comme Européens, au sujet de l'avenir réservé à ces îles par les Etats-Unis. Une des autres raisons pour lesquelles le capital industriel ou commercial ne se hasarde pas est l'ignorance du régime douanier auquel ces îles seront soumises lors de la dénonciation du traité de Paris, c'est-à-dire en avril 1909. Il est probable alors que le Gouvernement fédéral, n'ayant plus à compter avec les avantages consentis à l'Espagne, établira le libre échange entre la métropole et les Philippines, mais, protectionniste, laissera subsister, pour les produits de provenance étrangère, les droits actuellement en vigueur, à supposer même qu'il ne les augmente pas, fermant ainsi complètement au commerce européen la porte du marché.

A l'heure actuelle, d'après le rapport même du Chef du bureau des Affaires insulaires au Secrétaire de la Guerre, trois choses manquent surtout aux Philippines : 1° un marché ; 2° la facilité pour les agriculteurs d'emprunter de l'argent à un taux raisonnable ; 3° des voies de communications suffisantes.

Par marché il faut entendre les Etats-Unis. Le tarif « Dingley », applicable également aux produits philippins (sauf pour l'abaca), les frappe de 75 0/0 à leur entrée dans la métropole, c'est-à-dire qu'ils en sont presque exclus. Les industries les plus éprouvées de ce fait sont celles du sucre et du tabac. Ces industries languissent l'une et l'autre à cause de la destruction presque totale des animaux de travail par la peste bovine et du manque de capitaux et de bras permettant aux planteurs d'augmenter leurs plantations. Les producteurs de tabac, il est vrai, peuvent à la rigueur y écouler leurs produits sur place, mais ils sont complètement entre les mains de quelques manufacturiers de tabacs qui fixent les prix que ceux-ci, acculés par la nécessité, sont généralement forcés d'accepter. Sous la domination espagnole, la production annuelle du sucre était d'environ 300.000 tonnes ; ce chiffre n'a jamais été atteint depuis que ces îles sont tombées aux mains des Américains. En 1905, 125.276 tonnes seulement ont été exportées.

Tout d'abord le Congrès des Etats-Unis était nettement opposé à cette revision des tarifs. Il voyait dans l'entrée en franchise des produits philippins une menace pour le développement de ces mêmes industries aux Etats-Unis. Mais depuis le voyage que fit aux Philippines M. Taft, ministre de la guerre à Washington et ancien gouverneur des Philippines, en compagnie de plusieurs membres du Congrès, les opinions se sont modifiées. On s'est rendu compte que le déversement des produits philippins aux Etats-Unis ne devait être d'aucun danger pour les intérêts métropolitains, mais qu'au contraire les producteurs ne pourraient que bénéficier de l'accroissement de demandes, qui leur permettrait de mettre de plus grandes étendues de terrain en exploitation. Le bill Curtis, introduit dernièrement devant le Congrès, demande l'entrée en franchise aux Etats-Unis pour tous les produits philippins, sauf pour

le sucre et le tabac dont les droits d'entrée seront abaissés à 25 0/0 du tarif Dingley. Cette proposition, soumise aux Chambres quelques jours avant la clôture de la session, fut accueillie favorablement ; elle reviendra à l'ordre du jour dès la rentrée des Chambres.

Le second desideratum, la faculté pour les producteurs de trouver de l'argent à un taux raisonnable, est une des préoccupations du Gouvernement insulaire. Le taux actuel des emprunts varie de 2 à 10 0/0 par mois, charge énorme pesant sur les épaules des débiteurs et entrave considérable au développement agricole. Le remède peut être apporté de deux façons différentes, soit par la création d'une banque agricole gouvernementale pure et simple, soit par la création d'une banque particulière dont le capital, garanti par le Gouvernement, porterait un intérêt de x 0/0. Cette dernière solution a été préconisée par le gouverneur général des Philippines qui, dans son dernier rapport à la commission, proposait « qu'il fût demandé au Congrès d'autoriser la création d'une banque agricole sur capital privé, lequel capital serait garanti par le Gouvernement des Philippines et porterait intérêt à 4 0/0 par an... »

C'est dans cet ordre d'idées que le sénateur Lodge présenta au Sénat un bill qui, après avoir été lu, fut soumis à l'examen de la commission des Philippines. D'après ce projet, la banque serait privée et le Gouvernement s'engagerait à concourir à son établissement en lui garantissant pour une période de vingt-cinq ans un dividende de 4 0/0 par an sur le capital versé. L'agence principale serait à Manille ; les prêts ne pourraient être supérieurs à 5.000 dollars or, sauf autorisation du Secrétaire des Finances et de la Justice ; enfin les intérêts ne pourraient excéder 10 0/0 par an. Si cette proposition pouvait se réaliser, ce serait certainement une excellente chose pour les planteurs qui préféreraient s'adresser à la banque qu'à leurs exploitants actuels.

Le troisième point, enfin, intéressant l'avenir de ces îles, est la nécessité de faciliter leur mise en valeur en établissant des voies de communications permettant d'amener à la côte, sans trop de frais, les produits de l'intérieur. Jusqu'ici presque rien n'a été pratiquement fait à ce point de vue ; les seules pistes serpentant dans les campagnes sont tout au plus utilisables par les charrettes massives traînées par des buffles. Des routes d'une longueur totale de 382 milles, il est vrai, ont été construites depuis l'occupation américaine, mais elles sont presque impraticables, et les pluies, les différences de niveau, la variété de terrains, l'usure produite par les véhicules primitifs en usage chez les indigènes rendent leur entretien des plus coûteux. La route de « Camp Four » à Baguio, dans la province de Benguet, longue d'environ 42 kilomètres et achevée en mars 1905, a coûté 9 millions 1/2 de francs. Moins de six mois après, elle était déjà en partie ravagée et détruite par les pluies diluviennes tombant ici de fin juillet à fin octobre. D'autre part, le régime des eaux est des plus irréguliers, les cours d'eau

sont tour à tour torrents ou ruisseaux, selon les saisons et par conséquent ne peuvent être que d'une très minime utilité.

Une seule ligne de chemin de fer d'environ 196 kilomètres existe actuellement aux Philippines : *Manille-Dagupan*, ligne construite sous la domination espagnole, avec un capital anglais et avec certaines conditions d'intérêt garanties par le Gouvernement espagnol. Cette ligne, détruite pendant l'insurrection, fonctionne régulièrement aujourd'hui. Deux embranchements greffés sur cette ligne ont été achevés en 1905 : l'un sur Cabanatuan : 91 milles, et l'autre sur Antipolo : 40. Mais, grâce à l'une des clauses contenues dans le *Cooper Bill* approuvé en février 1905 par le Président Roosevelt, les voies ferrées sont appelées avant peu à prendre un assez grand développement. Cette clause garantit un intérêt de 4 0/0 aux capitaux engagés dans des entreprises de chemins de fer aux Philippines.

La concession perpétuelle d'environ 430 milles de voies ferrées pour l'île de Luçon a été consentie à MM. James Speyer et C^{ie}, banquiers de New-York.

Manila Railroad C^o est le nom sous lequel la Compagnie sera désignée. La construction devra être achevée dans l'espace de cinq ans. Aucun subside ne sera fourni à la Compagnie, mais l'entrée en franchise sera accordée à tout le matériel. Les taxes perçues par le gouvernement seront de 1/2 0/0 sur les bénéfices en général pendant trente ans, et de 1 1/2 0/0 pour les cinquante années suivantes ; le Gouvernement fixera ensuite les nouveaux droits à percevoir. La ligne sera à voie étroite de 3 pieds 6 inches (1^m,06), le matériel de première qualité et approprié aux exigences locales.

La concession de 300 autres milles à construire dans les îles de Panay, Négros et Cebú a été accordée à MM. J. G. White et C^{ie}, de New-York, dont le syndicat prend le nom de : *Philippines Railways and C^o*; on évalue à 30 millions de dollars approximativement les dépenses de construction. La main-d'œuvre sera philippine.

Ce seront par conséquent plusieurs millions de pesos qui seront répandus parmi les populations. Malgré tout, il est à craindre que les constructeurs n'éprouvent quelques déboires, car l'ouvrier philippin ne se considère, en réalité, lié par aucun contrat, et lorsqu'il estime avoir gagné assez d'argent pour subvenir pendant quelque temps à ses besoins, il disparaît. La répugnance que manifeste de plus en plus le Philippin pour tout travail manuel et fatigant, doit également entrer en ligne de compte. Il préfère les occupations sédentaires et il est à craindre que la crise qui s'est produite autrefois, lors de la construction de la ligne *Manila-Dagupan*, ne se renouvelle, crise qui put être enrayée, le gouvernement espagnol ne s'étant jamais opposé à l'admission des coulis chinois. Mais le gouvernement américain, rompant avec ses principes, permettra-t-il alors l'entrée aux Philippines des coulis chinois ?

*
*
*

En somme et pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées, il semble bien que l'on ne puisse compter sur une amélioration de la crise actuelle avant deux ou trois années, et notamment avant l'expiration du traité de Paris (11 avril 1909). Mais ces quelques années pourraient et même devraient être mises à profit par nos industriels et commerçants pour se documenter à fond sur l'état de la place et être prêts à reprendre pied dès que le moindre mouvement favorable à la reprise des affaires se dessinera, de façon à ne pas se laisser distancer par nos rivaux et concurrents acharnés à la lutte et toujours sur le qui-vive, et à ne pas être surpris par l'apparition des futurs tarifs douaniers qui suivront la dénonciation du traité de Paris. Il faut que, pendant le temps qui nous sépare de cette échéance, nos commerçants et industriels fassent des efforts et des sacrifices ; il faut qu'ils se persuadent que si l'activité du marché philippin est des moindres actuellement, ce n'est pas une raison pour s'en désintéresser et le délaisser pour l'avenir.

Il y a place ici pour tout le monde, conclut M. de Veynes; on a pu le constater dans le chapitre consacré aux importations, nos articles et nos produits sont en général appréciés des étrangers pour leur bonne qualité, leur fini, leur bon goût; la faveur dont jouit notre bijouterie aux Philippines en est la preuve; avec de la volonté et de la ténacité, notre situation pourrait donc être grandement améliorée.

Il sera toutefois difficile de lutter contre les Anglais qui ont ici de grosses « firmes » solidement établies depuis nombre d'années et représentant les principales maisons de commerce des grands centres d'Angleterre avec qui elles sont en rapports constants et dont elles reçoivent de nombreux échantillonnages et des marchandises en consignation. Les Allemands, les Suisses, sont dans le même cas et ont aussi à Manille d'importantes maisons d'importation et d'exportation, loin, cependant, d'une façon générale, d'égaliser les maisons anglaises. En outre, les voyageurs allemands et suisses viennent fréquemment à Manille, visitent toute la clientèle et prennent des ordres si faibles soient-ils. Ces voyageurs représentent, en général, un groupe de fabricants dont les articles presque similaires ne se concurrencent pourtant pas.

Ce système a donné, partout où il a été employé, d'excellents résultats; son application commence à se répandre en France, il faut souhaiter le voir se généraliser, car les frais de déplacement d'un seul agent qui sont lourds pour une seule maison, surtout quand il s'agit de voyages aussi lointains, deviennent minimes lorsqu'ils sont répartis entre un groupe un peu nombreux.

En ces dernières années quelques voyageurs français représentant ainsi plusieurs maisons sont venus de Manille, mais principalement en ces deux dernières années ils n'ont pas eu à s'en louer. Nous devons attribuer uniquement ce résultat à la situation critique de cette place, et nous ne devons pas cacher à nos nationaux qu'il en sera de même encore pendant au moins deux ans : pourtant nous les engageons vivement à ne pas abandonner Manille. Il faut que des voyageurs expérimentés viennent ici fréquemment pour se rendre compte *de visu* de l'état du marché, nouer des relations avec une maison solidement établie et honorablement connue, lui fournir tous les renseignements désirables, lui faire expédier régulièrement des échantillonnages, et avec ce représentant visiter à chaque voyage

une clientèle sérieuse dont celui-ci n'hésiterait pas à se porter garant en ducroire.

Bref, cette époque de crise doit être mise à profit comme époque d'étude et ne doit servir à nos fabricants qu'à poser des jalons pour des temps meilleurs.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Menant est chargé du vice-consulat de Honolulu;
M. Leca est chargé du vice-consulat de Bourgas.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Comte (J.-A.) est nommé trésorier partic. du Cambodge;
M. Le Cousturier (M.-H.) est nommé trésorier partic. de la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *lieut.-col.* Toquenne; les *chefs de bat.* Grimaud et Billecocq; le *capit.* Bonnet; les *lieut.* Delpy et Leyendecker sont affectés au 9^e rég.;

MM. le *capit.* Dubas et le *lieut.* Romain-Desfosses sont placés au 10^e rég.;

M. le *capit.* Perrot est désig. pour le service géogr. du Tonkin;

MM. le *capit.* Labat et les *lieut.* Bénéthulies et Javelier sont désig. pour le Tonkin.

M. le *colonel* Vimont est placé au 1^{er} tonkinois;

MM. les *chefs de bat.* Cornet et Cassier; les *capit.* Fourreix et Bergeron; les *lieut.* Mallarmé et Buis sont désig. pour le 2^e tonkinois;

MM. les *capit.* Lestel, Lacoste, Libersart, Castex, Collot, Peigné et Wemel; le *lieut.* Carène sont affectés au 3^e tonkinois;

MM. les *capit.* Vamoherghe et Pinchon sont désig. pour le 5^e tonkinois;

M. le *lieut.-col.* Nicolas est nommé au command. de la 5^e division milit. territoriale;

M. le *lieut.* Texier est nommé adjoint au colonel command. la 4^e division milit. territoriale.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Goudouneix et Basse-Brioulé; les *sous-lieut.* Dion, Viel, Marfaing et Maguenet sont désig. pour la Cochinchine;

M. le *lieut.* Thimonier est placé au 11^e rég.;

M. le *lieut.-col.* Pollacchi est affecté au 12^e rég.;

MM. les *lieut.* Muller et Talin d'Eyzac sont désig. pour le bataill. cambodgien.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *capit.* Jacobi et Tardieu; les *lieut.* Beccat, Bardonnenche et Noir sont désig. pour le corps d'occupat.;

M. le *capit.* breveté Roux (C.-J.-B.) est nommé stagiaire à l'état-major du corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. le *capit.* breveté Villain est nommé stagiaire à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs d'escad.* Didio et Renaud; les *capit.* Teissier et Roux (J.-A.); les *lieut.* Delmond-Bébet et Poirot sont placés à Hanoï;

M. le *chef d'escad.* Valfrey est désig. pour Haïphong;

M. le *lieut.* Landriau est placé à Langson.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Ponsignon est désig. pour Saïgon.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *stagiaires de 2^e cl.* Gain, Vidal, Gaultier et Le Révérend sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Indo-Chine. — M. l'*intendant milit.* Linard est nommé direct. du service de l'intendance à Hanoï.

Cochinchine. — M. le *sous-intendant de 1^{re} cl.* Louisy est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Tricau est désig. pour le corps d'occupat.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Esserteau, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour la mission médicale de Tchen-tou;

M. Lhomme, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour Pékin.

M. Fauquet, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour le poste consulaire de Canton;

M. Poncin, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est placé au 16^e rég.

Indo-Chine. — M. le *méd.-inspect.* Primet est nommé direct. du service de santé à Hanoï;

M. Doucet, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour l'Indo-Chine;

M. Nédélec, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour Quang-tchéou-wan.

Annam-Tonkin. — M. Salanoue-Ipin, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour Sontay;

M. Dourne, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est placé à Dap-cau;

M. Imbert, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est affecté à Hanoï;

M. Damond, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour Haïphong;

M. Delabaude, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est placé à Bac-ninh;

M. Chaumanet, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est placé à Tuyen-quang;

M. Renault, *méd. aide-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour Cao-bang;

MM. Rey, Caujole et Grandmaire, *méd.-maj. de 2^e cl.*, sont désig. pour le Tonkin;

M. Mercier, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est affecté au Laos.

Cochinchine. — M. Garrot, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour Bien-hoa.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de fréq.* Pigeon de Saint-Pair est nommé attaché à l'ambassade de Rome.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Thibault est nommé au command. du *D'Entrecasteaux*.

M. le *lieut. de vaiss.* Boissarie est désig. pour le *D'Entrecasteaux*;

M. le *capit. de fréq.* Prat est nommé chef d'état-major et M. le *lieut. de vaiss.* Chauvin, aide de camp du contre-amiral command. la division d'Extrême-Orient;

M. le *mécanic. en chef* Vivarès est nommé mécanic. de division de la même force navale;

M. le *lieut. de vaiss.* Vinsot est désig. pour le *Mousquet*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Delpal et Fournier sont désig. pour la *Manche*;

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Arthus est désig. pour le *Redoutable*.

M. le *lieut. de vaiss.* Rougier est nommé au command. d'un torpilleur de la 1^{re} flottille des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Robert est désig. pour command. un torpilleur de la 2^e flottille des mers de Chine;

MM. les *enseig. de vaiss.* de la Taille et Guyader sont désig. pour command. un torpilleur de la défense de Saïgon-Cap-Saint-Jacques;

M. l'*enseig. de vaiss.* Gajac est désig. pour le *Bruix*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2^e cl.* [Rougé] est désig. pour le *Redoutable*;

M. le *commiss. de 2^e cl.* Carreau est désig. pour l'*Alger*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Lacarrière est nommé méd. de division de la division navale d'Extrême-Orient.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Le Gérant : A. MARTIAL.